

Jean-Pierre Dorand

La politique fribourgeoise au 20^e siècle

De l'hégémonie conservatrice au pluralisme

(Version longue)

Les éventuels utilisateurs peuvent utiliser cet ouvrage en le citant.

Jean-Pierre Dorand, Fribourg, le 9 janvier 2019

L'Ancien Régime et un long 19^e siècle (1798-1914)

Une Ville-Etat d'Ancien Régime et la Révolution française

La formation territoriale du canton est réalisée par la Ville de Fribourg qui s'émancipe progressivement de la tutelle seigneuriale et entre dans la Confédération suisse (1481). La capitale contrôle d'abord les « Anciennes Terres » sises autour de ses murs, essentiellement les districts actuels de la Sarine et de la Singine. Elle acquiert par le jeu des conquêtes et des achats de terres les « Nouvelles Terres » de la Broye, de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse qui deviennent des bailliages, la ville reprenant les droits et les franchises des anciens seigneurs féodaux. La Ville-Etat de Fribourg détient avec Berne les bailliages communs d'Orbe, Grandson, Echallens, Morat et Schwarzenbourg. Elle est l'un des 12 cantons qui participent à l'exploitation des bailliages du Tessin.

La Réforme marque une rupture capitale. Fribourg est entouré par la puissante Ville et République de Berne (1536). Elle peut partiellement échapper à l'étreinte de l'ours voisin par le corridor terrestre qui mène à Delley-Portalban, puis par le Lac de Neuchâtel et les terres de l'allié neuchâtelois vers Paris. Un sentiment d'encerclement par les protestants se développe avec une mentalité de forteresse catholique assiégée. Cette situation géostratégique difficile pousse à chercher un puissant protecteur : la monarchie française. L'évêque étant qui a été chassé de Lausanne par la Réforme ne s'installera à Fribourg qu'en 1663 ; ce sont les autorités politiques et le chapitre de la collégiale Saint-Nicolas qui favorisent la Contre Réforme, notamment la venue des Jésuites et la fondation du Collège de Saint Michel (1582).

La Ville-Etat devient au 17^e siècle un Etat de plus en plus absolutiste. Le pouvoir appartenait aux familles bourgeoises de la capitale excluant ainsi les Fribourgeois d'hors les murs. Les familles les plus importantes de la cité procèdent à un coup d'état légal et s'octroient tous les pouvoirs politiques, s'estimant seules à pouvoir gouverner. Cette bourgeoisie privilégiée de la capitale compte une huitantaine de familles qui vont « s'auto-anoblir » en 1782. Elles s'associent à une quinzaine de familles anoblies par des souverains étrangers. Fribourg a donc un régime oligarchique. Celui-ci est l'une des causes du retard économique du canton : les familles au pouvoir investissent dans les terres, l'exportation des fromages et le service étranger. Il n'y a pas de von Roll fribourgeois pour s'intéresser à la révolution industrielle.

Ce régime est violemment hostile à la Révolution française. Ce courant d'extrême droite est alimenté par les émigrés. On le retrouve à la Restauration avec de Haller, puis au début du 20^{ème} siècle avec l'arrivée à Fribourg des congrégations françaises hostiles à la séparation Eglise-Etat, puis dans les années 1920-1930 sous le masque de l'anticommunisme et enfin après 1945 avec l'asile donné à des fidèles du régime de Vichy.

Le sentiment d'isolement, la centralisation par et pour la capitale, la domination d'une élite autoproclamée et exclusiviste ainsi que le début de retard économique sont des traits importants et durables de l'histoire du canton.

L'Ancien Régime est balayé par l'arrivée des troupes du Directoire français (1798), une bonne partie des Fribourgeois soutenant les troupes de la Grande Nation considérées au départ comme des

« armées libératrices ». Les richesses de l'Etat sont pillées, deux tiers allant alimenter les caisses du Directoire.

Fribourg devient une des circonscriptions administratives de la République helvétique, « Une et Indivisible ». Un Préfet helvétique et une Chambre administrative y sont les délégués du pouvoir central. Les biens de l'Etat qui restent, qui sont aussi ceux de la nouvelle commune de Fribourg, sont mis à disposition du pouvoir central. Le chef-lieu est sans ressource et il faudra quatre ans de discussions pour qu'un partage de ces anciens biens de la Ville-Etat lui donne de quoi remplir ses tâches (1802).

La guerre civile de 1802 entre les partisans de l'Helvétique (les Unitaires et les Républicains) et ses adversaires (les Fédéralistes) touche le sol fribourgeois dont le chef-lieu est momentanément assiégé par les Fédéralistes qui laissent leurs adversaires l'évacuer, évitant des dommages considérables. Devant le risque d'une Suisse aux mains des Fédéralistes proches de l'Autriche et du Royaume-Uni, Bonaparte intervient comme médiateur : il fait occuper la Suisse par ses troupes et convoque une grande conférence, la Consulta helvétique, pour mettre fin aux guerres civiles helvétiques. Il peut compter sur l'aide de fédéralistes modérés comme le Fribourgeois Louis d'Affry (1747-1810).

Médiation et Restauration (1803-1830)

L'Acte de Médiation de 1803 reconstitue une Confédération d'Etats en Suisse. Fribourg est l'un des 19 cantons. Il est aussi un des six cantons directeurs de la Suisse : il reçoit tous les six ans la Diète fédérale et son premier magistrat, l'avoyer d'Affry est landammann de la Suisse en 1803 et 1809. Le régime politique cantonal marque une « petite restauration » : un suffrage fortement censitaire redonne le pouvoir aux anciennes élites de la capitale qui ont l'intelligence d'y associer quelques personnes issues du personnel politique de l'Helvétique. Ces élites d'avant 1798 sont divisées : Louis d'Affry et les modérés jouent le jeu des institutions issues de la Médiation, alors que les éléments les plus extrêmes, autour de l'ancien avoyer Werro, attendent leur heure et la chute de l'Europe napoléonienne. Le canton est organisé de manière plus moderne : des autorités élues au suffrage censitaire, une administration centralisée et des districts avec un lieutenant de gouvernement. Un Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments est créé (1812). Le Moratois protestant est inclus dans le territoire cantonal qui, de fait, devient un Etat mixte au plan religieux. Si le catholicisme reste la religion officielle du canton, le Moratois obtient la reconnaissance de son statut réformé. Il s'agit donc d'un découpage religieux régional plus que d'une cohabitation.

L'Acte de Médiation doit aussi régler les rapports entre les anciens cantons-villes et leurs capitales. Comment partager les biens revenant aux cantons et ceux revenant à leurs principales municipalités ? Des actes de dotation sont établis par une commission nommée par le Premier Consul. L'Acte de Dotation de la Ville de Fribourg (1803) donne des moyens insuffisants à la cité de Berthold IV. Il sera interprété par l'Etat en sa faveur. Un élément important de la vie politique du canton apparaît alors : la sourde hostilité entre l'Etat cantonal et la Commune de Fribourg qui sera, jusqu'au début du XXe, située politiquement plus à gauche que le reste du canton.

La chute de Napoléon 1^{er} est aussi celle du Médiateur de la Suisse et du régime négocié en 1803. Les forces de la réaction sont à l'œuvre dans toute la Suisse, à des degrés divers. Fribourg se distingue par l'extrémisme des anciennes élites de la capitale. Elles convoquent les députés survivants du Grand Conseil de 1798 pour modifier non pas la constitution de 1803 mais les dispositions existantes

sous l'Ancien Régime ! Elles s'octroient, record pour un ancien canton ville, 108 des 144 sièges au Grand Conseil, en laissant 36 aux roturiers du reste du canton, la naissance remplaçant les capacités et parfois la fortune. Les libertés et les droits de l'homme qui avaient subsisté sous la Médiation disparaissent. Cette « Restauration » est appuyée par le clergé ultramontain bientôt dirigé par le réactionnaire Mgr Jenny, évêque de 1815 à 1845. Le libéral Père Girard écrivait à son sujet : « C'est un brave homme, plus aisé à instruire que savant, et par-dessus tout grand vénérateur de la ville éternelle. »

Cette Restauration fribourgeoise ne va pas sans résistances : Morat, Bulle, Romont et Châtel-Saint-Denis protestent et subissent une occupation militaire. L'aristocrate Praroman, le négociant Duc et l'avocat Chappuis cherchent à donner au canton une meilleure constitution et s'adressent aux représentants des grandes puissances qui les écoutent. Lourdemment condamnés, ils sont amnistiés grâce à l'intervention de l'Autriche et de la Russie. Les luttes politiques continuent : les privilégiés au pouvoir sont divisés entre une majorité ultramontaine et une minorité plus méfiante envers le clergé. Lorsqu'il s'agit de faire revenir les Jésuites (1818), le gouvernement s'y oppose mais il est battu par la majorité du Grand Conseil (61 voix contre 42). Le Père Girard enseigne avec succès selon les méthodes de l'enseignement mutuel et le Conseil communal de la capitale le soutient. Le Conseil d'Etat, sur intervention de l'évêque qui estime que cette pédagogie ne rend pas l'enfant assez soumis, force le Révérend Cordelier à cesser son enseignement malgré les protestations de 400 pères de famille acquis à Girard.

Fribourg devient un haut lieu de la contre-révolution, déjà présente à la fin du 18^{ème} siècle avec les émigrés français. Le théoricien de la Restauration Charles-Louis de Haller s'y convertit au catholicisme et y séjourne. Les Jésuites font construire un Pensionnat (1827) qui seconde leur collègue et attire la fine fleur des rejetons de la noblesse légitimiste française.

De la Régénération au Sonderbund (1830-1847)

Fribourg semble donc être une place-forte de la Restauration en Suisse. La révolution au Tessin, la Révolution de Juillet à Paris et celles qui agitent les cantons suisses en 1830 vont vite montrer les limites sociales et politiques de cette politique réactionnaire. De nombreuses pétitions arrivent des communes, Morat et Bulle étant les plus entreprenantes. Elles exigent la souveraineté populaire, l'abolition des privilèges restaurés en 1814, l'égalité des droits et l'éloignement des Jésuites (mais pas du clergé) de l'enseignement. Le Grand Conseil entame une révision de la constitution dès le mois de septembre. Elle est votée le 2 décembre sous la pression d'une foule nombreuse (« La journée des bâtons »).

Les nouveaux dirigeants sont issus de trois tendances. La première est l'aile libérale de l'ancienne élite de la capitale : Jean Montenach, Charles Schaller, Joseph Diesbach et Philippe Raemy dirigent la manœuvre. La seconde est composée des notables des chefs-lieux, déjà actifs contre la restauration de 1814 (Bulle, Morat, Romont, Châtel-Saint-Denis). La troisième réunit de riches paysans de grandes communes rurales. Ces dirigeants riches et instruits (« des capacités ») refusent la révolution sociale. Ils introduisent une démocratie représentative à deux degrés : les citoyens élisent des électeurs (1 pour 100 personnes) qui élisent ensuite les 87 députés (1 pour 1000 habitants). Les députés élisent les 13 membres du Conseil d'Etat. La constitution garantit les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

L'opposition conservatrice à ce régime libéral reste vive parmi les anciens privilégiés qui ont une forte assise sociale (multiples propriétés) en Sarine et en Singine. Le clergé et l'évêque soupçonnent, souvent à tort, les nouvelles autorités de vouloir porter atteinte à la religion. Les progrès du radicalisme en Suisse et les tensions religieuses permettent aux conservateurs de proclamer « la religion en danger », un refrain à succès dans l'histoire fribourgeoise. Ils progressent lors des élections partielles de 1834 et 1837. Ces différends idéologiques n'empêchent pas la réalisation d'œuvres utiles au canton : un réseau de routes en macadam, une législation sur le rachat des dîmes, le statut de l'Eglise réformée et celui des heimatlos.

Les conservateurs fribourgeois, qui mobilisent les masses rurales au nom de « la religion en danger », réagissent à la montée des tensions politiques et religieuses en adhérant au Sonderbund (1845). Cette alliance secrète est l'objet d'un intense débat à huis clos au Grand Conseil (9 juin 1846), ce qui la rend publique ! Une forte minorité, affaiblie par le départ des Moratois et l'abstention de libéraux, s'oppose en vain à « l'alliance particulière » qui met Fribourg dans une situation stratégique impossible, car il est isolé et encerclé par Berne et Vaud, cantons devenus radicaux. Fribourg ne peut porter secours aux autres membres du Sonderbund ni être secouru s'il est attaqué le premier.

Les radicaux fribourgeois tentent un putsch armé en janvier 1847 mais ils échouent totalement. Lorsque la guerre éclate en novembre 1847, Dufour isole Fribourg et le force à capituler. Le vide du pouvoir laissé par les conservateurs « sonderbundiens » va vite être comblé par les radicaux.

Du radicalisme au libéral-conservatisme (1847-1880)

Les radicaux saisissent le pouvoir. Sous l'impulsion de Julien Schaller, ils réorganisent la vie politique. Le Grand Conseil sera élu directement par le peuple pour neuf ans, le parlement le complétant par le choix de dix députés indirects. Le Conseil d'Etat compte neuf membres élus pour huit ans. La longueur des mandats montre que le nouveau régime n'est pas sûr de son assise populaire. Les conservateurs sont momentanément assommés et les libéraux observent avec inquiétude l'évolution du régime. A une première phase très à gauche, très anticléricale et punitive pour les anciens gouvernants (1847-1851), succède une deuxième phase (1852-1853) marquée par une crise au sein du parti radical : les modérés autour de Léon Pittet, Joseph Wicky, Frédéric Bielmann et Alexandre Thorin se heurtent à leurs collègues conseillers d'Etat Julien Schaller, André Castella et Jean Folly, la « schallerie », taxée de « jacobine » par ses adversaires.

L'opposition s'organise : les libéraux du « Juste Milieu » rejoignant les conservateurs encore marqués par leur soutien au Sonderbund. Voyant que les soulèvements armés sont voués à l'échec, les libéraux-conservateurs agissent à la façon d'O'Connell en Irlande en réunissant de grandes assemblées populaires : celle de Posieux (1852) rassemble la majorité du corps électoral.

Le régime radical est obligé de s'ouvrir à l'opposition. Cette troisième phase (1854-1856) est caractérisée par l'essai, lancé par les radicaux, d'une alliance dans le domaine des intérêts ferroviaires afin d'atténuer le choc qui s'annonce lors des élections au Grand Conseil de décembre 1856.

Le régime radical, discrédité lors de ces élections, a eu de nombreux mérites en matière d'organisation. Il met en place le système directorial à sept au Conseil d'Etat. Il a poursuivi l'œuvre de ses prédécesseurs en matière de code civil, de code pénal et de codes de procédure civile et pénale.

Il a complètement modernisé l'instruction publique et la police de la santé. Il crée la Banque cantonale fribourgeoise (qu'il ne faut pas confondre avec la Banque de l'Etat des conservateurs en 1892) et la Caisse hypothécaire du canton de Fribourg. Une loi routière prévoit un réseau très dense. Ces modernisations ont un coût et le nouveau régime a le privilège douteux d'instaurer un impôt, qui devient permanent, sur les immeubles, les capitaux, les revenus et les droits de mutation immobiliers. Les radicaux ont le mérite d'obtenir de haute lutte, contre l'Etat de Vaud, le tracé de la voie ferroviaire Berne-Lausanne par Fribourg.

Les libéraux-conservateurs l'emportent largement aux élections de décembre 1856 : 64 députés contre 3 aux radicaux. Le système majoritaire explique la débâcle radicale, accentuée par la nomination, par le Grand Conseil, de dix députés indirects dont quatre libéraux. L'élection au gouvernement est riche d'enseignement (4 juin 1857). Le Grand Conseil élit dans l'ordre les libéraux ou conservateurs modérés Hubert Charles, Werro, Bondallaz, Vonderweid, Fracheboud et Engelhard. Le radical très modéré, conseiller d'Etat en place, Mauron est élu au second tour. Il faut le renoncement de Fracheboud pour que le législatif élise Rodolphe Weck, conservateur sonderbundien. Le régime s'appuie donc sur des masses rurales conservatrices encadrées par des modérés et des libéraux de 1830. La domination des modérés dans les caucus électoraux explique ce décalage. Il y a donc une ambiguïté fondatrice du régime, déjà présente à Posieux (1852) qui en expliquera la courte durée.

La majorité au pouvoir entreprend une révision de la constitution radicale de 1848, y changeant essentiellement les dispositions relatives aux relations avec le clergé. Elle fait, élément inédit, approuver la nouvelle constitution de 1857 par le peuple. Les nouvelles autorités se mettent au travail qui ne manque pas. Il s'agit de remettre le canton de Fribourg dans le jeu politique fédéral, d'assurer des liens corrects avec l'église catholique et son évêque, de pacifier la vie politique cantonale et de liquider les séquelles financières du Sonderbund. Dans le domaine financier, il s'agit de pouvoir terminer la ligne Berne-Fribourg-Lausanne que les actionnaires privés laissent tomber, ainsi que de construire les embranchements ferroviaires Bulle-Romont et Fribourg-Estavayer-Yverdon. Les ministres des finances Rodolphe Weck (1857-1861) et Louis Weck-Reynold (1861-1880) y parviennent non sans difficultés. Les difficultés financières poussent l'Etat à laisser l'aide sociale à la charité privée (1869), l'Etat et les communes se désengageant de ce domaine d'activité.

L'économie du canton est assez florissante dans ce qui est l'apogée des campagnes (1850-1880). Jamais la production ne fut si abondante et si équilibrée entre la céréaliculture et les productions herbagères qui, toutes les deux, profitent des drainages et des défrichements. L'économie fromagère progresse en plaine. Le régime au pouvoir soutient les efforts, privés, des sociétés d'agriculture en leur octroyant des subsides. En matière artisanale et industrielle, le canton se porte moins bien. Il se base sur le tressage des pailles, le travail du bois et la fabrication des fromages. Il ne compte que peu de grandes entreprises : une verrerie à Semsales, une fabrique de papier à Marly et une fabrique horlogère à Montilier. Le retard sur le reste de la Suisse est évident. La venue du chemin de fer dans la capitale (1862) et l'optimisme du début des années 1870 amènent la fondation de la Société générale suisse des Eaux et Forêts qui a de vastes projets d'industrialisation. Elle fait faillite en 1875 et fait apparaître l'essor industriel du canton comme un mirage.

Comment évolue la coalition libérale-conservatrice au pouvoir de 1856 à 1881 ? Si les cinq premières années sont calmes, le projet de rétablissement des chartreux (1861) divise le Grand Conseil : 36 voix

pour et 35 contre. Libéraux, conservateurs modérés et conservateurs prononcés se sont affrontés. Les élections au parlement de 1861 et 1866 montrent un recul de l'élément modéré au sein de la coalition majoritaire. Le retrait du gouvernement de Charles (1871) et la montée en puissance de Weck-Reynold contribue à l'affaiblissement des modérés qui ne représentent plus qu'un tiers des députés en 1876. Des éléments externes au canton pèsent fortement sur sa vie politique : les tensions entre les Etats modernes et l'église catholique de Pie IX amènent au Kulturkampf en Allemagne et en Suisse. Les catholiques doivent choisir entre Rome et la société moderne. A Fribourg la tendance ultramontaine l'emporte. Cette évolution isole Fribourg au sein de la Confédération et les votes sur les objets fédéraux montrent que le canton est souvent mis en minorité.

Les tensions sont de plus en plus fortes au sein de la coalition dont les éléments se livrent à une guerre des journaux tout en combattant les radicaux centralisateurs qui disposent du *Confédéré* pour défendre leurs idées. Les libéraux et conservateurs modérés s'appuient sur le *Chroniqueur*, alors que les conservateurs prononcés fondent *L'Ami du Peuple* (1863) et surtout *La Liberté* (1871). En 1879, Weck-Reynold, conservateur mais soucieux du maintien de la coalition au pouvoir, prend le contrôle du *Chroniqueur* qui polémique avec *La Liberté*. Les modérés créent alors leur propre organe de presse, *Le Bien Public*, qui donne bientôt naissance à un parti qui va ratisser l'électorat qui ne veut pas se rallier aux extrémismes des radicaux et des conservateurs. Weck-Reynold meurt en 1880. Les conservateurs parviendront-ils à prendre le pouvoir seuls aux élections de 1881 ?

La République conservatrice (1881-1914)

Les conservateurs l'emportent nettement aux élections au Grand Conseil de 1881 : ils occupent 70% des sièges et distancent les opposants radicaux et modérés (« bienpublicards ») sauf dans les districts du Lac et de la Gruyère.

Le nouveau régime va créer une véritable machine à contrôler la société. Elle s'appuie d'abord sur l'associationnisme catholique avec l'Association Pie IX ou Piusverein qui compte des milliers de membres. Des cercles catholiques encadrent l'espace cantonal. Il faut y ajouter les conférences de Saint-Vincent-de-Paul qui suppléent le manque de moyens publics pour les indigents, l'Oeuvre des Pèlerinages, l'Oeuvre de la Presse et la Société des Etudiants suisses qui sera le vivier des futures élites politiques. Un véritable réseau catholique se forme pour lutter contre les dangers qui menacent l'église et le pape. Il s'agit de créer l'union entre les autorités et le clergé et de s'opposer aux tentatives radicales de centralisation et de laïcisation de la société. On retrouve dans ces associations les grands chefs politiques : Louis Wuilleret, son beau-fils Georges Python, Paul Aeby, Aloïs Bossy, François-Xavier Menoud, Louis Morard, Georges Montenach. Les leaders du clergé y sont également actifs : les chanoines Schorderet, Esseiva et Wicky, l'abbé Horner. Ce réseau a sa presse : *La Liberté*, *L'Ami du Peuple*, *l'Almanach catholique* et *le Bulletin de l'Association suisse de Pie IX*.

Le régime veut une audience européenne par le biais du catholicisme social : l'Union de Fribourg a favorisé la préparation de l'encyclique *Rerum Novarum* (1891). Un congrès social chrétien a lieu deux mois après la publication de celle-ci. Cet activisme donne naissance au mouvement chrétien social, une aile active du parti conservateur, et à un mouvement syndical de même tendance. Ils seront utiles pour faire pièce au socialisme naissant.

Le modèle à imiter est celui de l'Equateur du président Garcia Moreno (1821-1875) au pouvoir de 1861 à 1865 et de 1869 à 1875. Celui-ci exerce un pouvoir autoritaire et veut transformer le pays en

Etat quasi théocratique, notamment par un concordat très avantageux pour l'Eglise catholique (1862). Ce qu'oublie de dire les thuriféraires de Garcia Moreno c'est qu'il suscite des haines inexpiables et qu'il est assassiné. Au tournant du 20^e siècle, les présidents Eloy Alfaro et Leonidas Plaza mènent une politique libérale et progressiste et défont toute l'œuvre de Garcia Moreno : séparation Eglise-Etat, fin du monopole du clergé sur l'enseignement, état civil laïc et confiscation d'une grande partie des biens ecclésiastiques. Le contrôle par les autorités fédérales suisses freine notablement les plus excités des intégristes fribourgeois qui voudraient imiter Garcia Moreno.

Une véritable machine à gagner les élections est mise en place. Le régime, outre l'associationnisme catholique, dispose de l'administration cantonale et de ses 3'000 postes. Il peut y placer ses amis et ses obligés. Le Grand Conseil compte jusqu'à 75% de députés qui sont liés à l'Etat, soit des fonctionnaires ou des juges. Les conseillers d'Etat sont aussi députés et entraînent leurs collègues en se levant énergiquement lors des votes au parlement. La discipline électorale est sans faille : des « pointeurs » contrôlent si les citoyens se sont rendus au bureau de vote et des « rabatteurs » vont chercher les oublieux ou les hésitants. Fribourg est dans les cantons catholiques de tête pour le respect de la discipline de vote lors des élections fédérales.

Qui sont les leaders de ce régime ? A la mort de Weck-Reynold, chef incontesté, surnommé Weck Pacha par les radicaux, François-Xavier Menoud et Alphonse Théraulaz dominent la vie politique cantonale et se partagent les présidences du gouvernement pendant dix ans (1881-1891). Georges Python entre au gouvernement en 1886 et fait passer l'idée d'une université des catholiques suisses (1889). Menoud passe à la direction de la Banque de l'Etat (1892) et l'étoile de Théraulaz pâlit devant l'astre montant Python. Celui-ci, par son habileté politique et par son charisme, devient le chef du régime. Il peut se comporter en quasi « chef de l'Etat » pendant 20 ans (1891-1911). L'éclatement d'affaires financières (voir plus bas) compromet son influence et c'est le nouveau directeur des finances, Jean-Marie Musy, qui nettoiera les « écuries d'Augias » de l'Etat et des régies bancaires et ferroviaires. Il va faire élire ses partisans au gouvernement et en devenir le maître (1913-1919). Python reste au gouvernement pendant 41 ans (1886-1927) mais il est de plus en plus atteint dans sa santé et doit se replier sur son pré carré de l'Instruction Publique.

Cette « République chrétienne » est une forme originale d'Etat. Elle respecte les formes démocratiques : les élections au Grand Conseil ont lieu tous les cinq ans et la presse est libre. Cependant comme ses devanciers de 1831, 1848 et 1857, le régime limite le rôle du peuple dans la vie politique. Ce dernier ne peut que voter sur la révision totale de la constitution, tout d'abord à la majorité absolue des inscrits (1857-1892) puis à celle des votants. L'initiative législative, le referendum législatif ou financier, l'élection du Conseil d'Etat par le peuple ou la séparation des pouvoirs exécutif et législatif sont inexistantes. L'emprise du régime sur la société est telle qu'il peut laisser les oppositions s'essouffler à le critiquer. On est en présence d'un régime à mi-chemin entre une république d'Ancien Régime et une démocratie semi-directe, avec une forte domination exercée par un leader charismatique, sachant parler au peuple conservateur. Un tel Etat a besoin d'ennemis déclarés pour justifier son autoritarisme. Le centralisme des radicaux suisses perchés dans la Berne fédérale renforce l'impression d'une forteresse catholique assiégée à la religion en danger. L'arrivée du conservateur Zemp au Conseil fédéral (1891) montre une détente entre les deux partis historiques suisses. Il faut trouver de nouveaux adversaires : les socialistes, les catholiques libéraux ou encore la municipalité de la capitale cantonale.

Les adversaires de la République conservatrice

Les radicaux fribourgeois sont les adversaires historiques du régime. Ils s'y opposent au nom de l'anticléricisme. Ils n'apprécient pas non plus l'exclusivisme politique des conservateurs et leur interventionnisme économique. Ils représentent 30 à 35% de l'électorat, ce qui ne menace guère, vu le système majoritaire, la « République chrétienne ». Ils ont leurs fiefs électoraux : le Lac (grâce à l'ancien Moratois), la ville de Fribourg et la Gruyère, notamment Bulle et sa région. Ils sont relativement forts en Basse-Broye, à Romont et à Châtel-Saint-Denis. Ils sont très faibles dans les régions rurales et totalement absents en Singine.

La situation aurait pu changer en 1891 avec l'arrivée de Zemp au Conseil fédéral, alors que les radicaux sont majoritaires à l'Assemblée fédérale. Cette concession a pour but de faire passer la nationalisation des cinq principaux réseaux ferroviaires et de se rapprocher face à la montée des socialistes dans les grandes villes. Le régime conservateur fait la sourde oreille jusqu'en 1906, au moment où il est éclaboussé par les escroqueries du conseiller d'Etat Bossy, poussé à la démission. Python et ses amis lâchent du lest en faisant entrer le radical modéré Weissenbach au gouvernement. L'accalmie est de courte durée : les élections de 1906 laissent 7 radicaux face à 98 conservateurs et Weissenbach est bien isolé au gouvernement, tenu à l'écart des dossiers financiers délicats qui vont finir par exploser. Weissenbach démissionne en 1909 et les députés radicaux quittent le Grand Conseil laissant les chefs conservateurs devant leurs responsabilités.

Le parti radical n'ayant que peu de chance de créer l'alternance politique au système majoritaire, il n'hésite pas à s'allier à des forces dont l'idéologie est parfois très différente de la sienne : les conservateurs modérés, les conservateurs « fribourgeoisistes » et les socialistes.

Les conservateurs modérés s'imposent en Gruyère en 1881. Associés aux radicaux du Lac, ils constituent la plus forte opposition jamais mise sur pied face au régime avec 30 % des sièges au Grand Conseil. Ils tentent aussi une percée en Sarine, sous la bannière du parti du Bien Public, mais ils n'y parviennent pas, la capitale étant noyée dans la campagne environnante très conservatrice.

Le Bien Public et ses conservateurs modérés réussissent bien mieux aux élections communales dans la capitale. Alliés aux radicaux, ils s'emparent de la majorité (six sur neuf) en 1882, atteignant même sept sièges sur neuf en 1890. Ils maintiennent cette majorité, avec cinq sièges sur neuf, jusqu'en 1907. Les conseils communaux peuvent nommer leur syndic dès 1892. C'est le « bienpublicard » Louis Bourgknecht (grand père du futur conseiller fédéral) qui est élu syndic par ses collègues, un renfort de poids pour l'opposition, surtout si l'on considère que Bourgknecht a été « dégomme » de son poste de chancelier d'Etat par les conservateurs.

Une autre opposition se lève en Gruyère lors des élections de 1896. Certains conservateurs sont effrayés de l'autoritarisme, de l'interventionnisme économique et des manipulations financières du régime conservateur. Ils ont pour voix le journal « Le Fribourgeois » et pour chef l'inspecteur scolaire Maurice Progin. Ces « Fribourgeoisistes » mettent le régime en difficulté et ils l'emportent aux élections de 1896 en Gruyère. Associés aux radicaux du Lac, ils représentent une opposition qui atteint presque le 30% de la députation cantonale. Les Fribourgeoisistes mènent la vie dure aux conservateurs pendant dix ans. Face à eux, le régime va user de la contrainte en écartant de l'administration et des prébendes les personnes membres de l'opposition ou suspectes de sympathie à celle-ci. Les curés récalcitrants ne sont pas épargnés. Les conservateurs « pythoniens » vont se

rebaptiser « conservateurs progressistes » pour insister sur le côté rétrograde de l'opposition « fribourgeoisiste ». Celle-ci et les « Bienpublicards » vont être récupérés ensuite par le régime et réintégrés dans la machine étatique.

Un nouvel adversaire apparaît avec les idées socialistes. Il y a dans le canton de Fribourg trois courants d'idées de gauche : les socialistes réformistes du Grütli, ceux favorables au courant révolutionnaire de l'Internationale et enfin les syndicalistes. Une agitation sociale assez faible caractérise le canton, mais le démarrage industriel soutenu par le régime fait tripler, de 1891 à 1907, le nombre d'ouvriers soumis à la loi fédérale sur les fabriques. Les socialistes suisses fondent un parti en 1888. Un Parti Ouvrier cantonal est fondé en 1891. Il recrute des membres dans les trois cités industrielles de Fribourg, Bulle et Morat. Les syndicalistes créent, en 1892, une Fédération Ouvrière cantonale qui compte 850 membres.

Les radicaux, qui veulent représenter l'ensemble du peuple suisse, essaient de garder leur électorat ouvrier traditionnel en plaçant des candidats de gauche sur leurs listes. Des manipulations électorales font que ceux-ci ne sont pas élus. Les mouvements de gauche commencent à songer à une autonomie électorale. De son côté, Python n'hésite pas à s'allier au Grütliéen Scherrer aux élections nationales (1893), mais le succès n'est pas au rendez-vous. Les organisations politiques ouvrières sont tentées par la création de partis indépendants : ils élisent deux des leurs au Conseil général de la capitale en 1901. Le parti socialiste fribourgeois se constitue en février 1905 par la réunion de toutes les tendances de gauche existantes. Il obtient 17 sièges au parlement de la capitale en 1905, aux dépens des radicaux qui perdent leur aile ouvrière. En 1907 et 1911, le PS obtient deux sièges au Conseil communal de la ville de Fribourg, ainsi que deux sièges à Villars-sur-Glâne en 1911.

L'alarme résonne chez les conservateurs progressistes pythoniens. Python et une vingtaine de ses amis politiques créent une Fédération ouvrière fribourgeoise (1905) pour encadrer le monde ouvrier dépendant de l'Etat ou de ses régies : affiliation obligatoire, cotisation retenue sur le salaire, abonnement à *La Liberté*. Le régime réussit à endiguer la vague montante du PS après 1910, celui-ci étant affaibli par des divisions dues aux grèves violentes de la tendance anarcho-syndicaliste. Le régime conservateur obtient ses meilleurs résultats en 1911. Est-il invincible ?

Réalisations et difficultés du régime conservateur

Dans quel contexte économique le régime agit-il ? Les années 1873-1894 sont celles de la Grande Dépression, marquée par la faillite des entreprises industrielles de Ritter à Fribourg. Les paysans sont placés face à « une crise agricole », en partie causée par le protectionnisme dont font preuve nos voisins. La Suisse s'entoure, elle aussi, de tarifs protecteurs. Le marasme est profond : le prix du froment chute de 50% en 30 ans (1870-1900). Les paysans réagissent et les emblavures reculent tellement que le canton est importateur de la moitié des céréales consommées au début du 20^e siècle. La pomme de terre et la betterave sucrière prennent le relais, mais ce sont surtout les cultures herbagères qui s'imposent, favorisées par les machines et les engrais chimiques. L'élevage bovin devient donc la principale ressource de l'agriculture fribourgeoise : le nombre de bovin double presque de 1870 à 1906 ! Si les fromages ont de la peine à s'exporter et manquent de qualité ainsi que d'un réseau efficace de commercialisation, le lait coule à flot : 33 millions de kilogrammes en 1880 et 111 millions en 1914. Les laiteries se répandent : plus de 300 au début du 20^e siècle. Ce flot

de lait nécessite des infrastructures pour le traiter : condenseries, fabriques de beurre et chocolateries tant sur le territoire cantonal que dans les cantons limitrophes.

Les paysans réagissent aussi face à la crise en s'organisant : syndicats d'achat et d'élevage, quadrillage du canton par des sections de la Société fribourgeoise d'agriculture et revendications politiques (subsidés, meilleures conditions d'emprunt, remaniements et assurances sur le bétail. L'Etat conservateur se doit d'agir car il s'agit de sa base électorale. Une politique de subsidés est mise en place, l'Etat consacrant 6% de ses dépenses à ce soutien en 1910, soit 25 fois plus que quarante ans plus tôt. Il s'y ajoute une aide fédérale équivalente à 40% de celle du canton. L'Etat soutient la mise en place d'une Station laitière à Fribourg, ainsi que celle d'un Office commercial pour la vente des fromages avec un entrepôt. Il ouvre une école pratique d'agriculture à Posieux sur le domaine de Grangeneuve.

La reprise économique des années 1893-1905 soulage les paysans fribourgeois qui vivent sur de petits domaines, souvent endettés. Les années 1905-1914 sont marquées par une stagnation et de petites crises.

L'industrie, elle, a peu progressé si l'on considère la population active :

Années	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
1870	64%	24%	12%
1900	55%	28%	17%
1910	53%	27%	20%

Les métiers artisanaux (80%) sont encore prédominants dans le secondaire qui stagne, même si le nombre de fabriques et d'ouvriers augmente fortement de 1890 à 1910. Les entreprises industrielles se concentrent dans quelques domaines : alimentaire, boissons et tabac (40% des ouvriers en 1912), machines et métaux (20%), bois, meubles, terres et pierres (18%), énergie (7%) et papier et cartonnages (7%). La plupart transforment des matières premières locales et utilisent l'électricité. Le contraste est frappant avec la Suisse industrielle des textiles (3% à Fribourg) et des machines. La taille moyenne des entreprises industrielles est petite, à part un géant : Cailler à Broc (1600 ouvriers en 1905).

La classe politique se divise en trois courants en matière de politique économique. Un premier courant, conservateur, est agraire et anti-industriel. Il est représenté par Georges Montenach, conseiller aux Etats, pour qui ce fut une profonde erreur d'avoir transformé les sociétés agricoles en sociétés industrielles. Il est rejoint par Théraulaz, conseiller d'Etat, qui affirme que le meilleur crédit du canton endetté est son sol fertile. A l'opposé, un deuxième courant, chez les radicaux, veut dépasser le stade des petites industries basées sur les produits du sol et veut « une vie industrielle plus intense ». Un troisième courant, représenté par certains ténors conservateurs tels les conseillers d'Etat Python et Musy, veut perfectionner l'agriculture à qui l'industrie fournira des débouchés. Musy ne croit pas à une fatalité anti-industrielle pour le canton. Il est pour « une industrie moyenne », décentralisée en PME ou à domicile grâce à l'électricité. Python relève d'ailleurs qu'il faut des clients pour les régies cantonales d'énergie. Le régime est donc favorable à une « petite révolution industrielle », basée sur l'hydroélectricité. Ses réalisations sont-elles à la hauteur des intentions ?

Python et ses collègues n'hésitent pas à mener une politique interventionniste. Avec l'appui du Conseil d'Etat, il rénove la politique scolaire au plan primaire, renforce la scolarité secondaire, crée l'enseignement professionnel. Il couronne cela avec la création de l'Université (1889). Il se rend compte qu'il faudra la financer et il soutient ses collègues qui rachètent des entreprises privées dès 1888 pour les fusionner en 1915 sous le nom d'Entreprises Electriques Fribourgeoises. Il est favorable à la création de la Banque de l'Etat (1892) pour distribuer le crédit aux paysans et aux entrepreneurs urbains. Cet organe fait pièce à la Banque cantonale radicale. Il soutient les efforts de ses collègues pour développer un réseau de voies ferrées alimentées à l'électricité : Fribourg-Morat-Anet (1888, électrifiée en 1903), Châtel-Bulle-Montbovon (1904) et Bulle-Broc (1912). Un réseau de tramways se développe dans la capitale dès 1897. Le régime réalise l'imposant réseau routier voulu par les radicaux en 1848.

L'opposition dénonce un « socialisme d'Etat ». Le dynamisme du régime repose sur des emprunts faits en France. Les régies d'Etat réinvestissent les capitaux dans des spéculations souvent hasardeuses. C'est le cas de la Banque de l'Etat dans les forêts de Styrie (Autriche) ou dans l'entreprise de désinfection Raoul Pictet (Genève). Les rendements des chemins de fer régionaux et des entreprises étatisées d'électricité ont été calculés de manière optimiste. La dette de l'Etat enfle : 23 millions de francs en 1890, 51 millions en 1900 et 85 millions en 1910. Comme les investissements ne rapportent pas assez, l'Etat va droit dans le mur, ce que montrent les scandales qui éclatent à la Banque de l'Etat en 1912. Pour sauver le régime, Python doit reconnaître les erreurs faites en matière de gestion. C'est le nouveau directeur des Finances, Musy, qui va nettoyer les écuries d'Augias financières et prendre l'ascendant au Conseil d'Etat, avec l'appui des radicaux, lors de renouvellements partiels au Conseil d'Etat.

Quel bilan tirer ? Le canton s'est un peu modernisé au tournant du XXème siècle mais il reste à l'écart du développement industriel intense de la Suisse, tirant derrière lui un secteur agricole pléthorique constitué de petites propriétés. On peut observer que le dynamisme économique du régime freine l'émigration jusqu'en 1910, mais que celle-ci reprend de plus belle ensuite. Le canton perd donc ses forces vives. Il a un revenu par habitant parmi les plus bas de Suisse. Les droits populaires y sont fort peu présents. Il y a bien un « retard fribourgeois ». La Première Guerre Mondiale va encore l'accentuer au plan économique et pousser le canton vers une mythification du monde paysan et l'anticommunisme intégral.

Guerre mondiale, réforme et réaction (1914-1921)

Fossé moral et cohésion cantonale

La Première Guerre Mondiale est une épreuve pour la cohésion cantonale dans un canton bilingue. Si les Alémaniques admirent pour la plupart l'Allemagne impériale, les Romands sont en général francophiles : un fossé moral divise bientôt les Suisses. Il est accentué par les intrigues du colonel germanophile Wille pour devenir général, alors que les Romands soutiennent le chef d'état-major Sprecher von Bernegg.

Qu'en est-il à Fribourg ? Le pouvoir conservateur et La Liberté se méfient de la République française laïque. *La Liberté* n'hésite pas à publier, dans plusieurs langues de l'empire, l'appel justificatif de François-Joseph d'Autriche-Hongrie « à ses peuples ». La Liberté et les *Freiburger Nachrichten* se signalent par beaucoup de réserves face aux agressions austro-hongroises et allemandes. Les journaux conservateurs tentent également de préserver la cohésion cantonale en répandant les idées consensuelles de la Nouvelle Société Helvétique. La Liberté défendra aussi les tentatives de paix orchestrées par l'empereur austro-hongrois Charles 1^{er}, Fribourg étant le lieu discret pour des contacts diplomatiques. *L'Indépendant* et *La Gruyère*, organes radicaux, sont nettement francophiles.

Le gouvernement cantonal est soucieux : le canton compte cinq pour cent d'étrangers mais on en dénombre quinze pour cent dans sa capitale. La mobilisation allemande puis française va en faire partir un grand nombre (août 1914), tout comme celle de l'Italie (avril 1915). Le Conseil d'Etat lance donc, le 6 août 1914, alors que les canons tonnent en Europe, un appel à la population recommandant la modération et la priant de rejeter tout ce qui nuirait à la cohésion cantonale et nationale. Cette proclamation est nécessaire car la violation de la neutralité belge déchaîne les passions. La Suisse peut respirer car elle est à l'écart des opérations militaires de la « guerre de mouvement ». Les fronts se stabilisent à la fin de 1914 dans une guerre de position.

La Suisse retrouve son rôle humanitaire cherchant à améliorer le sort des réfugiés, des soldats blessés ou prisonniers de guerre. Les belligérants utilisent le territoire et le réseau ferroviaire helvétique pour échanger les blessés. Les convois s'arrêtent dans les gares helvétiques où la population peut les aider en leur montrant sa sympathie et en leur offrant des cadeaux. A Fribourg, les convois à destination de la France sont l'objet de soutiens massifs de la population. L'armée suisse a la maladresse de supprimer ces arrêts ce qui donne lieu, les 15, 16 et 17 mars 1915 aux « tumultes de Fribourg », qui se bornent à des manifestations devant la gare de la capitale dont les participants conspuèrent un professeur germanique de l'université. Cette modeste affaire connaît un retentissement national car le pasteur Eduard Blocher, grand-père du futur conseiller fédéral, en profite pour attaquer le conseiller aux Etats Montenach dont l'épouse, d'origine française, est fort active dans les secours aux soldats alliés blessés.

Un an plus tard, de nouveaux incidents éclatent à la suite des sanctions légères infligées à deux colonels alémaniques qui ont renseigné les Centraux en violation de leur obligation de discrétion. Le 1er et 2 mars 1916, des cortèges se forment dans la capitale et manifestent leur mécontentement devant le siège de l'Alemania, une société d'étudiants au nom malheureux en ces circonstances. La

police doit intervenir et le gouvernement, inquiet, demande au général de lui fournir des troupes. Le calme revenant, cette demande n'a heureusement pas de suite. La presse se déchaîne autour de ces incidents mineurs, ce qui révèle des tensions profondes. Elles seront à nouveau visibles en juin 1917 lorsque le conseiller fédéral Hoffmann doit démissionner, suite à son aide aux Centraux pour conclure une paix séparée avec la Russie. Les choses se calment avec l'élection du Genevois Ador, francophile notoire.

Les difficultés économiques et financières

Les mobilisations sont longues et pénibles pour les troupes fribourgeoises sollicitées à cinq reprises pour des services de surveillance de frontière au nord-ouest du pays. Il n'y a pas de caisse de compensation et les militaires ne touchent que leur maigre solde pour nourrir leur famille qui tombe souvent dans la misère. Le rationnement étant instauré tardivement, le marché noir et l'inflation sévissent. Le gouvernement se rend compte des difficultés du moment. Il en appelle au peuple dès le 4 août 1914 en chargeant les Conseils communaux de veiller sur les récoltes et les exploitations agricoles, si nécessaire au moyen de travaux collectifs. L'office cantonal du travail fournira de la main d'œuvre prise dans les ouvriers au chômage.

Le Conseil d'Etat intervient avec succès auprès des autorités militaires pour que les agriculteurs mobilisés puissent avoir des congés lors des travaux des champs. Le gouvernement n'a pas d'autre choix que de procéder à des augmentations de salaire des instituteurs et des fonctionnaires : leurs revenus fixes perdent un tiers de leur valeur face à l'augmentation massive des prix. Elles s'adressent à la population du canton, le 6 février 1917, demandant un nouvel effort de production agricole en s'appuyant sur les Conseils communaux, les sociétés et les syndicats agricoles. L'Etat favorisera aussi l'activité économique pour tendre à l'autarcie du pays. Il demande de suivre les consignes en matière de rationnement.

L'Etat est dans des difficultés financières datant d'avant le conflit mondial. Il est lourdement endetté. Le Directeur des Finances Musy n'hésite pas à mettre en cause, en 1915, ses prédécesseurs : l'Etat avait, en 1913, 90 millions de francs de dettes et 70 millions d'actifs productifs, contre 40 et 35 millions en 1892. Il ne désarme pas et proclame qu'un Etat ne peut se résigner à la stagnation. Il doit au contraire aller de l'avant dans la voie du progrès économique. Il éclaire le chemin à suivre, en 1916. Si l'agriculture est, pour l'instant, la seule ressource économique du canton, celui-ci doit progresser dans la voie de l'industrialisation.

Il précise en 1917 qu'il faut que l'agriculture devienne une « installation industrielle », tant dans le domaine de la production que dans la commercialisation. Il souligne les avantages du canton en matière économique : une main d'œuvre bon marché et de bonnes voies de communication. Il en appelle au développement d'une industrie de perfectionnement (transformation des matières premières). Il affirme devant le Grand Conseil : « *La vapeur a groupé, dans le voisinage des immenses machines, des agglomérations d'ouvriers ; la diffusion de l'énergie électrique, mise à disposition d'un chacun, va permettre, par contre, d'organiser des ateliers plus modestes et même d'intensifier la production à domicile.* » Musy continue sa croisade en montrant que le rendement sur les personnes morales est très faible à Fribourg (21^{ème} rang suisse) vu la faiblesse de l'industrie.

Ces difficultés n'empêchent pas le canton d'œuvrer pour le futur. En 1915, le Conseil d'Etat propose de faire fusionner les régies d'électricité en un grand service public. Il y aurait moins de frais

administratifs et on pourrait accorder une certaine autonomie aux « Entreprises Electriques Fribourgeoises » (EEF). Il s'agit de grouper les Eaux et Forêts (dotation de 5,1 millions de francs), l'entreprise Tusy-Hauterive (dotation de 12,8 millions), celle de Montbovon (contrôle par la Banque de l'Etat pour 8,2 millions) et celle de Châtel-Saint-Denis (achat pour 1,8 million). Il s'agit de faire fructifier les 27,9 millions de francs (trois budgets cantonaux en 1915) investis par l'Etat. Musy ne travestit pas la vérité : les rendements de ces services industriels lui semblent en dessous de la moyenne. Il s'agira d'y mettre bon ordre. Le Grand Conseil vote cette fusion à l'unanimité.

Une sacralisation du sol fribourgeois

La Liberté rapporte, en septembre 1918, la fondation d'une Ligue pour la conservation de la terre fribourgeoise. L'assemblée constitutive groupe 50 personnes à Fribourg, dont les conseillers d'Etat Musy, Vonderweid et Savoy, des députés, des préfets et des propriétaires de domaines. Musy est le président de la Ligue. Il veut résister à « l'infiltration étrangère ». L'Etat, les communes, la Banque de l'Etat et les caisses d'épargne doivent aider les agriculteurs en difficulté. Une société à capital restreint doit être constituée dans ce but ainsi qu'un bureau officiel de conseil aux paysans, afin de trouver des acquéreurs fribourgeois. La Ligue s'organise : elle compte un Grand Comité (sept membres, dont deux préfets et trois députés), un Comité de Direction comprenant les députés Antoine Morard (Bulle), Chatagny (Corserey) et le préfet de la Singine Poffet ainsi qu'un Bureau d'information à l'étude d'avocat d'Antoine Morard à Bulle.

L'hostilité de la Ligue aux acquéreurs capitalistes étrangers et aux paysans des cantons confédérés (surtout Berne) suscite, en 1919, des réactions en Suisse. La *NZZ*, le *Murtenbieter*, les *Emmenthaler Nachrichten* et le *Schweizer Bauer* attaquent ladite Ligue en l'accusant de vouloir évincer les paysans réformés. Celle-ci dément en dénonçant des « cerveaux étroits » et des « caractères aigris ». La Ligue est au service de tous les agriculteurs établis dans le canton, quelle que soit leur origine. Elle se veut patriotique en préservant le sol d'une dénationalisation tout aussi funeste que celle des individus. Elle reçoit un subside du Cercle catholique, au nom du patriotisme.

La Ligue dénonce parfois le manque de clairvoyance et de patriotisme de certains agriculteurs inspirés par l'appât du gain, la jalousie et le défaut d'esprit de solidarité. Son Bureau d'information reçoit, en 1919, de nombreuses demandes de paysans qui sont traitées, ainsi que des messages d'autres cantons dont les autorités s'informent sur les travaux de la Ligue.

Une vie politique au ralenti ?

Les élections au Conseil national ont lieu tous les trois ans. Elles se déroulent aussi durant la Grande Guerre. Ces joutes électorales voient les partis s'affronter au système majoritaire. Après des décennies de luttes épiques, conservateurs et radicaux se sont assagis et pratiquent une proportionnelle de fait, ce qui crée une grande stabilité dans les deux arrondissements du canton.

Arrondissement	1911	1914	1917
22 : Lac, Fribourg, cercles de Domdidier et Belfaux	1 conservateur 1 radical	1 conservateur 1 radical	1 conservateur 1 radical
23 : Sarine, Singine, Gruyère, Glâne, Broye, Veveyse	4 conservateurs 1 radical	4 conservateurs 1 radical	4 conservateurs 1 radical

Les élections de 1919 à la proportionnelle changeront la donne. Les élections au Grand Conseil sont, elles, prévues en 1916. Les deux partis historiques, vu la situation internationale et nationale, décident d'agir « *un esprit de paix et de concorde* » (La Liberté), car une lutte serait inadmissible dans les circonstances d'alors. Une délégation formée des conseillers d'Etat Python et Musy ainsi que du conseiller national Grand (président des conservateurs) rencontre les députés radicaux Dupraz, Friolet, Blanc et Ochsenbein. Un accord pour des listes communes se fait. Les conservateurs présenteront 93 candidats et les radicaux 22. Dix de ceux-ci viendront du district du Lac et douze des autres districts, présentés en accord avec le parti conservateur. On s'entend sur cinq radicaux en Gruyère, quatre en Sarine (tous habitant dans la capitale), et un dans la Glâne, dans la Broye et dans la Veveyse. A noter qu'aucun radical n'est prêt à s'annoncer en Singine, malgré l'ouverture faite par les conservateurs ! Cet accord durera jusqu'aux élections de 1921, ce qui signifie qu'en cas de vacance d'un siège, le parti qui est en cause sera seul à présenter un candidat. On ne tient aucun compte des socialistes dans ces négociations de coulisse. Au Conseil d'Etat, les radicaux annoncent qu'ils n'attaqueront pas les sièges des sept conservateurs sortants, mais qu'ils demanderont un siège à la prochaine vacance, ce qui arrivera en 1919.

La situation politique est plus confuse dans la capitale. Les conservateurs y ont repris le pouvoir en 1907, succès confirmé en 1911. Les élections doivent avoir lieu en 1915, mais elles sont renvoyées à plus tard, d'année en année jusqu'en 1918 ! Les esprits s'échauffent. Les radicaux attaquent la majorité municipale qui a donné, d'après *l'Indépendant*, la preuve de son insuffisance et son asservissement au gouvernement cantonal, M. Python ayant ses entrées et sorties à la Maison de Ville. Les conservateurs veulent, selon *La Liberté*, conquérir un sixième siège au détriment des éléments du désordre, de l'anti religion et de l'antipatriotisme. Les électeurs tranchent le 12 mars 1918 : les conservateurs progressent légèrement (de 1624 à 1658 listes), les radicaux bondissent (de 795 à 920 listes) et les socialistes s'effondrent (de 591 à 308 listes), perdant toute représentation au Conseil communal, dont les conservateurs (cinq sièges) et les radicaux (quatre sièges) se partagent la domination. Les élections au législatif (Conseil général) suivent le 10 juin 1918. Les conservateurs et les radicaux offrent une liste commune au PS qui refuse. Les deux partis historiques font donc liste commune (50 conservateurs et 30 radicaux). Le quorum étant très bas (1,25%), le PS obtient 10 sièges, les conservateurs 45 et les radicaux 25. *La Liberté* attribue le bon résultat socialiste à l'aggravation constante de conditions d'existence.

Un vaste vent de réformes commence à se manifester dans la classe politique. Le député conservateur Paul Morard, avocat à Bulle et futur conseiller national, dépose une motion, le 30 mai 1917, demandant l'extension des droits populaires, notamment l'élection du Conseil d'Etat par le peuple constatant qu'en Suisse « *Fribourg reste seul cristallisé dans sa forme démocratique purement représentative* ». Il est suivi par le président du parti conservateur Eugène Grand, avec 29 collègues, qui demande, le 10 novembre 1918, l'introduction du referendum législatif, de l'initiative législative et d'un referendum financier limité. Il souhaite l'application de la proportionnelle au Grand Conseil, l'amortissement obligatoire de la dette publique ainsi que la création d'œuvres sociales (assistance, logement populaire, assurance-vie populaire et conservation du sol aux indigènes). Les radicaux (Wilhelm Bartsch) suivent le mouvement en réclamant l'introduction de droits populaires semblables (avec 3'000 signatures au lieu de 6'000), l'élection du Conseil d'Etat par le peuple et l'incompatibilité du mandat de député et de membre de l'exécutif. Ces interventions aboutiront en 1921 (voir plus bas).

La Grève générale vue comme une révolution à Fribourg

L'Indépendant, organe radical, voit dès le 22 février 1918 arriver la bourrasque de l'automne en Suisse. Il écrit : « La vague rouge monte, monte. Elle atteindra bientôt les classes moyennes de la population que gagne la détresse ». Fribourg connaît peu de grévistes mais La Liberté ouvre un feu intensif contre eux. Ses titres en témoignent : L'œuvre des bolchévistes (8 novembre), Menaces révolutionnaires (11 novembre), Pour l'ordre (12 novembre), Crime contre la nation (19 novembre). Ces titres-chocs vont être suivis d'actions concrètes à Fribourg, ceci d'autant plus que des troupes fribourgeoises maintiennent l'ordre à Berne et sont victimes de la grippe qui sévit.

Cela commence par un immense cortège le 13 novembre à Fribourg, avec des discours d'Auguste Schorderet, de l'abbé Pilloud et du futur syndic Pierre Aeby. Au début janvier 1919, on recueille dans les cafés de Fribourg des signatures pour une pétition au Conseil fédéral. Celle-ci exige notamment la mise en accusation des auteurs de la grève générale, des sanctions sévères contre la presse socialiste, l'annulation de la naturalisation de meneurs communistes, le respect pour les militaires décédés et le doublement de l'indemnité due à leur famille ainsi qu'une protection des travailleurs suisses contre les étrangers qui viendraient en Suisse pour des salaires de misère. En mars 1919, on organise une collecte en faveur des employés des services publics restés fidèles à leur poste lors de la grève générale. Le comité, avec notamment Auguste Schorderet (président) et Maxime Quartenoud (secrétaire) récolte plus de 14'000 francs. En avril 1919, les membres des comités du Club Alpin, de la Société d'histoire, des sociétés de chant et de gymnastique de la capitale ainsi que de la Fédération ouvrière catholique fondent une Union Civique Fribourgeoise antibolchévique. Musy y donne le ton : « *Il faut que Fribourg soit un centre de résistance* ».

L'agitation anti-rouge gagne le Grand Conseil en 1919. Le député Gobet analyse ainsi la situation : les troubles en Suisse sont dus à des agitateurs étrangers et au renchérissement excessif des denrées essentielles à la vie. Une partie des ouvriers suisses a été égarée par ces meneurs. Il montre que l'agriculteur fribourgeois a fait un grand effort patriotique pour produire plus. Le 19 novembre 1920, le député Chatagny fait voter une protestation au Conseil fédéral contre la venue de diplomates soviétiques en Suisse. Le Conseil d'Etat va être gagné par cette « peur rouge », notamment le Directeur de la Justice, Perrier, un futur admirateur assumé de Mussolini. Il rédige une loi additionnelle au code pénal qui punit les tentatives de renverser l'ordre établi par la violence,

notamment par des méthodes terroristes et la désorganisation des services publics. La peine encourue peut aller jusqu'à 20 ans ! Lors du débat au législatif (19 novembre 1920), Perrier mentionne qu'il s'agit d'une initiative personnelle. Il affirme que Fribourg est prêt à aller rétablir l'ordre à Berne mais qu'il exige qu'on punisse sévèrement les auteurs de troubles. Quelques radicaux estiment que le projet Perrier va trop loin, punissant même des actes préparatoires légaux ! Ils sont battus à une énorme majorité.

Une réforme politique incomplète

Trois motions ont demandé la révision de la constitution dans le sens d'une extension des droits populaires. Le Grand Conseil de 1916, élu sur la base d'une entente électorale, gère cette volonté de changement qui existe bien sûr chez les radicaux, fidèles soutiens de l'Etat en novembre 1918, mais aussi chez une majorité des conservateurs. Les motions sont acceptées et une commission est chargée d'en faire une synthèse.

Des divergences apparaissent. La commission va assez loin en incluant le referendum financier pour une dépense extraordinaire de plus de 500'000 francs. Elle propose d'abaisser le nombre de signatures nécessaire à l'exercice des droits populaires à 4'000. Les débats vont révéler que la majorité conservatrice ne veut pas aller trop loin : le referendum financier est qualifié de démagogique, alors qu'on maintient la barre des signatures à 6'000, chiffre très élevé en comparaison intercantonale. L'élection du Conseil d'Etat par le peuple est contestée par une partie des conservateurs (28 députés) mais en vain. Le peuple fribourgeois doit, dans un premier temps, se prononcer sur huit questions de principe. Les organes de presse soutiennent la révision sur tous les points, sauf *Le Fribourgeois* qui s'oppose à l'élection du Conseil d'Etat par le peuple que défend *La Liberté* (« pour un gouvernement fort », « votons toute la révision »). Les résultats du 18 avril 1920 donnent raison aux réformistes prudents :

Objets	Oui	Non
Initiative législative	17'072	832
Referendum législatif	17'049	876
Election du Conseil d'Etat par le peuple	13'657	4'202
Proportionnelle au Grand Conseil	16'275	1'610
Trois sessions annuelles du Grand Conseil	15'278	2'621
Trois Conseillers d'Etat aux Chambres fédérales	16'870	1'049
Organisation judiciaire déterminée par la loi	16'508	1'297

Les radicaux font bonne mine à ce succès partiel et parlent de triomphe de la démocratie et de la vox populi chez un peuple devenu majeur. Les Fribourgeois confirmeront ce résultat en 1921 lorsqu'ils voteront sur les articles constitutionnels relatifs à ces changements de principe. Cette démocratisation est tempérée par la loi du 19 mars 1921 sur l'élection du Grand Conseil à la proportionnelle qui fixe un quorum à 15% et élimine de la répartition des sièges les partis obtenant un score inférieur. Cette disposition semble viser les socialistes, ennemis des « partis de l'ordre »,

mais les radicaux peuvent aussi être mis en danger et l'ont combattue, ce qui va les amener à être astucieux lors des élections de 1921.

Une vie politique contrastée (1919-1921)

Le départ de Chuard provoque une vacance au Conseil d'Etat. Les radicaux proposent, en 1919, comme ils l'avaient annoncé en 1916, des candidats : Victor Buchs et Emile Gross. Les conservateurs ne contestent pas le don du siège à l'opposition mais ils ne peuvent soutenir Gross qui avait violemment attaqué le régime lors des scandales d'avant-guerre. L'entrepreneur Buchs est plus avenant. Il est élu, le 27 mai 1919, par 73 voix (sur 81).

Les élections au Conseil national de 1919 vont donner lieu à une grande surprise. Le système proportionnel y est appliqué pour la première fois. Les conservateurs se montrent modérés dans leurs appétits et ne présentent que cinq candidats en laissant deux lignes libres. Un débat a lieu lors de l'assemblée du parti : on en reste à cinq candidats, les agriculteurs et les chrétiens-sociaux renonçant à une candidature. On donne l'exemple d'un autre parti dominant : les radicaux vaudois ne présentent qu'onze candidats pour seize sièges en jeu. Le parti choisit la titulature « liste conservatrice », estimant qu'il a suffisamment démontré son côté social et progressiste depuis 50 ans. On loue les élus radicaux à Berne (Cailler et Liechty) qui sont de loyaux défenseurs des intérêts fribourgeois. Les radicaux et les socialistes se présentent séparés à la joute électorale, la grève générale étant trop proche pour songer à une alliance des minoritaires. Les résultats sont les suivants :

Partis	Suffrages	Sièges
Conservateurs	143'360 (69,3%)	6
Radicaux	47'375 (22,9%)	1
Socialistes	16'158 (7,8%)	0

Les radicaux échouent de peu (30 listes et 207 suffrages) dans la défense de leur second siège. Les conservateurs doivent désigner leur sixième conseiller national. Les dépositaires de la liste consultent l'assemblée du parti. Les Lacois veulent la désignation du député Benninger, certains chrétiens-sociaux celle du Soleurois Kurer, non réélu, alors que les militants de la Sarine soutiennent le conseiller d'Etat Perrier qui devient ainsi membre du parlement fédéral.

Les élections cantonales de 1921 sont attendues avec une certaine fébrilité : le Grand Conseil est élu à la proportionnelle et le peuple pourra élire le Conseil d'Etat. Les conservateurs se réorganisent lors d'une assemblée du 17 janvier 1921. Ils se fixent les buts suivants : poursuivre le bien moral et le progrès intellectuel et économique du canton, sous l'inspiration d'une politique chrétienne, réaliser l'union des citoyens et des diverses classes sociales, défendre l'âme fribourgeoise contre toute tentative visant à la dénaturer. Le parti a une organisation allant de bas en haut : assemblée de commune, de district (délégués), cantonale (délégués) qui est l'organe suprême qui élit le comité cantonal et le comité directeur (7 membres). Les adversaires sont vite désignés par *La Liberté* du 24 novembre 1921 : « *Le libéralisme est mort ... le radicalisme est bien malade... l'ennemi, c'est le socialisme.* »

Les radicaux se préparent à une lutte difficile dans certains cercles. Ils passent donc une entente avec les conservateurs dans quatre d'entre eux (Gruyère, Broye, Glâne, Veveyse). En Singine, les radicaux

ne trouvent aucun candidat de leur bord et les conservateurs incluent deux conservateurs protestants sur leur liste. La lutte n'aura lieu vraiment qu'en Sarine et dans le Lac. Quant à l'exécutif, les radicaux s'entendent avec les conservateurs pour présenter une liste commune au Conseil d'Etat, Buchs étant encadré par six membres du grand vieux parti.

Les socialistes se préparent à la lutte. Ils sont opposés à l'IIIème Internationale léniniste et refusent d'y adhérer, en 1919, par 103 voix à 20. Cette modération ne suffit pas à calmer l'hostilité des partis traditionnels contre eux. Ils ne peuvent prétendre à conquérir des sièges qu'en Sarine et non sans difficulté, car leur point fort de la capitale est noyé dans des zones rurales.

Un parti agrarien se constitue, au début de 1921, dans le Lac au grand dam des radicaux qui estiment que les paysans n'ont pas à se plaindre, ayant beaucoup de sièges au parlement et bénéficiant d'abondantes aides de l'Etat. Ils déplorent une séparation des citoyens protestants du Lac qui serait néfaste.

Les élections de 1921 mettent en jeu 118 sièges répartis entre les districts, selon leur population.

Districts	Parti conservateur	Parti radical	Parti agrarien	Parti socialiste
Sarine	26	6		0*
Singine	18			
Gruyère	14	9		0*
Lac	5	5	3	0*
Glâne	11	1		
Broye	10	3		
Veveyse	6	1		
Totaux	90	25	3	

*Les socialistes obtiennent 12% en Sarine, 5,6% en Gruyère et 6,7% dans le Lac

Les conservateurs crient victoire car ils gardent une majorité confortable, même à la proportionnelle. Le parti radical remporte un succès en gagnant quatre sièges. Il faut observer qu'il gagne, par la négociation, sept sièges dans les cercles où il y avait une liste d'entente. Dans les districts où la lutte régnait, il gagne deux sièges en Sarine, passant le quorum grâce à des suffrages glanés sur les listes conservatrices panachées. Il subit une déconvenue dans le Lac, sa forteresse traditionnelle en y perdant cinq sièges, dont deux en faveur des conservateurs et trois cédés aux nouveaux venus agrariens. Les socialistes ont la route barrée par le quorum de 15%.

Fribourg, forteresse idéologique du conservatisme ?

Il faut avoir présent à l'esprit que le conservatisme est très puissant : il attire 70% des votes des Fribourgeois en 1919. Une formation politique aussi vaste abrite de nombreuses ailes et chapelles, car elle désire représenter tout le canton et toutes les classes sociales. Il y a une aile chrétienne-sociale, issue de l'encyclique sociale Rerum Novarum, une aile agricole avec près de 50% de la députation du parti, des représentants des PME, des technocrates de l'administration et des personnalités influentes aux idées rétrogrades.

Les milieux dont les idées sont les plus connues sont les chrétiens-sociaux et les personnalités d'extrême-droite.

Les chrétiens-sociaux sont solidement organisés et ils ont l'aval de la hiérarchie religieuse et politique, sensibles aux idées de Rerum Novarum, l'encyclique sociale de Léon XIII. Ils ont de solides structures avec notamment le Cartel des organisations ouvrières catholiques sociales et son pendant alémanique l'Arbeiterverein. Ils ont leurs leaders : les abbés Pilloud et Savoy, le député Zimmermann et le conseiller municipal de la capitale Crausaz. Ils veulent « une réforme sociale sérieuse » mais s'opposent à toute lutte de classe. Ils ne vont pas de main morte pour attaquer les minorités en 1919 : l'abbé Savoy accuse les radicaux de vouloir maintenir le peuple dans l'ignorance et les socialistes de vouloir faire capituler le canton de Fribourg ! Les radicaux voient en Savoy « *un prédicateur du socialisme* » qui sème « *la graine vitriolée du bolchévisme* ». *La Liberté* prend vigoureusement sa défense.

Le mouvement chrétien-social est favorable au corporatisme catholique. *La Liberté* du 15 janvier 1921 est le reflet de cette coopération souhaitée entre patrons et ouvriers : « *Dans les corporations du Moyen Âge, sous l'égide de l'église, il y avait une touchante union entre le maître et l'ouvrier, le premier regardant le second comme un membre de sa famille, le second cherchant à faire honneur à la maison à laquelle il était attaché.* » Le journal déplore la guerre continuelle actuelle entre le capital et le travail qui amène des conflits sociaux violents. Il rappelle que l'Eglise catholique a condamné l'usure, l'oppression des pauvres par les riches, tout en faisant respecter le droit de propriété. Il prêche pour la coopération entre patron et syndicats dans la ligne de la pensée sociale de l'Eglise.

Il y a au sein des conservateurs des faiseurs d'idées qui vont largement au-delà des valeurs du parti majoritaire. *La Liberté* en est souvent le porte-parole. Celle-ci, à propos de la révision de la constitution cantonale n'hésite pas à affirmer que « *le monde moderne reste empoisonné par les doctrines de Rousseau* (25 février 1918). L'enseignement est aussi touché par ces idées rétrogrades. Mgr Jaccoud, recteur du Collège Saint-Michel et ami de Python, a une vision particulière de l'histoire suisse : il faut l'enseigner mais à condition de faire ressortir le passé religieux du pays, avant 1798. Il faut éviter d'enseigner le 19^{ème} siècle et la naissance d'un Etat fédéral, « *unitaire* » et « *à la façon de Rousseau, de Kant et de Hegel* » selon Jaccoud. Ces propos sont applaudis lors de la réunion de la Société d'Education à Belfaux en 1919. En 1921, on peut lire dans *La Liberté*, à propos du centenaire de la mort du penseur réactionnaire Joseph de Maistre (+ 26 février 1821) : « *Pour nous catholiques, c'est un nom de victoire. Les œuvres de cet homme de génie furent et sont encore une éclatante revanche contre l'esprit révolutionnaire.* »

Gonzague (de) Reynold est le maître à penser de cette extrême-droite. Il tient une conférence à la Grenette le 31 mars 1919, documentée dans *La Liberté* du 2 avril suivant. Le thème de la conférence est la réforme nationale. Il veut que la civilisation chrétienne lutte contre la barbarie bolchévique. Les mesures sont radicales : dissolution des organisations anarchiques, épuration de la population étrangère, fermeture plus hermétique des frontières, dénonciation des traités d'établissement, suspension momentanée des naturalisations et « *dénaturalisation* » des éléments dangereux. Le peuple doit constituer des unions civiques et des gardes armées pour mater la révolution ! Les réformes qu'il propose mènent à un régime proche du futur fascisme italien : un gouvernement au pouvoir accru, fin du parlementarisme, création d'un Conseil économique basé sur les groupements

professionnels, les compétences intellectuelles et techniques, éducation nationale (et non civique !), autarcie en matière de céréales, de légumes, de minerais et d'énergie.

C'est une condamnation du libéralisme économique et du communisme. Le conférencier veut le maintien d'une forte classe paysanne et des organisations professionnelles reconnues (corporations médiévales). Il a une vision élitaire : « *La haute culture peut seule donner à démocratie l'élite, les conducteurs et les éducateurs dont elle a besoin.* » Il a une vision rétrograde de l'éducation qui doit revenir aux études classiques gréco-romaines. Le public, rapporte *La Liberté*, applaudit chaleureusement ces idées.

Reynold récidive dans une série d'articles parus sous trois titres (Caractères de la Civilisation, L'Homme et la Civilisation et Démocratie et Civilisation) dans *La Liberté* en octobre 1921. Il s'agit d'un nauséabond plaidoyer réactionnaire. L'auteur prétend que le caractère d'une civilisation est d'être conservatrice, d'où l'importance de la tradition et de la stabilité. Il s'attaque aux Philosophes des Lumières avec beaucoup d'arrogance, en les qualifiant de « *demi-intellectuels* » et « *d'agents par excellence de la décadence et de la barbarie.* »

Reynold voit dans la civilisation l'œuvre des élites. Elle est un système pyramidal avec un sommet formé de ceux qui vivent la vie de l'esprit, de ceux qui maintiennent les traditions et de ceux qui organisent le travail humain. Il précise que cette pyramide doit permettre l'ascension sociale, contrairement à l'Ancien Régime. Il parle ainsi des masses : « *fortement fondées dans un bien-être matériel qui leur assure la santé, dans une éducation restreinte qui leur assure l'intelligence et la technique de leur travail, dans une religion qui leur assure la moralité.* »

Reynold s'attaque à la démocratie, inspirée, selon lui, par des idées simplistes, dont celle de l'égalité en droits, qui ne tiendrait pas compte de la diversité des individus et de leur inégale valeur. S'il admet que tout homme a une valeur, il s'empresse d'ajouter : « *Mais il ne s'ensuit en aucune manière qu'il faille attribuer à chaque opinion, à chaque vote, le même poids.* » Il affirme que la démocratie doit être rééduquée car elle ne saurait vivre sans élite.

Nous verrons que ces idées se répandront chez une partie des conservateurs et créeront à Fribourg des milieux d'extrême-droite relativement actifs.

Le repli économique et la mythification du passé

Alors que Python et Musy faisaient preuve d'une relative ouverture en matière d'économie et d'industrialisation, les dirigeants qui leur succèdent sont des passésistes qui ont interprété la Grève générale comme une tentative de révolution bolchévique. Le Directeur des Finances Chatton constate, en 1920, que la population des villes du canton a augmenté, mais pas par le commerce et l'industrie. Il dénonce un nouveau parasite : le fonctionnarisme. Il faut maintenir l'équilibre entre la ville et la campagne qui risque de se vider de ses âmes. Il veut y remédier en intensifiant la production agricole, en combattant l'exode rural qui, selon lui, engendre le chômage urbain et en attachant le paysan à sa terre. Il faut permettre au non propriétaire d'acquérir un bien fonds. I Chatton conclut ainsi : « *Ce n'est pas le cas, à l'heure actuelle, de développer l'industrie.*»

De telles paroles vont faire beaucoup de mal à la vision que les Suisses auront du canton et à son développement économique. Elles sont violemment critiquées, en Grand Conseil, par le député radical Bartsch qui développe un discours en faveur de l'industrialisation du canton avec trente ans

d'avance sur Paul Torche ! Chatton trouve des échos favorables auprès de son collègue Perrier et du député Paul Morard qui affirme que Fribourg doit rester essentiellement un canton agricole. L'assemblée conservatrice de Posieux (février 1921) applaudit un parlementaire fédéral qui affirme que la Confédération doit remédier aux fâcheuses conséquences d'un excès d'industrialisation. Il affirme que : « *L'agriculture est notre industrie nationale par excellence ; surtout elle est un élément d'ordre, de stabilité et d'indépendance.* »

Le régime conservateur est obligé de lutte contre la crise de reconversion qui suit la Grande Guerre. Le canton compte 2'374 chômeurs en automne 1921. A la suite d'une pétition de l'Union des Sociétés des Arts et Métiers (3'138 signatures), les autorités débloquent un modeste crédit de 50'000 francs en faveur de la construction d'appartements. Elles y ajoutent 262'000 francs en novembre 1921 (avec un montant équivalent versé par la Confédération), tout en ajoutant que 2'374'157 francs ont été consacrés à des grands travaux cette année (ponts, routes, barrages).

Un élément montre que tous les conservateurs ne sont pas réfractaires aux industries. Les CFF réduisant le nombre de leurs ateliers de réparation, celui de Fribourg est menacé au profit d'Yverdon. Avec le pedigree anti-industriel que le canton a pris, la position de la capitale est critique. Ses syndic successifs (Romain Weck et Pierre Aeby) et le municipal socialiste Charles Meuwly luttent pour leur maintien dans la capitale. Ils se rendent même à Berne pour demander l'aide du conseiller fédéral Musy. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils repartent avec des compensations : installation d'une fonderie de von Roll, réfection de la gare de Fribourg, électrification de la ligne Lausanne-Fribourg-Berne. Il s'agit de la défense d'une position menacée et non d'une offensive auprès d'entrepreneurs suisses pour qu'ils viennent s'installer dans le canton. C'est déjà beaucoup dans les années 1920 !

Le régime conservateur veut avoir son lieu de mémoire depuis 1884 afin d'immortaliser ses héros. La construction d'une chapelle à Posieux piétine jusqu'en 1924 ! Elle est relancée le 18 mai 1919 dans *La Liberté* qui émet un appel aux catholiques fribourgeois. On y loue cette œuvre vue comme « *un grandiose ex voto du peuple entier au Cœur Sacré de Jésus qui nous a tant aimé.* » L'efficace comité d'organisation est formé de représentants du clergé (le prévôt Esseiva, le directeur du séminaire Fragnière), du politique (l'ancien conseiller d'Etat Charles Weck, le conseiller aux Etats Montenach) et des régies d'Etat (le directeur Dessibourg et le sous-directeur Bulet). L'évêque Placide Colliard soutient la collecte de fonds. La chapelle sera terminée en 1924.

Ce monument est l'illustration d'un passé fantasmé par certains conservateurs amoureux du style néogothique, du chant grégorien, de la ruralité et d'un art religieux particulier : le vitrail. La chapelle doit rappeler l'assemblée de Posieux du 24 mai 1852, rassemblant des milliers de citoyens conservateurs et libéraux opposés au régime radical. Les vitraux illustrent une falsification de l'histoire : si Louis Wuilleret et le colonel Alfred Reynold y sont représentés à juste titre, car présents, on omet les grandes figures d'Hubert Charles et d'Alfred Vonderweid, chefs de l'opposition au régime radical. Il est vrai qu'ils ont le tort, aux yeux des conservateurs ultramontains, d'être des libéraux. Les vitraux représentent donc, dans des accoutrements qui devraient être médiévaux, les grandes figures du pythonisme finissant. Un saut en arrière qui en dit long !

3

Une période de stagnation (1922-1945) ?

La lente érosion politique des conservateurs

L'évolution des forces politiques peut être mesurée par les résultats des élections au Grand Conseil. Il y a cependant des réserves à émettre : un quorum de 15% barre la route aux petites formations politiques et les conservateurs et les radicaux font des listes d'entente jusqu'en 1931, ce qui rend difficile la lecture des rapports de force. On peut calculer la force réelle des partis à partir de 1931.

	1921	1926	1931*	1936	1941	1946
Conservateurs	90	87	90 (71,6)	87 (69)	84 (65,9)	79 (58,2)
Radicaux	25	28	26 (23)	28 (26)	28 (23,1)	32** (25,5)
Agraires	3	3	2 (3,2)	3 (3)	3 (2,4)	3 (2,6)
Socialistes	-	-	- (2,2)	- (2)	- (4,1)	13 (13,7)
DAT***					3 (4)	-
Alliance des Indépendants					- (0,5)	-
Total des sièges	118	118	118	118	118	127
Combat entre les listes conservatrices et radicales	Lac et Sarine	Lac et Veveyse	Tous les districts sauf la Glâne	Tous les districts	Tous les districts	Tous les districts

*Dès 1931, les chiffres entre parenthèses indiquent les % de suffrages obtenus par les partis.

** Radicaux : 13 ; radicaux indépendants : 19. ***Défense de l'Agriculture et du Travail, ou DAT, menée par Laurent Ruffieux en Gruyère.

Malgré les imprécisions pour les élections de 1921 et 1926, la proportionnelle pratiquée au Grand Conseil met en évidence le recul des conservateurs qui gardent une majorité en voie d'affaiblissement, ce qui pose la question du partage du pouvoir avec les autres partis. Les radicaux, opposition traditionnelle mais participant au gouvernement, constituent un quart de l'électorat et bénéficient un peu du recul des conservateurs. Les élus agrariens sont forts dans leur fief de la Veveyse à partir de 1926, alors que leurs élus venaient du Lac en 1921. Le recul du grand vieux parti profite surtout aux socialistes qui passent la barre du quorum dans plusieurs districts en 1946.

Les résultats au Grand Conseil peuvent donner une perception déformée de la réalité politique, notamment pour les socialistes et les agrariens qui ne sont pas présents dans tous les cercles électoraux. Les élections au Conseil national donnent une meilleure vision de la force de ces partis (voir plus bas).

Au Conseil d'Etat, la formule de collaboration, datant de 1919, semble immuable jusqu'en 1946.

	1921	1926	1931*	1936	1941	1946
Conservateurs	6	6	6	6	6	5
Radicaux	1	1	1	1	1	1
Radicaux indépendants					-	1

Ces élections seront examinées dans le cadre de la « collaboration » entre les deux partis historiques que sont les conservateurs et radicaux fribourgeois. L'élection de 1946 marque un tournant et crée une crise au sein du parti conservateur due à des désaccords idéologiques et à la personnalité du conseiller d'Etat Joseph Piller.

Les élections au Conseil national permettent de voir l'état de l'opinion cantonale, le canton formant un seul cercle électoral. Le calcul des sièges est fait à la proportionnelle depuis 1919, avec la possibilité d'apparementements. Le cumul permet des intrigues électorales régionales qui diviseront le parti conservateur. Des candidats élus devront démissionner, par la volonté de la direction du parti, leurs partisans ayant trop abondamment usé du crayon et de la règle.

Si, au Conseil des Etats, élu par le Grand Conseil, la domination conservatrice est totale, il n'en est plus de même à la chambre basse du parlement fédéral.

	1922	1925	1928	1931	1935	1939	1943
Conservateurs	5	5	5	6	5	4	5
Radicaux	2	2	2	1	2	2	1
Socialistes	-	-	-	-	-	-	1*
Agraires	-	-	-	-	-	1**	-

*Apparementement entre socialistes et agraires. **Avec l'appui du DAT (cf. page 24)

L'évolution des pourcentages (arrondis) obtenus par les partis est aussi intéressante :

	1922	1925	1928	1931	1935	1939	1943
Conservateurs	69	69	65	67	66	61	57
Radicaux	24	24	22	21	25	27	25
Socialistes	7	7	8	8	9	12	13
Agraires			5	4			5

Les élections nationales confirment le déclin électoral des conservateurs, la stabilité des radicaux au quart de l'électorat, le statut de minoritaires des agraires, présents surtout dans le sud du canton et l'avance des socialistes dès 1939, accentuée en 1943.

Le parti conservateur de 1922 à 1945

Le grand vieux parti, vu son impact électoral et son implantation dans la société fribourgeoise, est le principal acteur de la politique cantonale, soit par ce qu'il accomplit ou pas, soit par les oppositions qu'il suscite.

Présidé successivement par les Conseillers nationaux Grand et Chassot, puis par le syndic de la capitale Lorson, le parti majoritaire domine le parlement, le gouvernement et les tribunaux. Il partage peu son pouvoir avec les radicaux sous le régime de la « collaboration » instauré en 1919 et parfois mis à mal. Il a un quasi monopole sur les postes de l'administration cantonale dont les membres lui paient automatiquement une cotisation. Il contrôle en grande partie l'opinion publique par des journaux qui lui sont propres (*La Liberté*, *Les Freiburger Nachrichten*, *Le Fribourgeois* et, dès 1933, *Neue Ordnung* qui veut regrouper les efforts des catholiques suisses). L'enseignement est sous sa coupe grâce à l'Ecole normale qui forme des instituteurs aux valeurs chrétiennes. Les conservateurs innervent tout le canton grâce à des associations : sections du parti, cercles catholiques. Ils ont une clientèle électorale étendue : agriculteurs, fonctionnaires d'Etat et ouvriers encadrés par son aile chrétienne-sociale. Le parti disposera bientôt de sections du mouvement des « Jeunes conservateurs », fort combatif.

Le parti représente le canton à l'extérieur : deux conseillers aux Etats sur deux et quatre à six des sept conseillers nationaux. Il dispose d'un conseiller fédéral à Berne : Musy, de 1919 à 1934. Le parti conservateur fribourgeois, comme le parti suisse, est farouchement fédéraliste.

Le parti conservateur a son idéologie, concurrente des idées libérales et socialistes. Il se veut résolument anticommuniste. Il est antinazi, dans la ligne de la condamnation de cette idéologie par Pie XI, bien que certains de ses membres se rapprochent de Berlin par haine de Moscou. Il est antimaçonnique. Il n'est pas antisémite mais il y a des ambiguïtés chez certains de ses membres.

Le parti conservateur n'est pas tendre dans ses critiques des autres partis. La Liberté du 28 octobre 1922 écrit : « Le libéralisme est un poison lent ; le radicalisme est un poison violent ; le socialisme est un poison foudroyant. » Certains des principes qui guident les conservateurs ont été formulés lors d'une assemblée des délégués du parti (1923) par le rédacteur de La Liberté Albert Dessonnaz. Celui-ci défend l'idée que Dieu a des droits souverains sur la société humaine et que cette société doit conformer ses lois à la volonté divine. Le parti conservateur ne veut donc pas de divorce entre la société civile et la religion. Il se veut progressiste : ses réalisations dans les domaines des écoles, des hôpitaux et des voies de communication en témoignent.

Le cléricisme n'est jamais très loin. Les magistrats et le clergé fréquentent ensemble les cercles catholiques. Le préfet Bondallaz peut clamer, en 1924, que le parti est uni car ses membres veulent réaliser la doctrine sociale de l'église. Le parti ne peut faillir dans cette tâche tant qu'il est appuyé par le clergé. Il doit maintenir le peuple fribourgeois dans l'intégrité de ses croyances afin qu'il accomplisse « *sa destinée surnaturelle* ». Le président du parti, Grand, approuve et claironne : « *C'est grâce à l'union des magistrats, du clergé et du peuple que le canton de Fribourg est ce qu'il est : un boulevard de l'ordre.* » Le conseiller d'Etat Perrier va encore plus loin en affirmant, en 1925 : « *des liens indissolubles existent entre le gouvernement de Fribourg et le Cercle catholique : tout ce qui*

intéresse l'un intéresse l'autre. » En 1943, le président du parti Lorson affirme que le cercle catholique est « *un fleuron de notre parti conservateur fribourgeois* ».

Les autorités religieuses renvoient l'ascenseur aux gouvernants. L'évêque Besson assure de son dévouement « *les hommes éclairés qui président aux destinées de notre canton et de notre cité.* » Il lie le progrès religieux, moral et économique. Il voit dans Fribourg le centre du catholicisme suisse. Le chanoine Charrière, futur directeur de La Liberté et futur évêque, s'exprime en 1934 sur les rapports entre l'église catholique et l'Etat. Il est partisan du juste milieu : ne pas absorber l'Eglise dans l'Etat et l'Etat dans l'Eglise. Il ne faut pas nier tout rapport entre ces deux puissances, car la société civile a besoin des institutions religieuses. Il conclut : « *Les deux sociétés sont indépendantes, mais doivent collaborer, l'Eglise dont les buts sont de l'ordre le plus élevé, gardant la prééminence* ».

Le parti conservateur détenant une vérité éternelle parce que de révélation divine, il doit, selon le conseiller d'Etat Piller, faire rayonner celle-ci (1934). C'est la mission confiée au peuple fribourgeois et au parti conservateur de faire connaître ces idées à travers le monde. Il conclut : « *Fribourg est petit comme peuple et pauvre de richesses. Mais il est grand par le cœur et la volonté.* »

Le parti conservateur fixera ses idées en programme en 1936. Le thème d'une mission du canton de Fribourg réapparaît : il s'agit de « *réaliser l'ordre chrétien, gage de prospérité et de bonheur pour les peuples comme pour les individus et de démontrer l'efficacité pratique du christianisme dans la vie publique et sociale.* » Le parti conservateur veut accroître le patrimoine intellectuel, moral, social et économique que ses chefs, en premier lieu Georges Python, ont constitué pour le peuple fribourgeois. Il fixe ses priorités dans un ordre significatif : l'école au service de la vérité et de la vie, l'agriculture qui est au premier plan, le maintien d'une classe moyenne artisanale et commerçante, l'organisation professionnelle, l'aide aux chômeurs, l'arrivée d'industries nouvelles grâce aux Entreprises électriques fribourgeoises (EEF), l'aide aux communes et l'assistance. Cet ordre des priorités aura de sérieuses conséquences économiques et démographiques.

Les premiers leaders de la république conservatrice, Menoud et Théraulaz, sont un peu oubliés. Le leader charismatique qui s'est imposé, dès 1891, est Georges Python qui meurt en 1927 après 41 ans passés au gouvernement, à la Direction de l'Instruction publique. Le gouvernement tient à lui rendre un hommage qui s'apparente au culte de la personnalité. Il écrit aux préfets le 17 mai 1927 afin qu'ils agissent dans toutes les écoles de leur district qui recevront toutes une héliogravure de l'homme d'Etat. Le 24 mai sera une journée d'hommage à celui-ci. Les maîtres devront rappeler les mérites de M. Python, notamment le fait qu'il a lié la création de l'Université aux entreprises électriques et bancaires de l'Etat. Les pédagogues devront proclamer, sous le portrait de Python : « *Regardez souvent M. Python ! Il a été un grand Fribourgeois et un ami de la jeunesse.* » Après quoi les élèves auront congé lors de cette journée mémorable. Le chanoine Schorderet (1840-1893), figure de proue de la République chrétienne et fondateur de La Liberté, a droit à un hommage en règle dans ce quotidien en mai 1946.

Qui exerce le pouvoir ? Les titulaires des mandats au Conseil d'Etat restent longtemps en place : 27 ans pour Bernard Weck, 24 ans pour Jules Bovet, 22 ans pour Emile Savoy, Romain Chatton et Marcel Vonderweid, 21 ans pour Maxime Quartenoud, 19 ans pour le radical Victor Buchs. Les magistrats sont réélus par le peuple, sur une liste d'entente conservatrice radicale, sauf Piller qui est battu en 1946. Les treize magistrats qui occupent les sièges du gouvernement de 1922 à 1946 sont avant tout des juristes (neuf). Les deux élus radicaux sont des industriels. Un ingénieur forestier et un directeur

de banque complètent l'aréopage. Le niveau des députés laisse plus à désirer. Les députés reflètent en partie la composition sociale du canton, avec une forte majorité relative de paysans, qui devient majorité si l'on y additionne les milieux liés à l'agriculture (lait, bois). La Liberté décrit ce parlement en 1936, en affirmant que ce serait une erreur d'y chercher une élite intellectuelle qui a sa place au Conseil d'Etat. Le journal affirme : « *On ne saurait exiger de nos députés une culture plus haute que celle qui leur est donnée par notre instruction publique obligatoire* ». Le journal observe que l'élément rural prédomine au Grand Conseil, ce qui est logique car le peuple fribourgeois est un peuple d'agriculteurs. Le quotidien poursuit : « *Notre industrie cantonale est principalement celle de la culture des champs, la plus difficile de toutes car elle exige une foule de connaissances pratiques qui ne sont pas dans les livres* ».

Le parti conservateur montre sa force lors de grands rassemblements populaires d'organisations qui lui sont proches. C'est le cas en 1923 pour célébrer la Charte du Travail chrétien, liée à Rerum Novarum. Les nombreux participants, encadrés par les autorités cantonales et communales défilent dans la capitale. Les organisations chrétiennes-sociales sont contrôlées par un directeur des œuvres sociales diocésaines, à l'époque le fougueux abbé Savoy. En 1938, la Fête du Travail des syndicats chrétiens-sociaux groupe 1'800 personnes, en présence des autorités. Le cartel de ces organisations compte 2'000 membres. En 1935, le Congrès de l'Association catholique populaire suisse amène 32'000 personnes de toute la Suisse à Fribourg. Un office pontifical attire 20'000 participants et on organise la communion de 4'000 enfants à Bourguillon. Le tout est complété par une œuvre de l'abbé Bovet (le Mystère) qui attire 6'000 spectateurs. La fin du conflit mondial est l'occasion de reprendre ces traditions avec, en 1946, un rassemblement de la Jeunesse catholique fribourgeoise, en présence de Mgr Charrière et du président du gouvernement Quartenoud. La même année, le rassemblement des ouvriers chrétiens attire 1'500 personnes, en présence du délégué de l'autorité diocésaine auprès du mouvement chrétien-social, l'abbé Grillet, directeur de La Liberté, de l'évêque et du président du Conseil d'Etat. Le cartel des syndicats chrétiens-sociaux groupe une cinquantaine de syndicats.

Les oppositions de 1922 à 1946

La première force de l'opposition est celle, historique des radicaux. Dirigé tour à tour par le député Bartsch, par Rouvenaz et par le député Pierre Glasson, leur position est ambiguë : ils sont entrés au gouvernement dans le cadre de « la politique de collaboration » (dès 1919), lointain écho de l'arrivée d'un conservateur au Conseil fédéral (1891). La force des radicaux justifierait qu'ils obtiennent un deuxième siège, à l'instar des conservateurs au Conseil fédéral en 1919, avec le Fribourgeois Musy. Les conservateurs s'y refusent au nom de l'unité et de la cohérence de l'exécutif. Les radicaux continuent donc à être critiques, souvent de manière constructive, dans leur presse (*L'Indépendant* et *La Gruyère*). Le ton est parfois vif. On dénonce ainsi, en 1922, le véritable poison pour le canton : « *l'esprit de caste et de parti, le népotisme, l'oppression, la soif de la domination et de grandeur* ». La presse conservatrice réagit et accuse les radicaux de double jeu en participant au gouvernement et en continuant à injurier le parti majoritaire, épargnant « le parti du désordre » (les socialistes). Le parti radical distingue les communistes, qu'il combat vivement, des socialistes fribourgeois qui ont tourné le dos à Lénine et au régime soviétique.

Le parti radical fribourgeois fixe son programme en 1921. Il se veut une section du parti national soutenant la liberté, l'égalité et la souveraineté du peuple. Il soutient des réformes économiques

dans tous les secteurs tout en restant dans le cadre de la libre concurrence. Il veut aplanir pacifiquement les conflits sociaux et promouvoir la solidarité entre tous les milieux. Il veut l'extension des assurances sociales mais dans un cadre non obligatoire.

La collaboration gouvernementale avec les conservateurs passe par des moments difficiles et cela dès le début. Le populaire Victor Buchs, directeur radical des Travaux Publics, a failli se retirer du Conseil d'Etat lorsque le Grand Conseil, en 1922-1923, lui a retiré la nomination des cantonniers, sur proposition d'un député conservateur. Son parti parvient à le convaincre d'y rester. Le parti radical souhaite, dès 1925, une place plus large au sein des trois pouvoirs : deux conseillers d'Etat, deux juges cantonaux et trente députés. Le mode d'élection des députés demande une modification de la loi sur l'exercice des droits politiques. Les participations accrues des radicaux au pouvoir exécutif et judiciaire pourraient être remplies par un peu de bonne volonté et d'esprit de partage du parti majoritaire.

Des tensions se manifestent à plusieurs reprises. A la mort de Georges Python (1927), le parti radical réclame un deuxième siège au Conseil d'Etat. Les dirigeants conservateurs semblent d'abord prêts à négocier puis se ravisent en affirmant que la revendication radicale du siège de M. Python a suscité : « *un cri de stupéfaction du peuple.* » Les radicaux ont beau jeu de dénoncer l'ostracisme des majoritaires dans le domaine de la justice et dans les organes parapublics. Ils calculent, en 1930, qu'ils n'occupent que trois des quarante deux postes judiciaires importants et cette question revient souvent sur le tapis (1928, 1939, 1941, 1943).

La représentation au Conseil d'Etat va générer des affrontements plus vifs. Le parti radical n'insiste pas trop pour placer un des siens lorsque Perrier se retire et que Piller le remplace (1932-1933). Il va présenter le Bullois Rouvenaz en 1936 qui ne sera pas élu. Un radical moins prononcé, Corboz, le devance. Les dirigeants conservateurs soutiennent Rouvenaz au premier tour mais les troupes ne suivent pas (voir plus bas). En 1941, une liste d'entente avec six conservateurs et Corboz se présente, l'affront de 1936 semblant oublié. Les radicaux gruyériens présentent Pierre Glasson mais sans succès. Les sections de la Gruyère, de la Broye et de la Glâne sont de plus en plus hostiles à la collaboration illusoire avec les conservateurs qui ne leur rapporte rien, alors que celles de la Sarine et du Lac sont plus enclines à s'entendre avec le parti majoritaire. L'éclatement, momentané, du parti est programmé pour 1946 (voir plus bas).

Le parti socialiste a du mal à s'imposer dans un canton encore fortement rural et catholique. Il recrute chez les ouvriers des villes industrielles de Fribourg, Bulle, La Tour-de-Trême et Morat ainsi qu'à Villars-sur-Glâne. Il a réussi quelques percées aux élections communales (proportionnelle sans quorum) de ces cités et y siège au Conseil communal (exécutif) et au Conseil général (législatif). Il a du mal à s'implanter ailleurs. Les sections des communes mentionnées plus haut subsistent sans interruption jusqu'en 1946. D'autres sont éphémères et disparaissent sauf à Estavayer-le-Lac. La section de la capitale joue le rôle de leader au sein du parti socialiste fribourgeois et en fournit les dirigeants. L'élection de députés est bloquée par un quorum à 15%. Le conseiller d'Etat Perrier, « *admirateur assumé du fascisme* », affirme que c'est pour empêcher le « parti du désordre » d'obtenir des sièges au Grand Conseil.

Le parti socialiste a repoussé à cinq contre un l'adhésion au léninisme en 1919. Cela ne l'empêche pas d'avoir un programme politique très à gauche dans l'Entre Deux Guerres, refusant le ralliement prôné par le PSS à la défense nationale (1934). La jeunesse socialiste fribourgeoise est très à gauche.

Certains de ces membres quittent même momentanément le parti pour fonder une section du parti communiste (1931-1936). Ils sont vite dégoûtés du stalinisme et reviennent au bercail, fournissant les éléments qui dirigeront le parti de 1946 à 1966.

Le parti socialiste compte 119 membres en 1941 et 339 en 1946. Il peut compter sur un soutien de l'USS, section fribourgeoise, qui aligne 5'690 syndicalistes en 1946. Le journal « *Travail* » a paru épisodiquement dans les années 1920-1930. Il devient une parution plus régulière dès 1946, en collaboration avec le PS du Valais. Le parti socialiste fribourgeois, à l'instar de la gauche en Suisse et en Europe, va faire un bond en avant dès 1943, s'assurant un siège au Conseil national puis en 1946 en entrant avec 13 sièges au Grand Conseil.

Le parti agraire (futur PAI-UDC) est composé de paysans qui quittent le parti radical selon l'exemple bernois, obtenant des députés dans le Lac (1921-1926), puis d'agriculteurs tournant le dos au parti conservateur en gagnant des sièges en Veveyse dès 1926. Ces parlementaires du sud sont menés par la forte figure de Robert Colliard. Ils restent très minoritaires.

L'évolution politique interne du canton (1922-1936)

Les élections communales, cantonales et fédérales sont l'objet d'âpres luttes.

La capitale est l'objet de toutes les attentions. Les élections communales ont lieu à la proportionnelle, ce qui conduit à un partage du pouvoir au sein de l'exécutif (Conseil communal). Les conservateurs y gardent la majorité avec généralement cinq et parfois six sièges, les radicaux et les socialistes se partageant les trois ou quatre sièges restant.

Les élections communales de 1922 sont marquées par la présence de « pointeurs » conservateurs qui recensent les citoyens conservateurs ayant voté afin d'aller chercher les négligents ou démotivés qui n'ont pas rempli leur devoir électoral. Les citoyens scrutateurs du Bureau central de vote ayant chassé les pointeurs le samedi 11 mars 1922, ils ont la surprise de voir débarquer le conseiller d'Etat Perrier et le syndic Weck. Weck conteste le droit du bureau d'évincer les pointeurs et dénonce l'arrogance des minorités radicales et socialistes. Le socialiste Charles Meuwly lui explique que tous les membres du bureau étaient d'accord, y compris les conservateurs. Finalement un recours de citoyens conservateurs est traité par le Conseil d'Etat le dimanche matin 12 mars. Le gouvernement donne raison aux recourants puisque la loi parle encore d'élections « en assemblée électorale ». Le pointage a encore de beaux jours devant lui dans les bureaux électoraux.

Les conservateurs sont souvent accusés par leurs adversaires de payer des tournées de boissons électorales, de distribuer des bons de viande, de faire voter systématiquement les étudiants extra cantonaux de l'université et le clergé des couvents. En 1926, les conservateurs progressent un peu en ville de Fribourg mais il y a un souci à l'intérieur du grand vieux parti : les candidats de l'aile chrétienne-sociale ont tous été largement battus à la suite de coups de crayons sur les listes conservatrices. L'abbé Savoy, directeur des écoles de la ville et leader du mouvement, s'indigne et parle de manœuvres déloyale et de noire ingratitude. Mieux, il accuse, dans le journal *l'Action sociale*, le préfet de la Sarine Mauroux et les bureaux du conseiller d'Etat Perrier d'être les instigateurs de la manœuvre de traçage. Les accusés portent plainte contre Savoy et interviennent auprès de l'évêque. Mgr Besson blâme l'article écrit par le bouillant abbé qui doit se rétracter. Cela réjouit les radicaux qui considèrent, non sans exagération, Savoy comme un suppôt du socialisme,

voir un fourrier du communisme et appellent les vrais conservateurs à mettre de l'ordre dans leur parti !

En 1926, les conservateurs ont l'occasion de montrer leur force lorsque le Conseil national va élire son président pour 1926. Robert Grimm, un des instigateurs de la Grève générale de 1918, est sur les rangs car il est vice-président de la chambre basse du parlement fédéral. *La Liberté* et le parti conservateur appellent à une manifestation le dimanche 21 novembre, en liaison avec les démonstrations de force prévues à Lausanne, Neuchâtel et Genève. Pour *La Liberté*, Grimm est indigne de la confiance du pays et son élection serait un affront ; elle s'écrie : « *Arrière, ô Grimm, ô Lénine, arrière !* » La manifestation du 21 novembre fait venir 5'000 citoyens dans la capitale. Elle est animée par les corps de musique de Landwehr et de l'Union instrumentale. Les orateurs anti-Grimm sont : l'avocat Théodore Aubert (Genève), l'avocat Favarger (Neuchâtel), le major Conrad Fasel (Guin) et le conseiller d'Etat Vonderweid qui voit en Fribourg une citadelle, une forteresse imprenable de l'anticommunisme.

En 1932, la capitale est le théâtre d'une émeute qui témoigne des tensions accumulées dans la société fribourgeoise marquée par la crise économique, le cadre de plomb que le régime impose à la population (danse limitée, cinéma censuré, fermeture des commerces le dimanche). Un défilé a lieu alors que les troupes sont fatiguées et doivent parader devant un podium rempli d'officiers mais aussi de dames en fourrure, ce qui mécontente les soldats et le public. Les militaires licenciés vont ensuite de détendre et boivent des verres : certains soldats sont éméchés lorsque le commandant de la police fait du zèle et en arrête deux qu'il conduit au poste. Une foule compacte prend le parti des deux militaires et assiège durant six heures le poste de police de la capitale. Les gendarmes utilisent des coups de matraque et de plat du sabre ainsi que des lances à incendie pour se dégager mais la foule riposte en lançant des pierres. Elle incendie même la moto d'un agent et la voiture du commandant de la gendarmerie. Il faut l'intervention d'officiers armés, mené par le colonel Diesbach, qui menacent d'utiliser leurs armes pour disperser la foule. Ces événements du 8 octobre 1932 sont diversement commentés. *L'Indépendant* (radical) met en évidence les défaillances dans l'organisation de la sécurité publique. *Le Fribourgeois* (conservateur) y voit les conséquences de la propagande criminelle de la presse socialo-communiste. *La Liberté* se dépêche d'affirmer que la politique n'est pas en jeu dans cette affaire. Elle constate qu'il faut regrouper les personnes de bonne volonté qui composent les sociétés patriotiques et en faire une « milice civique ». Il y a des victimes collatérales de ces événements : le préfet de la Sarine, Mauroux, et le commandant de la gendarmerie, Bocard qui sont mis à la retraite.

L'éventualité de l'introduction d'une organisation corporative fait l'objet de vives discussions en 1933-1934. Il faut commencer par rappeler que l'idée de ces corporations de métiers est ancienne dans les milieux catholiques. Elle date de la fin du 19^{ème} siècle. Il s'agit de laisser les gens d'une profession régler leurs affaires, d'éviter l'exploitation capitaliste et la lutte des classes communiste. Il faut rétablir un ordre naturel au sein de l'Etat et de la société. Le problème est que le fascisme est passé par là et qu'il a employé le mot « corporations » pour désigner le contrôle qu'il exerce sur la société et l'économie italienne par leur biais, ce qui donne une fâcheuse connotation au mot.

Le député chrétien-social Kistler dépose une motion pour introduire l'ordre corporatif en 1933. Les corporations auraient la force obligatoire pour les décisions prises dans leur domaine. Il y aurait donc un organe législatif concurrent du Grand Conseil instauré par une loi et non pas par une révision

constitutionnelle. Le projet est défendu par les conservateurs, notamment par Joseph Piller, conseiller d'Etat, qui fait une série de conférences et publie des articles sur le sujet. Tous les conservateurs ne sont pas convaincus du bien fondé de cette loi.

Les radicaux et les socialistes, et avec eux les syndicats, tirent à boulets rouges sur le projet ! Ils attaquent *La Liberté*, Piller et l'abbé Savoy. *L'Indépendant* traite Savoy de faux prophète et parle « du projet Hitler-Staline » qui servirait des dictateurs dans l'ordre professionnel, dont le bouillant prêtre. Les députés conservateurs, entendant l'opposition qui se lève dans le canton, renvoient le projet en novembre 1933. Les milieux paysans, base électorale du régime, voient d'un mauvais œil la constitution d'une corporation des ouvriers agricoles. Le Conseil d'Etat présente une version édulcorée de la loi au Grand Conseil en février 1934. Elle suscite de violents débats : les radicaux et les agrariens s'y opposent, alors que les conservateurs la soutiennent mollement. Le vote final de la loi est de 51 pour et de 19 contre, sur 118 députés, les absences de beaucoup de députés montrant leur opposition larvée à la loi. La suite est loufoque car le Conseil d'Etat n'ose pas publier la loi. Les radicaux donnent à leur comité directeur le mandat de déposer un référendum contre celle-ci ; ils sont d'accord avec les socialistes et les agrariens pour déposer un recours au Tribunal fédéral. La loi devient une arlésienne : on en parle, on pense qu'elle va être publiée mais ...rien ne vient jamais!

Les années 1930 sont aussi celles où naissent les mouvements des jeunes radicaux (1935) et des jeunes conservateurs. Le second est mieux connu et plus influent. Il naît en ville de Fribourg en 1928 au sein du Cercle catholique puis s'organise au plan cantonal. Il est ensuite assez discret jusqu'aux élections cantonales de 1931 où il s'active dans certains districts. Le mouvement reçoit une impulsion décisive en 1934, grâce à son organisation au plan national. Il se signale, au plan suisse et fribourgeois, en recueillant des signatures pour l'initiative de révision totale de la constitution lancée par les Fronts fascistes. C'est en 1936 que le mouvement se consolide vraiment à Fribourg. Une assemblée des délégués de 400 membres crée un bureau cantonal des Jeunes Conservateurs qui comptent, d'après eux, 3'370 membres issus de 123 sections, présentes dans tout le canton sauf dans le Lac à majorité radicale et protestante.

Les Jeunes Conservateurs établissent un programme, fortement influencé par l'Encyclique *Quadragesimo Anno* (1931), et ils veulent : « *Une Suisse chrétienne, fédéraliste et corporative* ». Ils veulent un ordre corporatif, une agriculture soutenue fortement, la défense des PME et des classes moyennes, le non travail des femmes là où c'est possible, une limite d'âge pour les employés d'Etat et les juges, un non cumul des rémunérations. Ils aiguillonnent le parti conservateur fribourgeois en disant qu'il se repose trop sur ses succès passés et ne fait pas assez de place aux forces jeunes ! Les jeunes conservateurs sont proches du mouvement chrétien-social et influencent de plus en plus fortement leurs aînés dont certains les écoutent attentivement, notamment le conseiller d'Etat Maxime Quartenoud. Les Jeunes Conservateurs ont leur page dans *La Liberté*, quotidien officieux du parti conservateur.

Les Jeunes Conservateurs exposent leur programme dans leur page de *La Liberté* du 1 avril 1944. Ils revendiquent leur loyauté au parti conservateur et leur fidélité à la doctrine sociale de l'Eglise. Ils veulent réaliser la justice sociale. Concrètement, il s'agit de soutenir les logements populaires, de créer une Union ouvrière fribourgeoise forte et de collaborer avec les associations extrapolitiques du canton. Ils veulent la mise en place de contrats collectifs, la création d'un Office du personnel de l'Etat et une allocation de renchérissement aux fonctionnaires retraités dénués de moyens.

Beaucoup de ces idées auront des suites pratiques, les Jeunes Conservateurs s'engageant activement en faveur de la loi sur les allocations familiales (1945). Le Directeur de l'Intérieur Quartenoud et le président du parti Lorson, syndic de la capitale, prennent ces revendications au sérieux et y répondent le 14 avril. Ils sont conscients de leur grande responsabilité : le régime conservateur basé sur les idées chrétiennes doit faire passer dans la vie de tous les jours les splendeurs de celles-ci.

Quartenoud saura garder des liens précieux avec cette jeunesse ardente et brûlante d'action et de justice sociale. Piller les traitera de « *popistes du parti conservateur* », ce qui lui coûtera très cher lors des élections de 1946.

Il faut noter qu'une bonne partie des futures élites du parti conservateur et du PDC est passé par le mouvement jeune conservateur, ses assemblées, ses séminaires de formation, ses stamms, ses campagnes électorales et ses collages d'affiche. Il suffit d'évoquer quelques noms par ordre alphabétique : Joseph Ackermann, conseiller d'Etat, Fernand Aebischer, vice-syndic de la capitale, Max Aebischer, syndic de Fribourg, conseiller d'Etat et conseiller national, Pierre Barras, préfet, député et rédacteur politique à *La Liberté*, René Binz, chancelier d'Etat, Laurent Butty, préfet et conseiller national (président en 1981), Léonce Duruz, préfet, Louis Gauthier, chef de la police, Eusèbe Philipona, conseiller national ainsi que les préfets Louis et Marcel Renevey.

Des élections révélatrices des tensions sociales (1936-1946)

Les élections cantonales et fédérales se déroulent dans un climat tendu. Les radicaux critiquent la politique financière dispendieuse des conservateurs alors que les socialistes tentent de forcer l'entrée au Grand Conseil. Les agrariens se maintiennent mais à un bas niveau. De nouveaux mouvements apparaissent tel celui de la Défense de l'Agriculture et du Travail (DAT) de Laurent Ruffieux, avec un succès momentané. L'Alliance des Indépendants n'aura pas de succès sur sol fribourgeois.

Les conservateurs restent pour la plupart fidèles à la démocratie et aux idées sociales de l'Eglise. Certains personnages vont virer vers l'extrême-droite, notamment Musy et Reynold.

Il faut constater la forte ingérence de l'Eglise catholique dans les élections nationales de 1943 et cantonales de 1946.

Les élections cantonales de 1936 ont lieu dans un contexte international troublé (guerre civile espagnole, remilitarisation de la Rhénanie, guerre d'Ethiopie) et dans une période de crise économique en Suisse. Le parti radical doit choisir un successeur à Victor Buchs qui se retire après 17 ans bien remplis aux Travaux Publics. Il a le choix entre Léonard Rouvenaz, caissier de la Banque populaire de la Gruyère et conseiller municipal à Bulle, le colonel Naef, industriel à Morat et Richard Corboz, marchand de liqueurs à Romont. Le résultat du vote est assez serré : Rouvenaz 52 voix sur 102, Naef 33 et Corboz 17. Lors de l'assemblée du parti conservateur, les Gruyétiens attaquent Rouvenaz : c'est un homme combatif, fermé à la conciliation et ayant « *des tendances fâcheuses au point de vue religieux* ». Le comité cantonal conservateur propose, lui, de reconduire la collaboration et d'agréer la candidature des radicaux. Le vote est indécis : 107 voix pour ces propositions, 76 contre et 57 abstentions ! L'assemblée des délégués conservatrice présente des « signes de nervosité » et le résultat du vote proclamé fait l'objet de « mouvements divers ». Rouvenaz est donc sur la liste d'entente avec six conservateurs.

Les évènements se précipitent avec l'arrivée d'une liste radicale dissidente avec 38 signatures issues de la Gruyère, de la Glâne et de la Sarine. Elle porte le seul nom de Richard Corboz, pourtant largement battu au sein de son parti. *La Liberté* donne le ton :

« Le parti radical eût pu aisément trouver un nom qui eût été agréé sans difficulté. L'assemblée de Bulle a préféré engager le prestige du parti sur le nom de son président, au grand péril de l'intéressé. »

Les esprits s'échauffent aussi contre la gauche. *La Liberté* lance un appel : « *pas de socialistes au Grand Conseil* ». Elle relaie un appel (anonyme) aux électeurs de la Sarine, district où les socialistes sont proches du quorum : « *Pas une voix aux ennemis de la patrie, aux admirateurs de Moscou et aux apologistes des fusilleurs espagnols et des brûleurs d'église !* »

Les résultats du premier tour de l'élection au Conseil d'Etat sont clairs : cinq des six conservateurs totalisent entre 28'000 et 29'000 suffrages, Piller est un peu lâché avec près de 24'000 suffrages, bien au-dessus de la majorité absolue (15'898). Rouvenaz en est proche avec 15'227 devant Corboz. Au second tour, le comité cantonal conservateur laisse la liberté de vote. *La Liberté* appelle au retrait de Rouvenaz qui refuse. Le second tour lui est fatal : il obtient 8'266 voix contre 17'200 à Corboz qui est élu.

Les radicaux tirent les conséquences de leur échec. Corboz n'est pas leur représentant au gouvernement mais un satellite conservateur. Ils refusent la poursuite de la « collaboration » et passent dans l'opposition. Ils attaquent le gouvernement sur sa politique financière irresponsable d'après eux. Ils trouvent le maillon faible chez leur adversaire en la personne de Joseph Piller, Directeur de l'Instruction publique. Cela commence le 5 décembre 1936 en dénonçant les nazis que le Directeur de l'Instruction publique entretient à l'Université. Cela continue le 21 février 1936, lorsque le député Lippacher interpelle en vain le Conseil d'Etat sur le professeur Hubert Erhard, pourtant rappelé à l'ordre par le Conseil fédéral. Les radicaux dénoncent « *la carence de l'autorité* ». L'attaque est plus frontale le 10 novembre 1938 au moment où les nazis de Fribourg fêtent l'anniversaire du putsch manqué de Munich en 1923, en pleine « Nuit de Cristal ». *L'Indépendant*, bien informé, repère, au café de la Couronne, la présence des professeurs de l'université Newald et Reiners, d'un diplomate allemand en poste à Berne et de « comparses secondaires » : MM. Mayer (commerce de brosses), Reischle et Hasslinger (maître biscuitier à Villars SA).

Piller est attaqué sous un autre angle par les radicaux. Le Directeur de l'Instruction publique veut développer la médecine et les sciences à l'Université de Fribourg. Il se rend compte que l'Alma mater est trop à l'étroit dans le Lycée du Collège Saint-Michel. Avec beaucoup de ténacité et de dévouement, il lance le développement des sciences sur le site de Pérolles et le projet d'un vaste bâtiment à Miséricorde. Les radicaux ne critiquent pas ces objets sur le fond mais sur leur coût qui explose : pour Miséricorde, c'est plus du triple. De plus, Piller était avant d'être élu au Conseil d'Etat, président des Amis de l'Université, mandat privé qu'il garde par la suite, dans une délicate confusion des genres. Les conservateurs défendent Piller, « second fondateur de l'Université ». Le rédacteur de *La Liberté* Dessonnaz peut affirmer au moment de l'inauguration (juillet 1941) : « *Fonder l'Université, ce n'était pas un acte de présomption ; c'était répondre à l'appel de Dieu.* » Le président du Grand Conseil, Oberson, y voit un phare lumineux éclairant les hommes de bonne volonté, comme un foyer de vérité. Le contribuable est-il du même avis lorsqu'il apprend, en octobre 1942, que le découvre

pour les constructions universitaires de Péroles et de Miséricorde est de 3,4 millions (un dépassement de 80% du budget) ?

Les élections fédérales de 1939 sont marquées par de gros changements. Le parti conservateur passe de cinq sièges à quatre et perd Musy élu en 1935 ! Revenons un peu en arrière dans les soucis internes des conservateurs. En 1931, Charles Chassot est élu parmi les six conseillers nationaux conservateurs en ayant passablement fait biffer ses colistiers dans son district, la Broye. Il doit démissionner sur l'ordre de la direction du parti mais regagne son siège grâce au retrait de Perrier (1932). En 1935, le parti perd un siège mais fait entrer Jean-Marie Musy au Conseil national. C'est un fait rare en politique suisse qu'un ex-conseiller fédéral revienne au parlement : c'est la troisième fois depuis 1848. Les conservateurs gruyériens font partir sans ménagement le sortant Delatena pour faire élire Musy dont le résultat est décevant : deuxième derrière Quartenoud. Le « crayonneur » Chassot n'est pas réélu et accuse les Singinois d'avoir cumulé leur candidat (Müller, élu) et biffé les autres. Le comité cantonal innocente les Singinois : il n'existe pas de preuve d'une conspiration électorale régionale.

C'est donc un parti conservateur divisé qui va à l'urne en octobre 1939. Il n'obtient que quatre sièges. Jean-Marie Musy, cinquième, n'est pas réélu. Les électeurs n'ont pas apprécié son manque de discipline au parlement, ses conférences aux propos ambigus et son anticommunisme qui confine à l'obsession, tandis que Staline est à 1'200 kilomètres de la Suisse alors que le Führer et le Duce sont aux portes du pays. Certains de ses ex collaborateurs ont adhéré à des mouvements pronazis. C'est une gifle infligée par l'électorat conservateur à l'ancien président de la Confédération. En face, les radicaux ont repris du poil de la bête et ont été plus avisés que les conservateurs.

Les conservateurs proposent aux radicaux, vu la guerre qui sévit, une élection tacite : cinq conservateurs sur une liste de ce parti et deux radicaux sur leur propre liste. Le parti radical accepte, se réservant le droit de remplir les sept lignes si une troisième liste, improbable, était en lice (les socialistes ne se présentent pas). Or une troisième liste est déposée. C'est un peu celle de la carpe et du lapin, car elle groupe l'agrarien Robert Colliard, le bouillant gauchiste Laurent Ruffieux et l'inconnu Martin Jungo. Elle s'intitule : Défense de l'Agriculture et du Travail (DAT), ce qui est habile car cela permet de drainer les suffrages socialistes. *La Liberté* perd ses nerfs et attaque ladite liste qui crée la « *discorde civique* ». Elle lui donne une publicité immense en l'insultant : « *un clan de ravageurs, risible prétention, présomption bouffonne* ». Le journal conservateur ne se rend pas compte du succès qu'il assure à la liste DAT en mobilisant involontairement les électeurs socialistes. Il parle de « *la menace d'une alliance rouge-verte* » et de « *barrer la route au socialisme à masque agraire* ».

En fait, les conservateurs perdent un siège, les radicaux gardent les deux leurs et la liste DAT en gagne un, que vont occuper successivement Colliard puis Ruffieux. Fribourg se ridiculise encore devant toute la Suisse en calculant faux la répartition des sièges et en donnant momentanément, à tort, un cinquième siège aux conservateurs et à Musy. Ce sont les chambres fédérales qui expliqueront aux autorités fribourgeoises le mode de calcul correct des sièges au système proportionnel !

Les élections cantonales de 1941 sont marquées par le scandale de l'Hôpital cantonal. Une secrétaire a détourné en dix ans d'importantes sommes sans que les administrateurs y voient quelque chose : ils remplissent même des chèques en blanc. Le problème est que parmi les trois administrateurs on

compte Charles Chassot, président du parti conservateur et conseiller national (1932-1935, 1937-1943, 1947), grand spécialiste des coups de crayons aux élections. L'incapacité des administrateurs étant établie, ils doivent rembourser une partie de la somme perdue par leur incurie.

Charles Chassot doit démissionner de la présidence du parti qui perd trois sièges lors des élections au Grand Conseil. La liste DAT en gagne trois en Gruyère, alors que les candidats du parti de Duttweiler, l'Alliance des Indépendants, n'ont aucune chance d'être élus. Pour le Conseil d'Etat, dans une atmosphère de guerre européenne et bientôt mondiale, les radicaux reviennent à la politique de collaboration et soutiennent Richard Corboz et ses six colistiers conservateurs. L'étendard de la dissidence surgit aussitôt : les radicaux de la Gruyère présentent Pierre Glasson. *La Liberté* se déchaîne et parle de querelles de personnes et de coterie chez les radicaux. Plus grave, comme Glasson, avocat, a défendu des personnes soupçonnées d'appartenance à l'extrême-droite, elle l'accuse d'être un moins bon démocrate que Corboz. *La Liberté* voit même, dans une affiche favorable à Glasson posée à Fribourg un style apprécié des tenants de « l'ordre nouveau européen ». Les résultats consacrent le succès de la liste d'entente. Alors que la majorité absolue est de 14'693 voix, ses candidats obtiennent entre 21'743 et 23'822 voix, sauf Piller qui plafonne à 18'057 suffrages, ce qui aurait dû lui servir d'avertissement. Glasson, avec 8'102 voix, est lâché.

Les élections au Conseil national de 1943 vont marquer une grande première avec l'accession d'un socialiste au Conseil national. Elles sont marquées par un cléricisme affiché dans *La Liberté*. L'influence de l'Eglise dans la société et la vie publique reste forte. Le 30 mai 1943, Mgr Besson consacre le canton de Fribourg à la Sainte Vierge, tout comme Mgr Mermillod l'avait consacré au Sacré Cœur en 1889. Le tout a lieu en présence des autorités, pour bien marquer la collaboration entre gouvernement et clergé. L'abbé Charrière écrit dans *La Liberté* du 29 mai 1943 : « *Sans doute notre canton a encore de solides réserves de vie chrétienne, de sérieux moral, mais nous devons viser à renforcer les traditions dont nous sommes fiers* ».

Le même abbé, homme de confiance de Mgr Besson et directeur du quotidien officieux du parti majoritaire, intervient à deux reprises dans la campagne électorale. Le 28 octobre 1943, dans un article intitulé « *Le goût de l'aventure* », il incite l'électeur à réfléchir avant d'abandonner le parti conservateur et sortir des sentiers battus. Il compare cela à la responsabilité d'un jeune homme qui a, par son imprudence, causé la mort d'un enfant dans une course de montagne ! Ce serait aller vers une Suisse plus matérialiste et déchristianisée. Il réitère le 30 octobre en avertissant les abstentionnistes : les listes apparentées des socialistes et du groupe agraire ont quelque chance d'obtenir un siège ! Les meneurs du PS sont dangereux, pas leurs électeurs. Voter ainsi serait « *un danger pour le maintien d'une atmosphère chrétienne qui est notre bien le plus cher* ». L'abbé Charrière, aux préoccupations sociales sincères, va jusqu'à dire que le salaire n'est pas tout !

Le peuple suisse offre un triomphe au PS qui devient le premier parti au Conseil national, ce qui va faciliter son entrée au Conseil fédéral. Les radicaux perdent quatre sièges et les conservateurs en gagnent un. Fribourg confirme ces tendances : les conservateurs regagnent leur cinquième siège, le parti radical perd son deuxième siège, alors que le PS, apparenté à la liste DAT en gagne un ! *La Liberté*, malgré le succès électoral conservateur, est inquiète en constatant le succès du PS, dû, d'après elle, à la surenchère matérialiste, au manque de confiance dans la doctrine sociale de l'Eglise et à la déficience de la générosité pour la mettre en pratique. Les conservateurs ont un nouveau conflit à trancher entre deux de leurs candidats. Le préfet-poète de la Glâne, Bondallaz a été élu,

mais ses administrés ont pratiqué, à son insu bien sûr, un cumul massif, ce qui soulève les protestations des Lacois dont le candidat, Meyer, a échoué de peu. Le comité du parti doit trancher dans cette affaire, Bondallaz ayant mis son mandat à disposition. Les caciques du parti font démissionner Bondallaz en faveur de Meyer, un protestant utile pour atténuer l'image confessionnelle catholique des conservateurs. L'électeur, pour la nième fois, a de quoi se sentir floué par ces combines. Il va se fâcher en 1946.

Les élections communales de février 1946 auraient pu servir d'avertissement en vue d'une poussée socialiste. Dans la capitale, les conservateurs maintiennent leurs six sièges à l'exécutif grâce à une faible marge de 72 suffrages. Les socialistes y ont deux sièges et les radicaux plus qu'un seul. Au parlement communal, les conservateurs stagnent à 49 sièges (-1), alors que les socialistes en obtiennent 17 (+5) et les radicaux 14 (-4). Le parti conservateur résiste dans la capitale, mais le PS obtient plus de 21% des suffrages, soit largement au dessus du quorum des 15% nécessaire au Grand Conseil. Il lui faudra obtenir de bons résultats dans les communes rurales de la Sarine, ce qui est déjà le cas à Villars-sur-Glâne. Il est à noter que, dans la capitale, les jeunes conservateurs ont fait le ménage en élisant trois d'entre eux à la municipalité et en forçant à la retraite trois municipaux blanchis sous le harnais. Le syndic Lorson n'est pas épargné : il est toute juste réélu en dernière place sur la liste conservatrice.

Les élections cantonales de novembre et décembre 1946 se déroulent dans le cadre d'une volonté de changement de l'électorat qui n'en peut plus de l'autoritarisme d'une partie des autorités civiles et religieuses qui créent une atmosphère étouffante à Fribourg. Un grand chambardement va survenir, issu notamment des divisions du parti majoritaire, d'une dissidence radicale et d'une poussée socialiste. L'évêque va même intervenir de manière couverte dans ces circonstances tendues.

Les jeunes conservateurs, sentant qu'ils ont le vent du changement dans les voiles, réclament le départ de trois conseillers d'Etat : Bernard Weck (élu en 1919), Jules Bovet (élu en 1927) et Joseph Piller (élu en 1933). Si, pour les deux premiers, l'ancienneté en fonction est évidente, ce n'est pas le cas pour Piller. Weck sent le vent du boulet et se retire, alors que Bovet le fera en 1951. Piller semble indifférent à la tempête qui se lève autour de lui. Il cristallise les mécontentements, réunissant sur son nom les difficultés financières de l'Etat (surcoûts universitaires), l'autoritarisme de plus en plus insupportable et le manque de réaction face à la menace nazie dans le canton. Piller n'est bien sûr pas le responsable unique de tous ces éléments mais il sert de bouc émissaire à beaucoup de gens bien compromis. Il y a de plus une lutte d'influence entre des leaders conservateurs : Piller, héritier de l'autoritarisme de Python et fondateur de l'Université, se heurte au rusé Quartenoud, homme de confiance des paysans, des chrétiens-sociaux et des jeunes conservateurs. La personnalité apparente de Piller n'arrange rien : il semble cassant, ironique et très autoritaire à ses contemporains.

Les radicaux doivent se déterminer s'ils veulent continuer la collaboration avec les conservateurs. Cette collaboration, qui leur offre un strapontin avec un siège au Conseil d'Etat, est de plus en plus contestée. Comment le parti conservateur, avec 66 % des suffrages aux cantonales de 1941 et 62 % aux fédérales de 1943, peut-il encore prétendre à six sièges sur sept à l'exécutif ? Il eût été de bonne politique de céder ce siège aux radicaux mais cela n'entre pas dans les vues d'un parti majoritaire depuis 1881. Le parti radical se montre combatif : il lance la révision de la constitution pour l'institution d'un referendum financier obligatoire pour les dépenses extraordinaires de plus de

500'000 francs. Ce type de referendum est pratiqué dans 11 cantons. Ce processus aboutira par un vote de principe du peuple en 1945, puis par un vote sur le texte précis de l'objet en 1947, non sans que les conservateurs aient essayé d'en diminuer la portée. L'assemblée radicale d'avant les élections vote les éléments suivants, par 51 voix à 41 : la collaboration avec les conservateurs en ne présentant qu'un candidat (Corboz), le principe de l'élection du Conseil d'Etat à la proportionnelle, la réforme administrative de l'Etat et un quorum réduit à 10% au Grand Conseil. Ce vote déplaît à une minorité combattive de la Gruyère, de la Glâne et de la Broye. Le président (Pierre Glasson), le vice-président (Droz) et le secrétaire du parti (Sudan) démissionnent. Un parti radical indépendant se constitue et présente trois candidats au Conseil d'Etat dont son chef de file Pierre Glasson. Les radicaux auront donc deux listes au Grand Conseil : celle du parti traditionnel et celle des radicaux-indépendants, avec en plus une liste commune radicale et socialiste dans la Glâne !

Les socialistes accentuent leurs efforts dans les districts où ils peuvent passer le quorum de 15% au Grand Conseil : Sarine, Lac et Glâne. Les agrariens veulent maintenir leurs trois sièges en Veveyse. Ces deux partis ne présentent pas de candidats au Conseil d'Etat.

Le parti conservateur va connaître une grave crise qui va se cristalliser lors de l'élection au Conseil d'Etat. Les jeunes conservateurs écrivent au parti cantonal, le 11 novembre 1946 et attaquent durement Piller qui se voit reprocher de ne pas appartenir à la famille de pensée du parti, de manquer d'esprit de collégialité, de tendre à l'arbitraire, d'ignorer le sentiment populaire et les principes conservateurs et chrétiens en matière sociale. Les jeunes conservateurs font campagne contre Piller et sont dénoncés par les curés, bien renseignés, aux chefs du parti qui est divisé entre son aile gauche, chrétienne-sociale, et son aile droite autoritaire et traditionnelle. Les radicaux en profitent et exploitent une faille chez Piller qui a fait preuve de mansuétude à l'égard de professeurs allemands nazis de l'Université de Fribourg (MM. Newald, Reiners et Spieler).

Que savaient à ce sujet Piller et ses collègues ? Ils se basent sur l'arrêté fédéral du 1^{er} mai 1945 qui dissout les organisations nazies en Suisse pour révoquer les professeurs Newald (germanistique) et Reiners (histoire de l'art). Spieler (pédagogie) a été expulsé à la demande des autorités lucernoises. Selon le protocole du Conseil d'Etat, Newald est membre du parti nazi et il en est l'un des conférenciers. Il a des liens suivis avec les diplomates allemands et certains services spéciaux du Reich et fait partie de la cinquième colonne en Suisse. Ses idées nazies sont en totale contradiction avec celle du christianisme diffusée à l'université. Reiners n'est pas membre du parti nazi, mais il est en relations fréquentes avec leurs chefs, dont le diplomate von Bibra qui a remplacé Gustloff, chef des nazis allemands en Suisse, assassiné à Davos. Reiners a assumé pour eux des « *missions spéciales* ». Reiners et sa famille démolissent ouvertement la Suisse, Fribourg et leurs institutions. Reiners fait le commerce d'œuvres d'art du canton « *dans des conditions estimées odieuses* ». Les deux professeurs ont fait échouer une thèse qui dénonçait les bases racistes du national-socialisme en 1942. Le Conseil d'Etat vote leur révocation, à l'unanimité pour Newald, mais avec une abstention, celle de Piller, pour Reiners. Les autorités demandent leur expulsion de Suisse (15 juin 1945) avec celle de MM. Heintschel, président des nazis allemands à Fribourg et Hasslinger, caissier de cette organisation. Ces quatre personnes sont expulsées de Suisse par le Conseil fédéral car elles représentent un danger pour la sécurité extérieure et intérieure de la Suisse. Les archives fédérales révèlent que Newald et Reiners se sont livrées à des activités proches de l'espionnage, que Newald a reçu de l'argent des services de renseignement allemands, que Reiners fréquentait régulièrement les

ambassades allemande (il y rencontre von Bibra, chef des nazis en Suisse) et italienne à Berne et qu'il a reçu une décoration en 1944, l'équivalent civil de la Croix de fer.

Piller aurait donc dû faire preuve de prudence. Certains signes auraient pu l'avertir. Il est élu président du Conseil d'Etat pour 1945 avec un score médiocre : 58 voix sur 75, avec 13 bulletins blancs et 4 voix éparses. Quartenoud obtient 94 voix sur 97 l'année suivante. Lors de l'élection à la présidence du Conseil des Etats pour 1946, il n'obtient que 28 voix sur 43, son collègue de parti Iten en recevant sept, avec en sus huit abstentions.

Les radicaux commencent les hostilités contre Piller en août 1945. Ils lui reprochent d'avoir tenté de faire nommer le professeur Reiners au rectorat de l'université pour l'année 1945, en retardant la présentation au Conseil d'Etat du professeur Gaston Castella, choisi par ses collègues. Finalement Castella est nommé, ce qui empêchera le scandale d'une éventuelle expulsion d'un recteur jugé dangereux pour la sécurité de la Confédération. Piller est aussi critiqué pour son soutien à Reynold, que *l'Indépendant* juge pré, pro, philo, para, ante et post fasciste. Les radicaux poursuivent en affirmant que Piller est intervenu auprès de l'ambassade de France et de la nonciature en faveur de Reiners et Newald.

La situation dérape au Grand Conseil le 15 novembre 1945, Piller répondant de manière sèche aux questions des députés Robert Colliard (agrarien) et Roger Colliard (conservateur), revendiquant pour lui le bien commun, la hauteur de vue et la pitié pour les deux professeurs expulsés. Il ne dément pas ses interventions au plan diplomatique. Piller est alors violemment attaqué par Charles Chassot, ancien président du parti conservateur. Le scandale devient national lorsqu'on apprend que Reiners a obtenu un délai de trois mois pour terminer de mettre en ordre ses notes et ses photos pour un livre sur les monuments d'art et d'histoire pour lequel il était payé. Reiners est interné en Suisse alémanique pour le soustraire à la curiosité de la presse fribourgeoise. Le Conseil d'Etat décide d'envoyer, le 22 janvier 1946, deux émissaires saisir les documents conservés par Reiners concernant Fribourg. Finalement Reiners est expulsé de Suisse le 3 février 1946.

La presse radicale dispose donc d'un angle d'attaque idéal en 1945-1946 : Piller a fait preuve de mansuétude envers des professeurs nazis ! *L'Indépendant* et *la Gruyère* exploitent cet élément. Les attaques deviennent plus personnelles. *La Liberté* et *le Fribourgeois* s'attaquent à Pierre Glasson, allant jusqu'à lui reprocher des sympathies nazies en 1939-1945. *La Gruyère* reproche à Piller d'être le protecteur officiel des professeurs nazis à l'université et de nommer des personnes sises hors du canton là où des Fribourgeois de qualité auraient pu occuper des postes importants. Elle se réjouit de la révolte de la jeunesse conservatrice contre Piller et « *le fric-frac collaborationniste* ». Elle poursuit en s'exposant à des plaintes pénales en accusant Piller d'avoir couvert des dépenses fictives à l'Atelier de Mécanique du Technicum, d'avoir spéculé pour 1'500'000 francs avec un affairiste veveysan en y mêlant un de ses chefs de bureau et d'avoir favorisé sa belle-famille dans la construction des bâtiments universitaires. *La Gruyère* exhume un procès-verbal montrant la morgue scandaleuse dont a fait preuve le Directeur de l'Instruction publique à l'égard de modestes employés de son département qu'il a invités à aller travailler dans une université protestante s'ils n'étaient pas satisfaits.

Attaqué par les radicaux et les socialistes, lâché par une partie des conservateurs, Piller peut-il s'en sortir ? Il se défend mal. Il n'a jamais été un nazi, mais il ne laisse pas tomber les personnes en qui il a mis sa confiance, même si elles ne la méritent plus dans le cas de MM. Newald et Reiners. Piller

aurait pu souligner qu'il a aidé à rester en Suisse des intellectuels juifs éminents comme Benveniste ou Stein, ou encore le collectionneur d'art Horodisch. Il a soutenu aussi des opposants au nazisme, tel le père belge Duesberg, le chimiste allemand Halbig ou son compatriote le physicien Dessauer ainsi qu'une demi-douzaine de savants moins connus. Piller a contribué à faire expulser des étudiants allemands en 1939 : MM. Weiller, Engler, Schwindt et Scheuring étaient des nazis prêts à l'action. Piller agit de concert avec Louis Gauthier, chef de la police cantonale.

Les socialistes pourront-ils entrer au parlement ? Les socialistes réussissent une percée au Grand Conseil en y entrant avec treize sièges, dont neuf en Sarine, le plus peuplé des districts avec 23,7% des suffrages, deux dans le Lac et deux dans la Glâne en s'alliant aux radicaux. Il y a deux groupes de radicaux qui siègent au parlement : 12 pour la liste officielle du parti et 16 pour les radicaux indépendants.

Au Conseil d'Etat, six sortants sont élus au premier tour : cinq conservateurs totalisant entre 26'000 et 24'000 suffrages et le radical d'entente Corboz qui suit avec 20'460 voix, la majorité absolue se situant à 16'758. Les radicaux indépendants encadrent Piller : Glasson 13'252 voix, Piller 12'523, Droz 12'359. C'est le scénario du pire pour les conservateurs favorables à Piller. Le coup de grâce va venir d'un éditorial de *La Liberté* du 7 décembre 1946, signé par l'abbé Grillet. Tout en demandant de soutenir Piller, l'auteur invite le candidat à corriger ses défauts de caractère et à changer d'attitude au point de vue social puisqu'il ne suit pas les idées de *Rerum Novarum*. Selon *la Gruyère*, il s'agit d'une véritable « *fessée publique* ». L'écho et le scandale sont considérables.

On sait depuis 1996 que c'est l'évêque Mgr Charrière qui a rédigé cet article et a exigé qu'il paraisse sous la signature de l'abbé Grillet. Charrière, évêque aux idées chrétiennes-sociales, est immédiatement soupçonné par l'aile droite des conservateurs d'en être l'auteur, ce qu'il niera plusieurs fois. Cette intervention épiscopale montre bien l'intention des autorités religieuses d'intervenir dans les choix politiques. Ce coup d'assommoir électoral amène des désabonnements et la reprise en main du journal par un comité de rédaction surveillant la rédaction où l'on va retrouver l'ultraconservateur Pierre Barras.

La Liberté peut bien publier un appel, le 11 décembre, en faveur de Piller en voulant dissiper toute équivoque et en affirmant que le parti reste uni et fort, les observateurs avertis constatent que ce document n'est pas signé par le président des conservateurs Lorson ! Des interventions officieuses ont lieu : les jeunes conservateurs demandent à Piller de se retirer, alors que quatre de ses collègues vont solliciter le juge fédéral Louis Python pour qu'il se présente. Le *Travail* socialiste qui prônait l'abstention à l'élection de l'exécutif au premier tour, soutient Glasson au second tour en affirmant que « *voter pour Piller, c'est donner sa voix à la plus noire des réactions* ». Plus tard, le journal parlera même de « *front populaire à but négatif* » contre la réaction.

Au second tour de l'élection au Conseil d'Etat, Glasson l'emporte nettement en bénéficiant d'un report de voix conservatrices et socialistes : il obtient 19'887 voix contre 12'011 seulement à Piller. Le Conseil d'Etat est donc formé de cinq conservateurs, d'un radical de collaboration et d'un radical indépendant. Il faudra l'intervention du parti radical suisse en 1948 pour que les deux ailes du parti fribourgeois se réconcilient au gouvernement et au parlement.

Le canton de Fribourg, la Suisse et le monde catholique

Le canton de Fribourg est non seulement un arrondissement électoral pour les chambres fédérales, mais il participe aussi aux referendums et initiatives fédérales, avec une voix cantonale pour les révisions de la constitution. Quelle est la place de Fribourg en Suisse lors ces consultations populaires ?

Fribourg ne se distingue pas beaucoup des autres cantons catholiques, surtout des anciens membres du Sonderbund, quand il pratique un fédéralisme conséquent, refusant de donner davantage de pouvoir à la Confédération. Il est parfois rejoint dans ce registre par les radicaux romands. Le refus s'étend à toute nouvelle centralisation dans les domaines économiques, militaires ou juridiques. La dernière grande votation en date, celle du code pénal fédéral (3 juillet 1938), est révélatrice : la Suisse l'accepte de peu (53%), mais le canton la balaye à plus de trois contre un ! Fribourg a révisé son code pénal en 1925. Il trouve l'appui des cantons romands, le Valais conservateur bien sûr, mais aussi les cantons historiquement radicaux de Vaud, Neuchâtel et Genève.

Le canton, secoué par la Grève générale de 1918, est aussi très sécuritaire. Il soutient, en 1922, la loi Haeberlin, nommé « *loi contre Lénine* ». Alors que la Suisse rejette le projet (56%), Fribourg l'approuve à deux contre un, à la notable exception de la capitale, un peu plus libérale que le reste du canton. Sept cantons suivent Fribourg dans cette acceptation. Le canton de Fribourg dit à nouveau oui en 1934 à une nouvelle loi sur l'ordre public à près de 60% alors que le peuple suisse la refuse.

Le canton se montre hostile à tout ce qui pourrait ressembler à un changement de la société dans le sens du socialisme. Il rejette l'initiative sur le prélèvement des fortunes en 1922 à trente contre un, le peuple suisse se contentant d'un sept contre un. L'évêque, Mgr Besson, intervient même dans la campagne en faveur du non. Radicaux et conservateurs sont, pour une fois d'accord. *L'Indépendant* se réjouit de la victoire « *sur les dictateurs et tyrans de Moscou* », alors que *La Liberté* constate « *un élan magnifique contre les fourriers de Moscou* ». Il en est de même en 1934 avec l'initiative de crise signée par 335'000 Suisses, dont plus de 7'000 Fribourgeois. Voulant donner plus de pouvoir aux collectivités publiques pour lutter contre la crise, elle est soupçonnée de cacher un projet socialisant. Elle est rejetée tant par le peuple suisse que par les Fribourgeois (à quatre contre un).

Fribourg est plus nuancé en matière sociale. Il dit oui à la loi sur les fabriques en 1924, à deux contre un, alors que le peuple suisse rejette cette disposition renforçant le contrôle étatique sur l'économie. Dans la laborieuse mise en place de l'AVS, la loi sur cette assurance est soumise au peuple à la suite d'un referendum lancé à la fois par les milieux économiques et fédéralistes (1931). Les débats portent non pas sur le principe mais, une fois de plus, sur le financement. Les socialistes, les radicaux et la direction du parti conservateur soutiennent le projet, mais *La Liberté* et *le Fribourgeois* s'y opposent. Le peuple suisse dit non à cette loi, mais le non de Fribourg est un coup de tonnerre : c'est le record national avec un vote à dix contre un ! Par contre Fribourg fait un triomphe, en 1945, à l'article constitutionnel sur la protection de la famille en l'acceptant à quatre contre un, soit plus nettement que le peuple suisse (trois contre un).

Fribourg va être tenté par les sirènes d'une certaine extrême-droite dans les années 1930. Cela commence en 1934-1935 avec l'initiative en faveur d'une révision totale de la constitution fédérale pour « une Suisse chrétienne, fédéraliste et corporative ». Fribourg connaît une agitation

révisionniste où l'on retrouve l'ancien conseiller fédéral Musy, le conseiller d'Etat Piller, les chrétiens-sociaux et les jeunes conservateurs fribourgeois qui recueillent un quart des signatures captées par le mouvement en Suisse. Toute l'ambiguïté est que cette révision est soutenue par les fascistes du Front National. Le gouvernement cantonal appelle pourtant à voter oui ! *La Liberté* affirme que la constitution fédérale de 1874 est inspirée par la Révolution française et que les idées de celle-ci sont contraires pour une large part au droit naturel et aux principes chrétiens. Le parti conservateur, le 27 juillet 1935, reprend cet argumentaire en y ajoutant la crise des finances publiques, les difficultés de beaucoup de branches de l'économie et l'avance des idées antichrétiennes dans la société. Il affirme que les Droits de l'Homme sont contraires aux droits de Dieu. Leur recette à la crise : une économie centrée sur une base familiale et corporative et une politique basée sur les traditions de la Suisse d'avant 1700 ! Le vote du peuple suisse est sans appel : 510'014 non contre 193'841 oui. Le canton de Fribourg est parmi le peu de cantons acceptants (FR, VS, OW et AI), mais avec une faible majorité (11'616 contre 9'517). La Ville de Fribourg et le Lac rejettent le projet. *La Liberté* remarque qu'il y a eu beaucoup d'abstentions conservatrices dues au soutien des Fronts au projet.

Cet échec aurait dû servir de leçon, mais il n'en est rien. Le colonel fasciste Fonjallaz lance une initiative pour abolir la franc-maçonnerie. Les radicaux fribourgeois la rejettent violemment : « *pas de Gestapo chez nous* ». Les conservateurs sont dans l'embarras. Leur presse a « *bouffé du franc-maçon* » pendant des années, mais ils n'aimeraient pas que leur électorat suive une interdiction digne des nazis, des fascistes et des ...communistes ! Ils sont eux-mêmes victimes d'articles confessionnels dans la constitution fédérale et pourraient craindre d'autres mesures vexatoires. Pierre Barras, dans *La Liberté*, montre bien cette position : le parti conservateur laisse la liberté de vote pour une initiative inopportune et inutile, même si la franc-maçonnerie est dangereuse par son caractère secret. Le penseur d'extrême-droite pense qu'il faut interdire aux parlementaires, magistrats et officiers d'y adhérer. Pour lui, la franc-maçonnerie n'est qu'une « *des billevesées qui ont composé la pauvre et prétentieuse philosophie du XVIIIème siècle et la Déclaration des Droits de l'Homme.* » *La Liberté* publie une annonce de « *citoyens indépendants de tous partis* » qui appelle à voter oui « *contre la dictature rouge, contre la dictature brune et contre la dictature des sociétés secrètes* ». Le peuple suisse, en 1937, rejette nettement le projet à plus de deux et demi contre un mais Fribourg dit oui du bout des lèvres par 9'092 voix contre 8'407. Il est le seul canton suisse à se singulariser ainsi. Les radicaux se félicitent du non de la capitale, du Lac et de la Gruyère. Ils parlent d'une vilaine tache noire ineffaçable en Suisse, due au rôle du clergé et des étudiants catholiques.

Les autorités et le clergé de Fribourg ont mené traditionnellement une politique ultramontaine. Cette fidélité à Rome est ancienne et renouvelée par la fondation de l'Université. Il n'y a guère de place à Fribourg pour des catholiques libéraux ou modernistes, les membres des autorités se déclarant volontiers « catholiques, sans adjectifs ». Cet ultramontanisme est tempéré d'un respect pour la minorité protestante que le parti conservateur tente d'intégrer dans ses rangs au Grand Conseil ou au Conseil national. Le canton de Fribourg peut ainsi montrer qu'il ne mène pas une politique confessionnelle.

Les contacts avec Rome et la conscience d'une « mission de Fribourg » amènent des étudiants suisses, hollandais et espagnols à fonder en 1921 l'association Pax Romana, qui se veut un mouvement international des étudiants et des intellectuels catholiques. L'abbé Joseph Gremaud, professeur de philosophie au collège Saint-Michel en est le secrétaire général de 1923 à 1947, avec la bénédiction de Mgr Besson qui l'y désigne. L'association compte bientôt une dizaine de délégations

nationales et elle tient des congrès annuels. Trait d'union entre étudiants catholiques, elle se veut aussi une réponse à des associations analogues fondées par les étudiants protestants et juifs. L'association célèbre en grande pompe ses 25 ans en 1946, avec force bénédictions épiscopales et gouvernementales.

Un Fribourg anticommuniste sans communistes

Le canton a été fortement secoué par la Grève générale (1918) sans être trop touché, mais l'envoi de troupes à Berne, si c'est une revanche sur la défaite sans combat de 1847, se traduit par de nombreux morts dus à la grippe « espagnole ». Des monuments et des plaques en témoignent, de même que la journée « in memoriam » pour les soldats morts en service, fixée au 11 novembre. Il n'y a pas d'organisation communiste à Fribourg, le parti socialiste s'étant massivement distancé de Lénine et de sa IIIème Internationale. Quelques jeunes du PS avaient des idées très à gauche, de quoi faire naître, chez les pourfendeurs de Staline, le fantasme d'une cellule communiste à la rue d'Or chez les déshérités des bas quartiers de la capitale.

Certains politiciens fribourgeois font de l'anticommunisme leur carte de visite. Musy, notamment grâce à ses discours incendiaires en 1918-1919 entre au Conseil fédéral. Perrier, admirateur assumé du fascisme en fait aussi sa marque de fabrique. Il profite d'une rumeur en 1929, à l'occasion des quinze ans du déclenchement du premier conflit mondial pour agir. Des communistes voudraient manifester pour conspuer les impérialismes et les bourgeois responsables de la guerre et peut-être faire une révolution en Suisse. Perrier pousse à des préparatifs militaires : les officiers, armés, rassemblent leurs troupes en des points fixés. Des mesures sont prises par le gouvernement le 2 juillet 1929 : interdiction des manifestations subversives, des drapeaux rouges et des tracts. Que se passe-t-il ensuite ? Rien !

Les journaux fribourgeois ne sont pas en reste depuis octobre 1917, accablant d'injures Lénine, Trotski, Staline et l'Etat soviétique. Le tout est souvent accompagné d'antisémitisme, en mentionnant les noms d'origine juive de certains dirigeants soviétiques, justifiant ainsi l'idée d'un Etat judéo-bolchévique. Ainsi Maxime Litvinov devient-il le camarade Wallack-Meer, Trotski le camarade Bronstein et ainsi de suite.

Il n'est donc pas étonnant que dans ce contexte, l'Université de Fribourg et l'Union catholique d'études internationales organisent les 17 et 18 mai 1932 des « *Journées d'études sur le bolchévisme* ». Des Fribourgeois sont actifs au sein de la commission Pro Deo de l'Entente internationale anticommuniste (EIA). Cette commission est présidée en 1933 par Reynold. Des Fribourgeois ou des résidents du canton en font partie (1933-1938) : le RP Benoît Lavaud, professeur à l'université de Fribourg, le chanoine John Rast, secrétaire de l'Action populaire suisse, le RP Augustin von Galen, de la Catholica Unio et frère du célèbre évêque allemand hostile au massacre des handicapés par le IIIème Reich ainsi que Dimitri de Zoubalov, un Géorgien catholique, lié à Musy. En 1944-1945, la commission crée un comité interconfessionnel où l'on trouve les chanoines Rast et Charrière. Les liens entre l'évêque Mgr Besson et l'EIA sont assurés par le très droitier colonel Roger Diesbach.

L'entrée de l'URSS à la Société des Nations en 1934 est l'occasion de violentes attaques de *La Liberté* contre les « *boureaux de Moscou* » et le commissaire du peuple aux affaires étrangères, qu'elle nomme Wallack-Meer, dit Litvinov, auteur, d'après elle, d'un hold-up contre une banque à Tbilissi en

1907 ayant causé la mort de 32 employés ! Malgré le discours de Motta contre l'entrée de l'URSS à la SDN, celle-ci obtient 34 voix favorables, trois contre (Suisse, Portugal et Pays-Bas) et trois abstentions. Dépitée, *La Liberté* conclut : « *Le pacte de Genève sera désormais un chiffon de papier comme les autres* ». Le quotidien fribourgeois s'attaque aussi, en 1934, au mouvement des Sans Dieu qui compte 15'000 membres en Suisse, groupés au sein de l'Union suisse des libres penseurs et de l'Association prolétarienne des libres penseurs. Il reproche à ces associations de suivre les mots d'ordre de Yaroslavski, « haut fonctionnaire juif » et chef des Sans Dieu en URSS. Il attaque les socialistes suisses pas ouvertement antireligieux mais dont les chefs et la presse le sont.

Les anticommunistes fribourgeois sont actifs en 1936. Ils invitent Musy à prononcer à Fribourg une conférence intitulée « *La Suisse en face du communisme* ». Cette manifestation a un caractère quasi officiel : cortège, fanfares officielles, présence du Conseil d'Etat, de juges cantonaux, du conseil municipal de la capitale et de représentants du clergé. C'est la Société patriotique qui a invité Musy qui montre l'imminence du danger communiste en Suisse. Il traite Lénine de génie du mal. Celui-ci a affirmé que le nombre des communistes n'est pas important mais que leur qualité l'est. Il y a, selon le conférencier, 54 associations cryptocommunistes en Suisse (le Secours rouge, les Sans Dieu...). Clou des révélations « musystes » : il y a une cellule de cinq membres dans la capitale ! L'espionnage de la Guépéou est présent en Suisse. Musy décrit une grave menace en France, en Espagne et en Tchécoslovaquie, trois pays où les communistes sont proches de prendre le pouvoir. L'URSS veut provoquer une guerre en Europe pour en profiter afin d'étendre le communisme.

Cette conférence a des répercussions sur certains membres de la jeunesse conservatrice. Pierre Barras écrit le 8 janvier 1937 dans *La Liberté* qu'il n'y pas de neutralité face au communisme. Tous les Etats, y compris la Suisse, doivent s'engager à le combattre. Il parle de « *croisade nouvelle* » à mener, en sachant que l'Allemagne et le Japon se sont déjà prononcés et que les neutres devront le faire. Il conclut : « *Il faut rompre délibérément avec l'idée d'un Etat neutre laissant à chaque citoyen la liberté de penser et propager ce qui lui plaît.* »

Les graves incidents de La Chaux-de-Fonds, qui ont lieu lors d'une conférence de Musy chahutée par l'extrême-gauche, provoquent la mort du docteur Bourquin, figure de l'extrême-droite, victime d'une crise cardiaque. Les jeunes conservateurs lancent un appel, le 29 janvier 1937, contre des réunions socialistes à Fribourg. Ils organisent en même temps une grande manifestation publique, en présence de membres des autorités. Ils veulent créer une entente patriotique au dessus et en marge des partis nationaux pour détruire le communisme en Suisse.

La Liberté continue dans sa croisade anticommuniste en réclamant l'interdiction des partis et organisations inféodés à Moscou. Elle reproduit in extenso, le 27 mars 1937, l'interpellation de Musy au Conseil national sur le communisme, digne du futur maccarthysme. Le journal estime que la Suisse allemande résiste bien au nazisme mais qu'elle est trop laxiste face au communisme, au nom de l'antifascisme. Elle conclut le 16 août 1937 : « *le communisme est un corps étranger dans notre démocratie : ou il en sera expulsé, ou il le détruira* ». Pour bien vacciner les Fribourgeois contre Staline et ses séides, l'Action nationale suisse contre le communisme organise une exposition du 10 au 17 mars 1938 dans la capitale. Les thèmes développés sont : l'inspiration antireligieuse du communisme, le coût du marxisme en URSS et l'activité internationale du communisme, notamment en Suisse. *La Liberté* invite le public à s'y rendre en affirmant que le communisme est plus répandu qu'on ne le croit en Suisse. A Genève, communistes et socialistes travaillent de concert. Même si

certaines socialistes s'opposent aux idées communistes, ils s'inspirent les deux de la même idéologie. La preuve en serait que le PS s'oppose à l'interdiction du parti communiste.

On peut se demander si Fribourg, à l'instar d'autres cantons romands (VD, NE et GE), va interdire le parti communiste. Charles Chassot, sous l'influence de son mentor Musy, intervient dans ce sens au Grand Conseil lors de la session de février 1938. Il existe déjà les articles 156-157 du code pénal cantonal qui réprime les menées subversives. Chassot demande au gouvernement si ces articles peuvent être appliqués aux organisations communistes. Il souhaite que le canton prouve qu'il est sain et qu'il est, pour tout le pays, une précieuse position de résistance. Le Grand Conseil, par une interprétation authentique de la loi, décide qu'elle s'applique au parti communiste et que le Conseil d'Etat est chargé de réprimer les menées rouges.

Dans ce délire anticommuniste, *l'Indépendant* semble garder la mesure. L'organe radical constate que lorsque des cantons comme Vaud, Neuchâtel et Genève interdisent le parti communiste, ses militants passent au parti socialiste. Il affirme que l'anticommunisme de Musy dépasse la mesure et qu'il voit des cellules staliniennes partout. Il y a aussi des dangers à l'extrême droite et il faut s'opposer à toute forme de dictature d'où qu'elle vienne !

Les anticommunistes poursuivent leur action avec le film « *La peste rouge* », réalisé par l'Action nationale suisse contre le communisme, présidée par Musy. *La Liberté* du 24 octobre 1938 interroge Musy après avoir vu le film. Musy déclare que cette œuvre n'est point faite pour complaire au nazisme ou au fascisme et que la seule arme efficace contre le communisme est la foi chrétienne. Les étudiants du collège Saint-Michel sont obligés d'assister à ce film.

Une attitude ambiguë face à l'antisémitisme

Fribourg, comme tous les cantons à majorité catholique, a une solide tradition anti judaïque. Une communauté juive a vécu dans la capitale de 1381 à 1428, mais elle fut ensuite expulsée comme partout en Suisse. Les Juifs reviennent à Fribourg au XIX^{ème} siècle et fondent une communauté en 1895. Après l'antijudaïsme, qui s'en prend à eux pour leur religion et qui n'a plus lieu d'être après leur conversion, les Juifs doivent affronter l'antisémitisme qui s'en prend à eux comme « race ».

Il est difficile de savoir à quel point les populations du canton étaient sensibles à ce racisme d'un nouveau genre. Georges Python estimait publiquement que l'antisémitisme était une honte. Les trop fameux *Protocoles des Sages de Sion* ont été exploités par les nazis et diffusés en Suisse. La Fédération suisse des communautés israélites a déposé une plainte, en 1934, contre son éditeur et contre le Front National qui le diffusait en Suisse. Elle a eu gain de cause auprès de la justice qui a condamné ce pamphlet comme un faux immoral (1936). L'auteure d'une étude sur la communauté juive de Fribourg indique que l'antisémitisme à Fribourg est réservé et marginal, ce qui s'explique par le faible nombre de juifs et leur relative discrétion. Les actes ouverts sont rares et l'œuvre de marginaux. Les membres de cette communauté sentent par contre le poids de l'exclusion.

L'antisémitisme connaît une recrudescence avec la révolution bolchévique de 1917. Les antisémites soulignent les origines juives de certains dirigeants de l'URSS : Trotski, Zinoviev, Kamenev, Sverdlov, puis plus tard Yagoda, Kaganovitch ou Litvinov. La crainte du « judéo bolchévisme » apparaît dès 1918 : l'Etat soviétique serait dirigé par des Juifs communistes qui veulent répandre la révolution mondiale.

La presse conservatrice se fait un malin plaisir de relever les noms juifs des dirigeants bolchéviques et elle a une attitude ambiguë face à l'antisémitisme issu des fascismes. La presse radicale combat (voir supra) ouvertement toute discrimination. *L'Indépendant* s'en prend violemment en 1932, aux *Freiburger Nachrichten* (ci après FN) qui ont reproduit un article de l'agence de presse catholique internationale en l'affublant du titre : « *Hinaus mit den Jesuiten – Herein mit den Juden !* » La République espagnole vient de permettre aux Juifs, expulsés depuis plus de quatre siècles, de revenir au pays tout en confinant les Jésuites à l'extérieur. Cet article reproduit par les FN s'en prend aussi aux origines marranes du ministre concerné ! *La Liberté* n'est pas en reste : elle signale à propos du drame de Genève en 1932 les origines juives de l'un des prévenus, l'avocat Dicker, taisant les origines religieuses des autres personnes.

L'Indépendant tombe, involontairement, dans la thèse judéo bolchévique. Il attaque les antisémites en 1933, s'en prenant à Hitler. Il rappelle que plus les Juifs ont été malmenés, plus ils se sont relevés forts. Il donne l'exemple des tsars, renversés par les révolutions de 1917 en concluant : « *Les hommes qui dirigent la Russie actuelle sont tous des Juifs et prennent de terribles revanches* ». C'est une méconnaissance de l'URSS et de ses dirigeants, dignes de celle de *La Liberté* qui fera du Géorgien Beria un Juif ! *L'Indépendant* attaque frontalement les propos antisémites, y compris ceux de la page des Jeunes Conservateurs dans *La Liberté* (juillet 1941) : ceux-ci affirment que, pour obtenir un poste important, il faut être franc-maçon et que ce sont « *les moyens d'action de la juiverie internationale* » qui se cachent sous des dehors humanitaires et démocratiques. De tels propos sont rares dans la presse.

La Liberté du 13 septembre 1942 soutient « *la noble attitude des évêques français* » dans la défense des Juifs : les prélats n'hésitent pas à dénoncer des procédés cruels. La critique de l'antisémitisme est encore plus nette le 18 juin 1943, sous la plume du Père Benoît Lavaud : « *Quiconque sent germer dans son cœur la haine du Juif et s'abandonne à ce mouvement peut être sûr qu'à l'instant il quitte la voie du Christ* ».

Des articles bien plus ambigus paraissent dans *La Liberté* des 8 et 10 octobre 1941, sous le titre de « *L'Europe et les malheurs d'Israël* ». L'auteur, anonyme, fait d'abord l'historique de l'antisémitisme au XIX^{ème} siècle. Il montre ensuite que les révolutions des années 1918-1923 ont accru le pouvoir et l'influence des Juifs, puis qu'une réaction contre la suprématie de cette minorité a amené une catastrophe pour elle. L'auteur accuse les Juifs de propager le matérialisme, le marxisme, l'anticléricalisme et le dévergondage littéraire. Il met dans le même sac Trotski, Bela Kun, Kurt Eisner et Freud ! Il se lamente sur l'URSS tyrannisée par les commissaires du peuple juifs et ajoute : « *le registre des grands pécheurs d'Israël est long, hélas* ». Après cette attaque en règle, l'auteur s'émeut du fait qu'on rende tous les Juifs responsables des actions de quelques-uns, ce qui permet des vengeances personnelles et de sordides gains matériels.

Quelle solution donner à la question juive en Europe ? L'auteur explique que si les Anglo-Saxons l'emportaient, on aurait une égalité des droits et une assimilation des Juifs, alors que si le III^{ème} Reich triomphait, les Juifs seraient pourchassés et relégués hors de leur pays. Il ose affirmer que ce sont deux solutions non viables pour un observateur neutre et animé d'un esprit tant chrétien que réaliste ! Il se demande où mettre les onze millions de Juifs d'Europe. Pour lui l'émigration en Palestine est un échec, alors faut-il qu'ils se rendent en Amérique ou en Afrique orientale ?

Le même auteur, qui doit avoir une bonne connaissance de la position de Rome et être peut-être un théologien, s'interroge si les Juifs doivent avoir l'égalité des droits civiques. Il rappelle que l'Eglise ne s'identifie à aucun régime ou à aucune doctrine politique. Elle s'accommode de l'égalité juridique pour les Israelites ou d'un autre régime. Pour lui, l'Eglise n'a pas à se prononcer ni sur le statut des Juifs, ni sur la démocratie ou sur les dictatures, tant que le droit naturel, la foi et la liberté de culte ne sont pas en jeu. Il y a donc des solutions du problème juif plus agréables que d'autres pour l'Eglise. Il ajoute que les opinions de catholiques haut placés, favorables aux Juifs, n'engagent pas Rome.

Il montre le conflit entre la vision de l'Eglise et celle des antisémites au sujet des Juifs. Pour l'Eglise, le baptême fait entrer tout homme dans la religion catholique, alors qu'il ne signifie rien pour les ennemis des Juifs. L'Eglise n'admet pas l'interdiction des mariages entre aryens et non aryens. Elle admet des discriminations d'ordre juridique et économique d'une catégorie de la population, mais sans condamnation globale de celle-ci !

Le haut fonctionnaire Eusèbe Philipona, futur conseiller national conservateur (1943-1949) fait preuve d'un antisémitisme virulent dans *Le Paysan fribourgeois* des 8 et 22 octobre 1942. Il s'en prend aux réfugiés juifs qui entrent en Suisse, soutenu selon lui par l'appareil maçonnique. La Suisse se fait envahir pacifiquement par ceux qui ont fait la ruine de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de l'Espagne. Il accuse les juifs de se comporter de manière insolente. Ils sont décidés à rester en Suisse, ouvrant des commerces, fondant des industries, drainant l'argent et acquérant des domaines agricoles pour bientôt faire faillite. La presse socialiste (*La Sentinelle* du 30 octobre 1942) met en contradiction les thèses racistes de l'auteur avec l'attitude charitable de Mgr Besson envers les réfugiés et il se demande si Philipona a l'appui tacite des chefs conservateurs fribourgeois.

Un article paru le 26 février 1944 montre à quel point les idées antisémites ont pénétré l'esprit d'un collaborateur de *La Liberté* qui signe son article de trois étoiles disposées en triangle. L'auteur prend en compte la propagande nazie qui parle de « guerre des juifs » et il rappelle que le comité d'Alger et que l'administration anglo-américaine ont, dans les territoires qu'ils contrôlent, supprimé les lois raciales de Vichy et de Mussolini. Il n'hésite pas à écrire : « *A l'heure actuelle, la question juive constitue l'obstacle principal, sinon l'unique motif sérieux, qui interdit aux Allemands, d'une part, aux Alliés, d'autre part, un arrangement raisonnable* ». Il affirme que la monomanie nazie de l'extermination des Juifs a engendré une contre-réaction chez tous les Juifs du monde. Sans cet élément, il affirme que : « *les conservateurs et les libéraux, voire bon nombre de radicaux et de socialistes en Europe occidentale et aux Etats-Unis, n'auraient pas la moindre envie de faire le lit du bolchévisme, de coopérer avec Moscou pour conduire les Soviets au cœur de notre continent.* » Il poursuit en analysant le statut des Juifs dans le monde et en distinguant sept types de statut des Juifs dans le monde. A propos du statut d'égalité légale pour les israélites, l'auteur affirme qu'il s'agit d'un privilège de fait, les Juifs dominant certaines professions libérales, le monde littéraire, les journaux et le théâtre, la haute finance et l'industrie. En plus de ces poncifs classiques, l'auteur reproche aux Juifs de conclure des mariages avec l'élite du pays.

Antimaçonnisme, antilibéralisme et xénophobie

La franc-maçonnerie est l'enjeu d'un débat idéologique entre les radicaux qui la soutiennent au nom de la liberté d'association et les conservateurs qui suivent l'Eglise catholique dans sa condamnation des activités maçonniques. *La Liberté* attaque violemment la franc-maçonnerie et ne se demande pas

pourquoi le fascisme, le communisme puis le nazisme l'interdisent. Ce n'est qu'en 1934 que le journal conservateur constate que les nationalistes, les frontistes et les fascistes suisses s'en prennent aux francs-maçons. Le commentaire du journaliste est toujours très négatif : la franc-maçonnerie change de tactique en se présentant comme le plus innocent des agneaux et comme une activité désintéressée et philanthropique. Le résultat de ces attaques contre « les frères trois points » est l'acceptation de l'initiative Fonjallaz par le canton, seul en Suisse, alors que les loges fribourgeoises accueillent...sept membres !

Les conservateurs, en particulier les jeunes, sont parcourus par un courant antilibéral, surtout depuis la crise de 1929 qui remet en question les conceptions économiques et politiques de beaucoup de gens. Dans « *Neue Ordnung* » du 3 janvier 1934, les Jeunes Conservateurs (JC) dressent un triste état de la Suisse : disputes des partis, égoïsme des associations économiques, faiblesse de l'autorité de l'Etat, économie publique à crédit et règne de cliques (Genève). Ils préconisent une forte concentration du pouvoir, différente d'une dictature, et ils veulent un parti conservateur dirigé par des fortes personnalités, afin de faire face aux grandes tâches qui s'annoncent. On ne s'étonnera donc pas du soutien des JC à la révision totale de la constitution fédérale qui a l'appui des Fronts. Pierre Barras, dans la page des Jeunes Conservateurs du 1er octobre 1937, n'hésite pas à écrire que : « *la source de toutes les faiblesses des Etats modernes réside dans un triple libéralisme politique, économique et social* ». L'auteur prédit les pires malheurs aux nations faibles. Le libéralisme politique amène la crise de l'autorité et rend le peuple ingouvernable, le libéralisme économique a engendré la crise mondiale de 1929 et le libéralisme social a créé des minorités de riches et des masses de pauvres. Tous les JC ne sont pas de cet avis (voir plus bas).

La méfiance vis-à-vis des étrangers est aussi présente. Les Jeunes Conservateurs, dans leur page du 20 janvier 1939, annoncent la couleur : « *La Suisse aux Suisses* ». L'auteur constate que la Suisse a la proportion d'étrangers la plus élevée en Europe. On parle de grignotage par les étrangers qui ont pris des emplois aux Suisses. On affirme que les Suisses devront défendre les frontières, alors que les étrangers monopolisent les emplois grassement rémunérés et les grandes entreprises. La solution semble simple : il faut restreindre l'immigration et prévoir un impôt spécial sur les étrangers travaillant en Suisse. Les Jeunes Conservateurs récidivent en 1942 en se félicitant de la décision de l'assemblée bourgeoise d'Estavayer de refuser de naturaliser des étrangers jusqu'à la fin de la guerre. Le commentaire est sans appel : « *Bravo ! Prière d'imiter !* » Conclusion, dans la page des JC du 6 novembre 1942 : la naturalisation peut accorder le droit de vote, mais pas d'éligibilité, ni l'accès aux magistratures ou aux postes de fonctionnaires !

L'antifascisme

Les radicaux dénoncent rapidement les nazis au pouvoir : *l'Indépendant* traite Goebbels, en mars 1933, de demi-fou. Il dénonce, le 11 octobre 1933, un groupe d'hitlériens à Fribourg qui vendent aux écoliers des boutonnieres et des bagues avec des croix gammées. Il demande l'interdiction de ce commerce. Un mois plus tard, il signale le cas de deux étudiants de Fribourg, pronazis et fils d'employés conservateurs de l'Etat. *La Liberté* met plus de temps à saisir le danger. Elle fait, le 2 juillet 1934, un compte-rendu de la « *Nuit des Longs Couteaux* » lors de laquelle Hitler fait liquider les chefs de la SA. Elle souhaite au Führer de mener le nettoyage à bonne fin et ajoute : « *il faut qu'il se débarrasse des Rosenberg et consorts qui pervertissent les esprits par la propagande du paganisme et qui mènent la guerre contre la religion* ».

Dès 1936, *l'Indépendant* dénonce des professeurs nazis à l'Université, tel Hubert Erhard, rappelé à l'ordre par le Conseil fédéral. Il dénonce la carence de l'autorité et notamment celle du conseiller d'Etat Piller, malgré une interpellation au Grand Conseil. Piller est dénoncé comme entretenant à grand frais des « nazistes » au sein de la haute école. Le journal radical agit de même en novembre 1938 en signalant une fête nazie à Fribourg, y signalant la présence des professeurs de l'Université Newald et Reiners.

Une réaction contre les menées nazies se fait jour chez les conservateurs en 1938, suite à l'annexion de l'Autriche par Hitler. Cela commence au printemps 1938 par la participation à une landsgemeinde, tenue à Neuchâtel, pour la Suisse romande. Les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Soleure et Vaud tiennent, à l'exemple du reste de la Suisse, un rassemblement des sociétés patriotiques (tir, chant, musique, sport) pour créer une peuple uni, libre et fier. Les associations fribourgeoises jouent bien leur rôle et, sous la direction des préfets, les officiers, les sous-officiers, les artilleurs, les musiciens, les chanteurs, les fonctionnaires et les membres de l'ACS et du TCS appellent leurs collègues à se rendre à cette assemblée patriotique. La manifestation est un succès : douze trains spéciaux, 1'000 voitures, plus de 20'000 participants ! Fribourg est présent avec 1'200 délégués et 150 drapeaux. Trois des sept membres du gouvernement sont présents et Bernard Weck prononce un discours remarqué.

Le comportement d'un étudiant allemand, Karl Meran, donne naissance, en 1938, à l'affaire Meran. Né en 1907, il étudie à l'Université de Fribourg de 1927 à 1932, année où il obtient un doctorat. La police fribourgeoise enquête : c'est un hitlérien déclaré qui surveille, pour le parti nazi, les étudiants allemands et autrichiens à Fribourg. Il est, dès 1933, chef des étudiants allemands à Fribourg. Il a dénoncé alors certains de ses condisciples à la Gestapo ! Il quitte la Suisse en 1933 et suit une formation au sein du parti nazi en Allemagne.

Meran revient en Suisse en 1938. Il est arrêté par la police cantonale qui transmet des informations à Berne. Meran est venu en Suisse pour participer à la création d'un Centre international de documentation sur les organisations politiques dirigé par l'anticommuniste de Vries. Meran en serait le secrétaire général. Le budget de cette organisation serait de 50'000 francs par année, dont un tiers à trouver à l'étranger. Le siège du centre serait à Fribourg. Meran a des liens avec Fred de Diesbach et il a rencontré Musy, notamment lors d'un contact avec le Suédois Nils de Bahr, président de l'Alliance anticommuniste mondiale. Les statuts de ce centre ont été rédigés et envoyés à Diesbach, Musy, Lodygenski, Oltramare, de Vries, Le Fort et au consulat allemand à Genève. En bref la police découvre derrière Meran tout un réseau d'extrême-droite lié au IIIème Reich.

Cette fois-ci, les choses vont plus loin. Le député et conseiller national Pierre Aeby dépose une interpellation au Grand Conseil concernant l'activité des étudiants étrangers. Aeby est de plus professeur de droit à l'université. Il se félicite, le 30 novembre 1938, que le peuple suisse ait chassé les suppôts du communisme de son sol, mais il ne s'agit pas de laisser agir un autre totalitarisme. Il s'en prend nommément aux activités de Meran et de ses complices. Il rappelle l'annexion toute fraîche de l'Autriche et les manœuvres des agents allemands en Suisse. L'Université de Fribourg doit rester une citadelle de la liberté face au néo-paganisme et à la révolution. Il demande au Conseil d'Etat s'il est décidé à fermer les portes du canton aux agitateurs des totalitarismes. Aeby est applaudi par ses collègues députés. Piller étant absent, c'est le Directeur de la Police, Jules Bovet, qui répond dans le sens souhaité par Aeby : le gouvernement ne tolérera pas que des étudiants

étrangers sèment le désordre et la subversion. Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a demandé et obtenu du Grand Conseil un crédit pour développer son service de police. On s'étonne moins, au vu de cette affaire, de la non réélection de Musy au Conseil national en 1939.

On apprend de plus (*Indépendant* du 14 octobre 1938) que Meran n'a pas été arrêté seul : un extrémiste croate du nom de Kruno Pandzitch a subi le même sort et a été expulsé de Suisse. L'organe radical signale de plus que Meran avait ses amis à Fribourg (Diesbach) et des gens qui le pilotaient (Musy). Il demande d'autres expulsions de personnes louches. Cela suscite une réaction de la police cantonale qui rappelle que si c'est le ministère public fédéral qui expulse les personnes dangereuses, ce sont les polices cantonales des étrangers qui préparent les dossiers.

Conservateurs et radicaux finissent par se rejoindre quant aux menaces rouges et brunes. Les JC mettent sur le même plan, en mai 1939, la peste rouge et le choléra brun. *La Liberté* explique, en juin 1939, que l'hitlérisme et le bolchévisme sont des frères jumeaux, bien moins hostiles l'un à l'autre qu'ils ne le disent. Le pacte Ribbentrop-Molotov, deux mois après, donne raison à ce journal. *L'Indépendant* le rejoint sur ce point en janvier 1940 en ridiculisant l'idée que l'Allemagne est le rempart de l'Europe contre le communisme avec lequel elle pactise. Pour ce journal, nazisme et communisme procèdent des mêmes conceptions de l'Etat et de la société, usant de moyens de domination semblables. Il se félicite de l'arrestation du fasciste Fonjallaz et de sa bande, en qui il voit des éclopés de la politique et des ratés. Il cite même, le 17 février 1940, le nom de Bullois mis en examen dans cette affaire : le major Léonhart et un nommé Eisenegger qui sont du menu fretin.

Il y a de plus gros poissons à Fribourg en matière d'admirateurs d'Hitler, de Mussolini, de Franco et de Salazar.

Les partisans de « l'ordre nouveau »

Fred de Diesbach est surveillé par la police fribourgeoise (1939). Ecrivant dans la presse nazie des articles anticommunistes, il reçoit beaucoup de plis express de Berlin (trois à quatre par jour). Il est en relation avec Karl Meran, expulsé de Suisse pour ses activités politiques indésirables. C'est aussi un collaborateur de Musy, d'où la surveillance constante dont il fait l'objet. Il fait partie du Mouvement national suisse. La police constate en 1941 qu'il a une attitude pronazie et qu'il est lié à l'Union nationale d'Oltramare à Genève. Les policiers constatent : « *Frédéric de Diesbach est un jeune homme à qui la fortune de ses parents permet de vivre en oisif. Il se dit journaliste et peintre.* » Diesbach publie en 1943 : « *Vérité sur la Suisse* », en faveur de l'ordre nouveau. Il a peu d'écho. La police constate que son engagement pronazi recule au fur et à mesure des victoires des Alliés. Paul Esseiva, chef de service à l'instruction publique, cite nommément des partisans du nazisme à Fribourg avec Fred Diesbach, Gaston Michel, Walter Michel, Pierre de Zurich et plus en retrait Gonzague de Reynold.

Le cas de Louis Gauthier (1894-1962) est entouré de mystère. Il est chef de la police des étrangers de 1932 à 1942, puis de la police cantonale de 1942 à 1954. Il est proche de l'extrême-droite, notamment franquiste, et Fribourg sera un asile pour les vichystes après 1945. Il est responsable du renvoi de Joachim Domp (1910-1945), un Juif allemand qui a demandé l'asile en Suisse et qui a des liens avec Fribourg puisqu'il a obtenu un doctorat en musicologie en 1933. Malgré une lettre de recommandation du recteur de l'Université de Fribourg, Gauthier fait un rapport défavorable qui a pour effet l'expulsion de Domp vers la France (26 mai 1942), puis son arrestation et sa déportation,

fatale pour lui. L'Etat de Fribourg exprimera des excuses à la famille de la victime en 2007. Gauthier participe simultanément à l'action de Piller pour protéger des savants juifs et antinazis et empêcher leur expulsion. Il agit de même pour expulser quatre étudiants nazis à l'Université. L'incertitude demeure quant aux motivations et aux actions de Louis Gauthier.

Gonzague Reynold est un idéologue d'extrême-droite qui enseigne la littérature à l'Université de Berne jusqu'en 1931. Il se permet de faire preuve de prosélytisme catholique, d'un manque d'objectivité scientifique et d'idées antidémocratiques, ce qui suscite des pétitions pour son départ et même des interventions parlementaires. A peine mis à la porte à Berne, il est nommé, par le conseiller d'Etat Perrier, professeur à Fribourg. On crée pour lui une chaire d'histoire de la civilisation moderne et d'histoire de la littérature romande. Cette décision crée un certain émoi dans le canton, les radicaux voyant en Reynold « *un ennemi de la démocratie* ». Cette nomination « *ad personam* » et cette polémique n'empêchent pas le nouveau professeur d'écrire un livre sur le Portugal du dictateur Salazar et de tenir une conférence sur ce sujet en 1937. Ce pays est l'Etat chrétien idéal, dans la ligne des encycliques papales et de la sociologie catholique. Pour lui ce n'est pas une dictature mais « *un régime d'autorité, régime libérateur pour la personne humaine.* » Reynold n'a pas dû visiter les geôles de la police politique et ses salles de torture dans l'Etat Nouveau de « *mon ami Salazar* », expression qu'il utilise aussi avec Mussolini.

Son conservatisme extrême évolue vers les dictatures en 1935, lorsqu'il fait paraître à Paris : *L'Europe tragique* (1^{ère} édition en 1934). Reynold y parle du bolchévisme comme « *d'une idéologie judéo-germanique, le marxisme, et du tempérament russe.* » Il voit le libéralisme, la démocratie, l'étatisme, le socialisme et le communisme comme les anneaux d'une chaîne qui se suivent logiquement, ajoutant : « *On trouve pas mal de sang juif dans toute cette ascendance.* » Il ajoute plus loin : « *Je vois dans le bolchévisme l'œuvre de Satan à qui Dieu a concédé la Russie comme un champ d'expérience.* » Si Lénine et Staline sont envoyés en enfer, Mussolini est célébré par le châtelain de Cressier (FR) : « *C'est un devoir historique de rendre au fascisme cette justice : il a sauvé l'Italie. Il nous a peut-être sauvés nous-mêmes.* » Il poursuit : « *Le fascisme est une magnifique œuvre architecturale. Sa contemplation, son étude provoquent un plaisir esthétique.* » Il célèbre le génie d'un homme, Mussolini qui domine les contradictions et les tendances existantes au sein du parti unique. Reynold écrit, en se trompant, quant aux relations de l'Italie avec le monde : « *enfin subsiste mais en s'éloignant le danger d'un conflit extérieur.* »

Quant à Hitler, Reynold lui tresse les couronnes de l'homme d'Etat désintéressé, qui veut l'honnêteté et la propreté. A propos de *Mein Kampf*, Reynold s'extasie : « *Il y a, dans ces quelque huit cents pages, du génie. On y sent un homme et cet homme est sympathique, malgré ses préjugés et les insuffisances de sa culture.* »

Reynold partage l'antisémitisme des nazis. Il affirme que : « *la dernière guerre ne fut point perdue par une défaite, un recul des armées allemandes ; non : elle le fut par une trahison, par l'action corrosive exercée par ces étrangers, ces inassimilables. Les traîtres ce furent les juifs et les marxistes, mais le marxisme est une doctrine juive.* » Après le mythe du coup de poignard dans le dos, Reynold affirme, contre toute réalité, que la question juive se posait depuis longtemps en Allemagne, qu'elle était devenue aigüe depuis la guerre et qu'une violente réaction s'annonçait, non sans cause selon lui. Il dit bien qu'il y a quelque chose d'odieux à persécuter quelqu'un pour sa race ou sa religion. Mais à peine cela écrit, il dénonce le nationalisme juif (sic) inadmissible au sein d'un autre Etat. Il affirme

que trop de juifs, « *et des plus célèbres* », sont des agents bolchéviques. D'autres juifs sont des internationalistes militants qui veulent désagréger le monde chrétien, sans compter l'internationalisme financier des juifs, « *redoutable par ses méthodes et par son esprit* ». Il continue en affirmant que l'influence juive prédominait en Allemagne et que les chrétiens se sentaient écartés : « *une réaction était nécessaire* ». D'après Reynold, les Latins ont mieux assimilé les juifs que les Germains qui assimilent mal les autres races et cherche à les éliminer ! Mauvais prophète, il affirme : « *Mais éliminer tous les israélites serait, pour l'Allemagne, une erreur dont elle apercevrait les conséquences économiques et intellectuelles. Elle ne sera, je crois, pas commise.* »

Fasciné par le III^{ème} Reich et sensible à ses nauséabondes idées, Reynold n'hésitera pas à donner des conférences, organisées par des SS, en Allemagne en 1937 (voir plus bas). Il modifiera son point de vue en 1939 (*D'où vient l'Allemagne ?*) mais le mal est fait : Reynold soutient l'Allemagne qui lutte pour la vie et affirme qu'elle n'a pas le choix des moyens !

La défaite de la France en mai-juin 1940 pousse Reynold à s'exprimer en faveur de l'ordre nouveau. Il donne une conférence, le 20 juillet 1940, à la Société des Etudiants suisses sur le thème de « *La Suisse de toujours et l'adaptation aux évènements d'aujourd'hui* », en présence de deux conseillers fédéraux, du Conseil d'Etat in corpore et des parlementaires fribourgeois conservateurs. Reynold passe pour un grand penseur. Il met ses idées par écrit dans une brochure de La Ligue du Gothard, une organisation qui n'admet ni juif, ni franc-maçon en son sein. Il y affirme que la Suisse sera incorporée de gré ou de force dans l'Europe nouvelle. La Suisse doit s'adapter sous peine de disparaître. Il faut donc changer de régime politique avec un gouvernement fort. Il affirme qu'il ne faut avoir aucun espoir du côté des Anglo-Saxons. La Suisse est dans une Europe où il y aura, selon lui, peut-être des petits pays, mais plus de pays neutres. Il précise qu'il ne faut pas copier l'étranger mais « *capter les grands courants de l'époque afin de les amener dans nos transformateurs* ». Il annonce la fin du parlementarisme, du système des partis et du règne des opinions. Il veut un Conseil fédéral fort appuyé sur un Conseil des Etats rappelant la Diète d'avant 1798. Il est pour le fédéralisme et ne craint pas la contradiction : celui-ci n'est pas incompatible avec un gouvernement central fort. Reynold est dans le camp des gens favorables aux dictatures.

La sortie du spectacle « *La cité sur la montagne* » (1941), subventionné par les autorités et l'armée est une nouvelle occasion d'examiner les idées de Reynold. *L'Indépendant* du 25 janvier 1941 se livre à cette analyse en se basant sur un article du journal *La Suisse*. Le journaliste Chenevière y écrit : « *Nous connaissons les sentiments d'extrême-droite de M. Reynold, apprenti-rénovateur, et nous n'avons pas été surpris par son livret.* » Comment ces idées apparaissent-elles dans la pièce mentionnée ? Il y a des allusions à une constitution mal faite et mauvaise, la dérision dans laquelle l'auteur place les chambres législatives remplies de mercantis et de couards, et enfin la nécessité d'avoir un chef autocrate, un landammann. Le journal radical fribourgeois cite Reynold : « *Nous n'avons pas le droit de nous opposer, même d'une manière passive, à tout effort sérieux d'instaurer un ordre européen.* » Le 1^{er} février 1941, le même journal traite Reynold de faux prophète, de faux philosophe de l'histoire aux vues inconsistantes. Il veut l'effondrement du régime démocratique suisse « *s'il devait être le Gauleiter de la région entre Coussiberlé et la Tine, entre Vuissens et le Petit Vivy* ». L'organe de presse regrette qu'un tel charlatan enseigne dans la haute école du canton.

La fin du conflit mondial amène la remise en question du poste de Reynold à l'Université de Fribourg. *L'Indépendant* rappelle le palmarès d'extrême-droite du personnage : hommage à Maurras en 1937,

brochure collaborationniste en 1940 et collaboration au journal *Le Mois suisse* qui a produit une apologie d'Hitler et Mussolini. Que fait cet individu dans une université entretenue par les impôts d'un Etat démocratique qu'il ne cesse de démolir ? Les radicaux essaient vainement de lier le sort de Reynold aux professeurs allemands nazis révoqués en 1945, mais il est protégé notamment par Piller. *L'Indépendant* du 6 septembre 1945 souhaite une épuration « *en extirpant des derniers repaires où ils se cachent encore les oligarques, les maurassiens et tous les pré, pro, philo, para, ante et postfascistes* ».

Si Reynold est un intellectuel, père spirituel des mouvements réactionnaires jusqu'au refus des réformes du Concile Vatican II, Jean-Marie Musy est un homme d'action. Il s'est lui-même écarté du Conseil fédéral par un ultimatum en mars 1934 : ses collègues devaient accepter un programme en sept points dans les 24 heures, ce qu'ils refusèrent, Musy voulant notamment mettre fin à la lutte des classes par l'organisation professionnelle et expulser immédiatement les étrangers dangereux pour le pays. Musy, sorti par la petite porte, espère revenir par la fenêtre grâce à l'initiative sur la révision totale de la constitution (1935). Nouvel échec. Il revient au Conseil national (1935-1939) mais son audience y est très limitée. Il s'illustre par ses attaques anticommunistes, fondant en 1936 l'Action nationale suisse contre le communisme. Les Suisses commencent à trouver qu'il exagère au moment où la peste brune nazie s'étend à Vienne (1938), puis à Prague (1939) alors que le régime stalinien est fort éloigné de la Suisse. Certains de ses collaborateurs passent au nazisme ce qui déconsidère Musy et son mouvement.

Le 21 septembre 1939, *La Liberté* reproduit une interview de Musy au journal belge *Vingtième Siècle*. Musy estime que, dans le conflit menaçant entre les démocraties et les fascismes, le gouvernement suisse est neutre, mais pas la presse et l'ensemble des citoyens. Il ose affirmer : « *L'Allemagne et l'Italie sont gouvernés par des dictatures. C'est l'affaire de ces deux peuples* ». Il n'est pas conforme aux traditions suisses, selon Musy, d'insulter des chefs et des systèmes politiques étrangers. Musy affirme qu'il n'est pas partisan de ces deux systèmes pour la Suisse. Il affirme : « *Je reconnais pourtant que ces régimes ont grandement contribué à l'essor des nations auxquelles ils sont destinés. Contrairement à ce que l'on prétend souvent, ils contiennent certains éléments de démocratie et de respect de l'individu qui manquent à un troisième système étranger. Le bolchévisme, voilà l'ennemi* ». L'obsession anticommuniste de Musy apparaît mais aussi sa myopie politique consternante, car elle ignore le danger immédiat pour le pays. Une admiration pour deux systèmes totalitaires est inquiétante chez un ancien conseiller fédéral.

La défaite de la France redonne des ailes à l'ambition de Musy. Il est de plus en plus séduit par l'autoritarisme. Il déclare devant l'Association des commerçants et des industriels fribourgeois en août 1940 qu'il faut une « *démocratie disciplinée* » et une « *conduite par un gouvernement qui gouverne réellement sans être entravé dans son action par de funestes coutumes parlementaires* ». Musy est très actif en Suisse, en étant proche du Mouvement National Suisse et en rachetant *La Jeune Suisse*. Il multiplie les contacts à l'étranger. C'est Musy qui demande à être reçu par Himmler, chef de la SS et Schacht, ancien ministre des finances du Reich, ce qui est fait en septembre 1940. Il voit souvent les diplomates allemands à Berne et on le voit agir dans les coulisses également à Vichy. Musy passe de plus en plus pour un opportuniste qui s'aligne sur Berlin et veut rejouer un rôle politique important en Suisse en s'appuyant sur ses relations avec le momentané vainqueur.

Un épisode fribourgeois va faire pâlir l'étoile de Musy auprès des conservateurs. Après l'élection tacite de Joseph Ackermann au Conseil d'Etat (1941), les conservateurs gruyériens lui font une réception plutôt intime (40 participants). Le juge cantonal Ruffieux a rédigé un compte-rendu du discours de Musy du 7 mai 1941. Il y affirme que : « *l'Angleterre est perdue. Elle est ruinée. Roosevelt et les Américains devraient se préoccuper de ménager la paix plutôt que de songer à la guerre* ». Musy critique le général Guisan : « *C'est un homme respectable, mais son œuvre...ce n'est pas ce qui résoudra le problème qui se pose actuellement* » Musy montre l'importance du facteur économique dans la guerre et il en conclut que le Reich n'a pas besoin d'envahir la Suisse militairement mais qu'il peut l'étrangler par un blocus. Musy dit être réaliste : « *Un monde nouveau s'établit. Il y a des formules surannées* ». Musy fait part de son admiration pour l'œuvre du Reich, ses réalisations sociales, économiques et financières. Il affirme que la Suisse n'est pas éternelle : « *Elle a commencé. Elle peut finir. Si elle doit finir, ce sera tout naturellement par son retour à son point de départ* » (sous-entendu au sein du Reich). Musy a beau dire que ses fils feront leur devoir en cas d'attaque contre le pays, ce discours fait scandale !

Musy recueille quelques applaudissements dus à la déférence mais surtout des marques très nettes de désapprobation. Le nouveau conseiller d'Etat Ackermann réfute les propos de Musy qu'il assimile à du défaitisme chez tous ceux qui sont déjà occupés et envahis avant toute opération militaire. Ackermann démolit Musy : *Vous étiez notre porte-drapeau. Vous êtes encore un porte-drapeau. Mais vous ne portez plus le même drapeau* ». Selon le juge Ruffieux, les participants ont parlé ensuite de l'intervention de Musy : « *Ce discours est apparu à plusieurs avec l'allure et le ton d'un discours de propagande naziste* ». D'autres affirment : « *Musy ne pense plus comme un Suisse... Il est déjà occupé...C'est un homme qu'il faut suivre et surveiller...On ne doit plus le laisser parler chez nous en public* ». Musy est en fait déjà surveillé et les autorités fédérales ont un agent dans la salle qui note ses propos. Le comité directeur du parti conservateur émettra une sévère mise en garde contre le défaitisme et les tendances à « l'adaptation » à la sauce de Musy et de Reynold.

Musy n'est plus épargné dans *La Liberté*. Celle-ci attaque, le 16 juin 1942, les idées exprimées par Musy et ses suiveurs dans *La Jeune Suisse*. Le journal l'accuse de critiquer la ligne de conduite actuelle de la Suisse, affaiblissant ainsi la cohésion nationale. La pique est encore plus vive sous la plume de François Charrière, le 6 juin 1942. Musy avait prêché dans son journal un rapprochement européen sur le plan économique, ce qui serait un premier pas vers l'unité morale. Le Reich hitlérien ne demanderait pas mieux ! Musy a précisé dans son article : « *En libérant les forces morales du plus grossier des matérialismes, le bolchévisme, elle prépare peut-être la résurrection spirituelle du continent qui fut le berceau du monde* ». Charrière rectifie les propos de Musy. L'Europe n'est pas le seul berceau de la civilisation, le christianisme est né en Palestine, qui est située en Asie, et le bolchévisme n'est pas la seule force antichrétienne (sous-entendu le nazisme). Charrière va, le 18 novembre 1944, faire un sort à l'anticommunisme aveugle de Musy. Il écrit dans *La Liberté* qu'il ne faut pas faire une confiance aveugle aux communistes (au vu des victoires des armées soviétiques) mais qu'il ne faut pas s'enfermer dans une méfiance absolue. Il rappelle les condamnations du marxisme par les papes mais il fait la différence entre un système antichrétien et les hommes qui le propagent et qui ne sont pas inconvertissables. Il rappelle que c'est le capitalisme extrême qui a engendré le communisme et qu'il appartient aux chrétiens de réformer celui-là.

Musy qui a multiplié les voyages entre Berlin, Vichy et Paris et qui a été reçu moult fois par Himmler, est trop fin connaisseur des réalités politiques internationales pour ne pas se rendre compte que les

Alliés vont l'emporter. Il voit bien venir l'épuration des nazis et de leurs alliés et il doit se refaire une virginité. Cela commence avec une intervention imaginaire qu'il aurait faite pour sauver Paris, en août 1944, de la destruction voulue par Hitler. Les historiens de la Seconde Guerre Mondiale signalent l'intervention du diplomate suédois Nordling. Dans un livre de 1960, le professeur à la retraite Gaston Castella souligne l'intervention de Musy pour sauver Paris. Il est bien le seul, dans un ouvrage édité hors commerce et au copyright réservé à la famille Musy. Cette contre-vérité est reproduite dans des médias électroniques jusqu'à nos jours. Castella omet allégrement les années 1940-1943 et les nombreux contacts de Musy avec les hauts dirigeants du IIIème Reich !

Musy profite de ces contacts en 1944-1945 pour aborder la question de la libération de Juifs menacés de mort dans les territoires tenus par l'IIIème Reich. Musy ne s'est aucunement préoccupé du sort des Juifs en 1939-1943. Il va rencontrer des hauts dirigeants nazis qui sont conscients, tout comme Musy, que la guerre est perdue pour eux. Il s'agit notamment de Himmler, Goering et Schellenberg. Musy rencontre souvent Himmler, le réalisateur de « la solution finale » en qui il voit un interlocuteur agréable et à l'attitude bienveillante. Musy et Himmler se servent de la libération de Juifs, bientôt interdite par Hitler, dans le même but : obtenir une publicité favorable auprès des Anglo-américains et préparer une paix séparée à l'ouest, voire un renversement des alliances : Occidentaux et Allemands lutteraient contre l'URSS ! Les négociations prévoient la libération de Juifs contre des tracteurs, des machines et des camions, ce que les Etats-Unis refusent. On se rabat alors sur une compensation en argent et en médicaments. Certains Américains se méfient de Musy et de sa mauvaise réputation en Suisse : le haut fonctionnaire McClelland affirme que l'opinion générale est qu'il est le Quisling potentiel de la Suisse. Un seul échange a lieu : 1'200 prisonniers juifs contre 5'000'000 de francs suisses. Les Occidentaux n'entrent pas en matière pour un arrangement diplomatique quelconque avec les criminels nazis.

Musy et Reynold ne sont pas inquiétés après la guerre. Reynold continuera à être considéré comme un grand penseur dont les livres sont diffusés auprès du corps enseignant et des textes présentés dans des manuels de lecture à l'usage des écoliers. Musy sera isolé à Fribourg, considéré comme une personne à ne pas fréquenter.

Une économie équilibrée ?

Quelle est l'évolution de l'économie fribourgeoise de 1910 à 1950 ? Les recensements fédéraux donnent les résultats suivants pour les grands secteurs de l'économie :

	Agriculture, pêche et mines (en %)	Artisanat et industrie (en %)	Services (en %)
1910	53	27	20
1920	51	28	21
1930	44	29	27
1941	43	29	28
1950	35	35	30

Le canton de Fribourg a raté la première révolution industrielle, celle de la vapeur, de l'acier et des textiles. Il a participé de façon limitée à la seconde mutation de l'économie en développant l'énergie électrique sur son territoire. Son économie reste largement agricole : il faut attendre 1950 et le

décollage dû aux « Trente Glorieuses » (1945-1973) pour que l'industrie rattrape le secteur primaire, phénomène bien antérieur dans les cantons du Plateau suisse. Ce secteur, lié à l'agroalimentaire, est capital pour le parti conservateur car il s'agit de sa base électorale. Le secteur secondaire est basé surtout sur l'artisanat et la petite industrie liée au secteur primaire (alimentaire, bois, bière) ; même les grandes industries (chocolats Cailler et Villars, bière Cardinal) sont liés au monde agricole. Le secteur tertiaire repose en bonne partie sur une fonction publique clientéliste et sur les régies de l'Etat (électricité et crédit).

Les dirigeants conservateurs doivent ménager leur base agraire. Chatton, Directeur des Finances, est fier d'affirmer en 1924 que l'agriculture est toujours la base de notre économie nationale. Bernard Weck, chef des travaux publics, voit toujours en 1939 l'agriculture comme le fondement de l'économie du canton. Il veut retenir les gens à la terre ! Joseph Ackermann, Directeur des Finances, dit au Grand Conseil en 1941 que la terre et les forêts sont des éléments de fortune stables, moins exposés aux retournements conjoncturels que la grande industrie. En 1946, devant la même assemblée, il s'en prend aux cantons industriels qui ont un gros rendement fiscal qu'il estime factice car basé sur les exportations ! Il poursuit : « *notre économie fribourgeoise est saine et équilibrée ; elle est stable mais à moyens limités* ». Ce manque de ressources se traduit par une dette en croissance constante, en partie à cause du conflit mondial, l'Etat n'ayant pas les moyens de sa politique. Fribourg devient un enfer fiscal : en 1926, le canton est au 9^{ème} rang (sur 25) pour l'impôt sur le revenu et au 3^{ème} rang pour l'impôt sur la fortune !

Tous les dirigeants ne partagent pas cette vue agraire de l'économie et ils vont essayer de faire lentement évoluer les mentalités des Fribourgeois. Ils tiennent parfois un discours ambigu : Chatton regrette en 1924 que l'industrie soit encore peu développée dans le canton de Fribourg. Il décrit avec 35 ans d'avance la future « décentralisation concentrée » : une jeunesse mieux formée professionnellement pourrait trouver des emplois dans la petite industrie locale, à raison de deux à trois industries (100 à 200 emplois chacune) dans chaque ville. Weck, en 1939, indique que des pourparlers sont en cours pour le développement des industries dans le canton avec le concours des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF). Le débat sur la construction du futur barrage de Rossens en 1943 montre le chemin intellectuel parcouru. Le commissaire du gouvernement constate que les Fribourgeois sont avant tout un peuple d'agriculteurs et d'artisans, mais que ce sont des branches de production aux possibilités limitées qui ne peuvent fixer qu'une quantité relativement faible de population. Le sol fribourgeois nourrit 152'000 habitants mais il ne leur permet pas à tous de gagner leur vie. Ces débats préparent les esprits à la politique de décollage économique d'après 1945 dont les figures emblématiques seront les conseillers d'Etat Quartenoud et Torche.

L'Etat et les trois secteurs de l'économie

Le secteur primaire, essentiellement agricole, est victime de difficultés structurelles et conjoncturelles. Difficulté structurelles tout d'abord. Fribourg a un secteur agricole pléthorique, peu productif, qui vit en autoconsommation et commercialise mal ses excédents. Le résultat en est un endettement alarmant et des difficultés persistantes. Problèmes conjoncturels ensuite. Après la période faste, pour les agriculteurs, de 1914-1918, les prix s'effondrent et des épidémies de fièvre aphteuse s'attaquent au cheptel. La production de lait était de 97 millions de kilos en 1915 ; elle tombe à 70 millions en 1920. Il faut attendre 1924 pour revenir au niveau de 1915, deux tiers de la production étant transformés en fromages.

Le monde agricole réclame, en 1922, de l'aide par le biais de ses nombreux députés qui se plaignent de la chute des prix, des baux onéreux et des difficultés d'exporter, le tout risquant d'amener la désertification des campagnes. L'Etat répond en finançant une action de secours en faveur des éleveurs de bovins, en versant des subsides à l'assurance pour le bétail et en créant l'Institut agricole de Grangeneuve et une Ecole de laiterie (1922). Il crée des commissions de conciliation en matière de baux (1923). Il mécanise, pour servir d'exemple, ses propres domaines. Les paysans créent un Secrétariat agricole et un journal puis restructurent leur association qui devient l'Union des Paysans fribourgeois. Un débat s'engage à nouveau en 1927 au Grand Conseil face aux conséquences d'une nouvelle épidémie de fièvre aphteuse, du manque de fourrage et des difficultés d'écoulement des produits. L'Etat souligne ce qu'il a déjà fait et promet de renforcer l'enseignement agricole et les subventions.

La situation s'améliore un peu pendant cinq ans, puis les effets de la crise mondiale frappent aussi le canton : beaucoup de paysans sont au bord de la faillite. L'Etat pratique une baisse fiscale sur les terres exploitées et une aide directe aux agriculteurs obérés, moyennant un assainissement de leur situation et un contrôle de leur gestion. Des crédits ad hoc sont votés en 1933, en 1934 puis en 1935 et ils concernent 1'279 exploitations. L'Etat crée une Caisse pour l'amortissement de la dette agricole (1935). Les paysans se plaignent en 1938 de l'achat de terres par des capitalistes étrangers.

Un espoir ténu apparaît avec l'idée de colonisation intérieure qui mettrait en valeur les friches, des marais, des terrains inexploités et jusque-là incultes. L'idée est de créer des exploitations familiales et de rendre le pays autarcique. Le Conseil d'Etat soutient cette colonisation interne par un décret en 1937, imitant la politique fédérale en la matière. Le plan Wahlen (1939-1945) sera tout bénéfique pour les paysans fribourgeois : les surfaces cultivées passent de 18'000 à 29'500 hectares. Cela permettra aux paysans fribourgeois et suisses de voir reconnu leur rôle essentiel dans l'économie et la défense du pays (loi fédérale de 1952).

L'industrie et l'artisanat connaissent aussi des difficultés de 1919 à 1923 et de 1930 à 1939. L'Etat réplique au chômage en lançant des grands travaux ferroviaires dans les années 1920 puis de goudronnage accéléré des routes dans les années 1930. Les pouvoirs publics sont confrontés à la fermeture des ateliers CFF en 1923-1924 : la régie fédérale veut les concentrer à Yverdon. Conseil d'Etat et Conseil communal de la capitale luttent pour le maintien de ces installations et de leurs 150 emplois. Ils se rendent en délégation à Berne, le 15 juin 1923, pour discuter avec le conseiller fédéral Haab qui déclare que les CFF ferment aussi les ateliers de Coire et de Rohrschach pour des raisons d'économie. Soutenus par le Conseil d'Etat et l'unanimité de la municipalité, le syndic Pierre Aeby demande le maintien desdits ateliers et, si cela n'est pas possible, des compensations. Celles-ci seraient les suivantes : reconstruction de la gare de Fribourg, électrification rapide de la ligne Berne-Fribourg-Lausanne et arrivée d'une nouvelle industrie dans la capitale. Une nouvelle entrevue a lieu le 11 mars 1924 suite à une intervention du conseiller fédéral Musy. Les CFF acceptent les demandes fribourgeoises et laissent de plus un dépôt occupant 50 personnes dans la capitale ainsi qu'une sous-station électrique (15 emplois). Ils s'engagent à reconstruire le viaduc de Grandfey et à faire venir une fonderie de manière durable. Les autorités se sont bien défendues, comme le reconnaissent la presse conservatrice et les journaux radicaux. Les socialistes affirment que les responsables politiques n'ont rien fait pour retenir les ateliers, créant ainsi la légende noire, vraie mais pas sur ce point, d'un canton anti-industriel qui va perdurer.

Le gouvernement n'est pas hostile à l'industrie au point de laisser partir des entreprises établies. Il a d'autres idées, soutenant des entreprises de taille petite et moyenne, alimentées à l'hydroélectricité. Il a peur des grandes concentrations industrielles. Un article de *La Liberté* en 1926, à propos de la révision de la loi fiscale, décrit cette conception : des fabriques de 200 à 250 ouvriers, dont plusieurs à Fribourg, une à Morat, Romont, Bulle et Estavayer pour lutter contre le chômage chronique. Fribourg présente l'atout d'une main d'œuvre abondante, bon marché et sûre. Il manque par contre des terrains liés au rail et les tarifs de l'eau, de l'électricité et du gaz sont aussi élevés qu'ailleurs. Les conditions fiscales ne sont pas bonnes, ce que veut corriger la loi de 1926 : elle prévoit que le Conseil d'Etat peut exonérer d'impôt, pour une période déterminée, les industries nouvelles de caractère permanent.

La crise des années 1930 est l'occasion d'une nouvelle prise de conscience du manque d'industrie. Certaines initiatives sont lancées. Le Directeur des E.E.F., Paul Joye, qui doit placer son surplus électrique, favorise la création d'entreprises liées à cette énergie. Les milieux radicaux de la capitale fondent un comité « Pro Industria » qui tient 22 réunions (1929-1930) et qui cherche à maintenir les entreprises existantes et à en attirer d'autres. Il assiste le Conseil communal qui prend des contacts avec notamment WATCH Tavannes et une entreprise de Thoune. Il leur met des locaux à disposition. Il s'est montré ouvert, dès 1927, à des concessions fiscales analogues à celles de l'Etat en faveur de l'établissement de nouvelles industries, en y ajoutant une baisse de 50% sur la contribution immobilière pendant trois ans.

Les années de guerre (1939-1945) favorisent une prise de conscience et de premières actions, encore limitées. Le Conseil d'Etat constate que le revenu des impôts par habitant du canton est très bas (28 francs), même en le comparant à des cantons proches de sa situation : Soleure (72 francs), Neuchâtel (80 francs), Thurgovie (39 francs). Valais (38 francs) et Saint-Gall (33 francs). En 1940, le Conseil d'Etat demande un crédit de 400'000 francs pour le soutien à l'artisanat et à l'industrie. Le Conseil d'Etat constate la difficulté pour les nouvelles entreprises à trouver des capitaux dans le canton, la Banque de l'Etat se consacrant à des placements sûrs. Le gouvernement craint le chômage qui suivra la fin de la guerre mondiale. Il est prudent : il ne fait qu'employer la part qu'il a reçu du bénéfice de la Banque Nationale. Il utilise 30'000 francs comme subside à l'Association de cautionnement des Arts et Métiers. Le décret passe sans opposition au Grand Conseil le 10 mai 1940.

Il y a des essais louables d'attirer des entreprises extra cantonales mais l'image du canton est-elle suffisamment attractive ? (voir plus bas)

L'évolution démographique : un canton d'émigrants ?

La population du canton évolue lentement comme en témoignent les chiffres suivants :

	Total	Dont Confédérés (%)	Dont étrangers (%)
1920	143'055	15	4
1930	143'230	16	3
1941	152'053	18	2
1950	158'695	18	3
1960	159'194	19	4

Comment expliquer certaines stagnations décennales alors que les berceaux sont pleins ? L'émigration de dizaines de milliers de Fribourgeois est la raison de ces tassements. La population du canton vit avant tout à la campagne. Il y a, à Fribourg, de vieux sentiments anti-urbains. Alors que plus de la moitié des Suisses sont des urbains, Fribourg n'en compte que 28% en 1921. Le réactionnaire Montenach en profite pour écrire la même année : « *L'envahissement de notre territoire national par les étrangers est un des principaux facteurs de son urbanisation exagérée...La Suisse tend à devenir, par son urbanisation, un monstre social.* » Montenach conclut en dénonçant « *l'influence radioactive des villes sur les campagnes* ».

Le démographe Jean Piller s'est intéressé à l'émigration fribourgeoise. Les Fribourgeois qui habitent d'autres cantons sont 6'708 en 1870 mais 41'499 en 1930, soit une augmentation de 519%, la plus haute de la Suisse, après le Valais (843%). La moyenne suisse est de 278%. Où vont ces Fribourgeois ? Cinq cantons abritent la grande majorité de ces 41'499 Fribourgeois : Vaud avec 15'809 personnes, Genève avec 9'134, Berne avec 5'713, Neuchâtel avec 3'621 et Zurich avec 1'852. En 1930, 22'525 Confédérés ont immigré dans le canton de Fribourg, dont 11'780 Bernois. L'auteur examine la situation existant entre 1920 et 1930 : l'excédent de naissances est de 16'096 âmes alors que les émigrants sont 15'921. En résumé : des berceaux pleins et des jeunes adultes qui émigrent. L'auteur explique que l'émigration fribourgeoise est due à une disproportion entre la population et les ressources. Il constate de plus que des « étrangers » (en fait des Confédérés, surtout des Bernois) viennent acheter des terres dans le canton, aggravant le phénomène. Il ne remet pas en question la politique économique des autorités qui n'ont pas misé sur la grande industrie et créent une image négative du canton.

Piller signale que 2'939 Fribourgeois vivent à l'étranger, dont 801 sont partis entre 1910 et 1937. Il y a une forte émigration paysanne vers la France. Les autorités fédérales et cantonales encouragent cette émigration (ordonnance du Conseil fédéral du 14 décembre 1936 et arrêté du Conseil d'Etat du 21 mai 1937) ! On accorde des subsides aux émigrants pour qu'ils puissent s'installer, la Confédération payant les deux tiers des frais, le canton et la commune de domicile un sixième chacun. Piller considère que l'émigration est un phénomène normal, inévitable et nécessaire ! Il précise qu'il faut assurer aux émigrants une solide formation, une meilleure éducation quant à la profession, la religion et au caractère ! L'auteur ne se demande pas si l'on pourrait mieux utiliser dans le canton les excellents éléments qui seraient ainsi formés ! Il s'intéresse aussi aux Confédérés qui s'établissent dans le canton, soit un sixième de ses habitants en 1930. Il s'attaque aux Bernois : « *Qu'on songe au changement lent dans la structure confessionnelle (augmentation du nombre de protestants), au problème des écoles libres et du culte, à l'influence dans les organisations et*

associations économiques. Mais le problème le plus grave soulevée par l'immigration confédérée est celui de la propriété foncière rurale ». Selon Piller, la Singine reçoit l'essentiel du choc ! Il pense qu'il faut rétablir l'ancienne « Ligue pour la conservation de la terre fribourgeoise ».

L'image du canton à l'extérieur

Pour les autorités, l'intervention des troupes fribourgeoises à Berne lors de la Grève Générale est la revanche du Sonderbund, donnant au canton l'image d'un sauveur de la Suisse de 1848 et 1874, qu'il a longtemps combattue ! L'élection du très anticommuniste Musy au Conseil fédéral en 1919 entretient l'illusion d'un canton qui se serait adapté à la Suisse du XXème siècle.

Qu'en pensent les autres Confédérés ? Fribourg garde longtemps en fait son image de canton « noir », ultra catholique et ultra conservateur, ce que confirment les résultats des votations fédérales des années 1930. Certains Fribourgeois en sont conscients : Charles Chassot déplore, en 1943, la difficulté de faire venir des industries dans le canton. Il s'écrie : « *On pourrait croire qu'il existe des préventions contre Fribourg. On n'y vient que faute d'autres possibilités* ». Il comprend qu'il faut changer l'image du canton à l'extérieur, ce à quoi se voueront les conseillers d'Etat Quartenoud et Torche dans les années 1950 en donnant moult conférences dans toute la Suisse.

Pour un Confédéré qui vient à Fribourg dans les années 1930, le spectacle est édifiant. Tous les magasins sont fermés le dimanche et leur rideau abaissé. La danse est interdite une bonne partie de l'année et des touristes vaudois sont amendés pour avoir honoré Terpsichore dans un hôtel de Charmey ! Les autorités luttent contre les spectacles et les films jugés amoraux.

Pour les radicaux, la ville de Fribourg est la plus réactionnaire des villes suisses et les industries la fuient (1930). Ils peuvent citer le conseiller d'Etat Savoy qui a proclamé : « *Fribourg doit rester une ville d'études. Arrière les industries, ces pépinières de socialistes et de radicaux* ». C'est peu encourageant pour des investisseurs extérieurs au canton !

L'Indépendant du 21 juillet 1933 montre quel genre d'universitaires le canton prépare en regardant où se sont inscrits les 42 bacheliers de l'an précédent : 17 en théologie, 9 en médecine, 6 en droit, 5 en pharmacie, 2 en lettres, 1 en architecture, 1 en philosophie et 1 en formation de vétérinaire. La part des sciences économiques est des plus restreintes, alors que 40% des jeunes diplômés pensent servir Dieu !

Le clergé en rajoute à l'image réactionnaire du canton. Mgr Besson dénonce, dans la *Semaine catholique* de 1926 : « *le dévergondage qui jette notre pauvre peuple dans une corruption chaque jour plus lamentable* ». Il voit des forces occultes à l'œuvre qui veulent ruiner la famille en commençant par la femme et l'enfant ! Tout y passe : journaux, livres, théâtres, cinémas, danses sont responsables de cela. Besson s'attaque aussi au carnaval, une institution fribourgeoise. La folie de la danse, les bals innommables, les concours de masques et l'indécence des modes sont aussi les cibles du nouveau censeur.

En 1926, lors de l'assemblée de la section de la capitale de l'Association populaire catholique suisse, le curé de ville Vonderweid se déchaîne. Il constate que Fribourg est devenue une « ville de joie », ce qui est mauvais pour son renom de ville catholique. Il fustige la multiplicité des soirées dansantes aux durées abusives, la prolongation de l'ouverture des cafés, la licence des spectacles (cinéma) et l'effronterie croissante de l'immoralité dans les rues, notamment la longueur insuffisante des jupes

féminines. Mgr Besson, présent, est d'accord et juge que le mal est déjà très grand à Fribourg. L'assemblée suit la proposition du clergé de saisir les autorités civiles ! Si cette démarche a eu lieu, elle n'a pas laissé de traces écrites.

Une polémique révélatrice a lieu en 1944 à propos du discours du 1^{er} août tenu dans la capitale par le municipal radical Bardy qui s'est félicité du fait que la Suisse restait hors du conflit sans citer la providence divine. *La Liberté*, sous la plume de son directeur l'abbé Charrière, l'attaque le 16 septembre 1944 sans mentionner son nom. Charrière considère Fribourg comme un pays profondément chrétien. Il écrit à propos des non croyants : « A ceux-là, nous dirons simplement que la loyauté leur demande de ne pas accepter de parler en des circonstances où la grande majorité du peuple qu'ils représentent veut qu'on proclame la reconnaissance du pays envers Dieu. » Il fait la leçon à Bardy, en lui disant qu'il s'exprime au nom du peuple et non de son parti ! Il se défend de vouloir « un gouvernement des curés ». *L'Indépendant* du 23 septembre 1944 répond sèchement à Charrière en lui rappelant l'article 49 de la Constitution fédérale qui garantit la liberté de conscience et de croyance. Le journal s'inquiète de la recrudescence de l'intervention du clergé dans la vie publique, notamment dans la gestion des bains de la Motta, ce qui ridiculise Fribourg aux yeux de toute la Suisse.

Les Bains de la Motta à Fribourg sont une société privée avec des actions en main de la ville et de l'Etat. Ces bains en plein air connaissent une séparation des sexes pour les jours de baignade. Les dirigeants des bains ont institué, dès 1923, des « bains mixtes » pour les familles qui ont le droit de venir avec leurs enfants chaque jour de 12 heures à 14 heures. Cette expansion est étendue en 1938 à la période allant de 17h00 à la fermeture. Les enfants non accompagnés de leurs parents doivent quitter la piscine, ainsi que les internés militaires pendant la guerre. Tout va bien jusqu'en 1944, lorsque, sous pression de certains ecclésiastiques, le Conseil communal décide de supprimer ce genre de baignades. Le conseil d'administration des bains décide de lutter et il convoque une assemblée des actionnaires qui décide par 519 voix contre 435 (dont 258 actions appartenant à la municipalité et 100 à l'Etat) de maintenir les bains mixtes. Le Conseil communal envoie néanmoins les sergents de ville expulser les contrevenants, alors que le conseil d'administration fait recours en vain auprès des autorités communales et cantonales. Il décide de recourir au Tribunal fédéral et l'emporte en mars 1945. Les autorités politiques de la capitale et de l'Etat ainsi que le clergé sont éclaboussés par le ridicule, péjorant encore l'image du canton.

4

La révolution tranquille (1946-1966)

L'évolution des forces politiques

Les élections nationales sont un bon indicateur des forces en présence, en % et en sièges :

	1947	1951	1955	1959	1963
Conservateurs	56,9% (4)	53,8% (4)	53,8% (4)	51,3% (4)	54,1% (3)
Socialistes	12,7% (1)	11,2% (1)	11,3% (1)	13,8% (1)	12,9% (1)
Radicaux	24,8% (2)	22,1% (1)	19,9% (1)	22,6% (1)	22,9% (2)
Agrariens *	5,6% (-)	12,9% (1)	15,0% (1)	12,3% (1)	10,1% (-)
Totaux	100% (7)	100% (7)	100% (7)	100% (7)	100% (6)

*Parti paysan en 1947, Paysans et classes moyennes en 1951, Paysans et indépendants en 1955, puis Paysans, artisans et bourgeois dès 1959.

Ces résultats montrent une relative stabilité des résultats du parti conservateur avant 1966. Les socialistes, après leur percée de 1943 et 1947 ne parviennent pas à progresser, faute d'une nouvelle équipe de dirigeants qui arrivera peu après aux commandes (1966). Les radicaux se maintiennent à plus d'un cinquième de l'électorat. Les agrariens triplent leur part des suffrages de 1947 à 1955, puis reculent à un dixième de l'électorat. Les résultats au Grand Conseil montrent de plus grandes fluctuations. Ils sont établis en sièges, tout en signalant le % de l'électorat ainsi représenté :

	1946	1951	1956	1961	1966
Conservateurs	79 (62%)	80 (61%)	77 (59%)	73 (56%)	56 (43%)
Socialistes	13 (10%)	6 (5%)	9 (7%)	12 (9%)	21 (16%)
Radicaux	32 (25%)	36 (27%)	30 (23%)	33 (26%)	37 (29%)
Agrariens	3 (3%)	9 (7%)	15 (11%)	12 (9%)	8 (6%)
Chrétiens-sociaux	-	-	-	-	8 (6%)
Total des sièges	127*	131 *	131*	130**	130**

*Nombre variable de sièges /**Nombre fixe de sièges

Les variations en pourcentages et en sièges sont bien plus grandes qu'au Conseil national. Cela peut s'expliquer par les thèmes de campagnes qui sont cantonaux et régionaux. Les conservateurs et les radicaux sont plus à même de les exploiter que les agrariens et les socialistes. Les cercles électoraux sont formés par les districts et la capitale : tous les partis ne présentent pas de listes dans ces huit arrondissements électoraux. Le séisme électoral de 1966 apparaît dans toute son ampleur : la sécession de l'aile chrétienne-sociale fait chuter la majorité conservatrice mais n'explique pas tout car les deux partis d'inspiration chrétienne n'atteignent ensemble que 49%. L'avance des socialistes est nette, alors que le parti radical atteint son meilleur score depuis...1848 !

Le Conseil d'Etat donne lieu à des luttes palpitantes notamment lors des élections partielles.

Elections générales (G) ou partielles (P)	Elus conservateurs	Elus radicaux	Elu radical-indépendant	Elu agricole	Candidature socialiste	Candidature chrétienne - sociale
G 1946	5	1	1	-	-	-
G 1951 1	5	2	-	-	oui	-
P 1952 *	5	1	-	1	-	-
P 1956 +	5	1	-	1	-	-
G 1956	5	1	-	1	oui	-
G 1961	5	1	-	1	-	-
P 1966 "	4	2	-	1	oui	-
G 1966						

*Démission du radical Dupraz ; + Décès du conservateur Quartenoud ; " Démission du conservateur Torche

Un parti conservateur divisé et en crise

L'éviction de Piller en 1946 est le révélateur d'une crise profonde. Les Jeunes conservateurs et l'aile chrétienne-sociale du parti se sont opposés aux conservateurs plus traditionnalistes, profitant de l'impopularité du Directeur de l'Instruction publique. Il existe aussi un groupe de conservateurs conscients du retard économique du canton et de son manque d'infrastructures. Le conseiller d'Etat Paul Torche en sera le leader. Un groupe d'extrême-droite, proche de réfugiés français, favorables à Vichy, et de fuyards fascistes italiens, est présent à Fribourg, fédéré autour du conseiller d'Etat José Python.

La présidence du parti devient un enjeu entre les chapelles du parti. Après le retrait de Lorson (1947), syndic de la capitale et proche des Jeunes Conservateurs, les conservateurs traditionnels proches de Piller imposent l'avocat bullois Henri Noël, président de 1947 à 1957. Son successeur est plus au centre du parti. Il s'agit de l'ancien conseiller d'Etat (1941-1951) Joseph Ackermann, devenu par la grâce du parti majoritaire directeur des Entreprises Electriques fribourgeoises (EEF). Président de 1957 à 1966, il est conscient des enjeux économiques, vu le rôle joué par les EEF dans la croissance du canton. Sous sa présidence, les cinq conseillers d'Etat conservateurs, « la droite du Conseil d'Etat », se réunit pour adopter une position commune avant les séances plénières de l'exécutif, afin de préserver une cohérence difficile à établir. Son successeur est Paul Torche, conseiller d'Etat (1946-1966) qui a quitté le Conseil d'Etat neuf mois avant les élections générales de novembre 1966. Torche, qualifié d'artisan du « miracle économique fribourgeois », reste membre du Conseil des Etats et dirige le parti de 1966 à 1968.

Le parti conservateur dans son programme de 1951 veut « grouper les citoyens qui veulent conserver au canton de Fribourg son caractère d'Etat chrétien et démocratique et à la Confédération helvétique sa structure fédéraliste ». Il défend l'idée que la personne humaine tient de Dieu des droits que l'Etat doit respecter, notamment le fait qu'une personne laborieuse et économe puisse vivre dans la liberté et dans la dignité. Dieu est la source de l'autorité de l'Etat auquel le citoyen doit obéir. L'Etat doit à Dieu un culte public. Le parti veut rester un parti populaire et grouper tous les milieux de la société fribourgeoise, assurant la défense de leurs intérêts légitimes. Il veut s'appuyer sur les « communautés naturelles » : la famille, les Eglises et les professions.

Le parti conservateur marque sa différence par rapport aux autres partis. Le parti radical est inspiré par « *les erreurs du libéralisme religieux, politique ou social ou par la doctrine de l'Etat laïc* ». Il attaque les socialistes et les communistes dont l'idéologie repose sur « *le matérialisme, l'étatisme et la lutte des classes* ». Il critique le parti agraire comme un parti purement économique ou de classe, incapable de rallier tous les éléments du peuple fribourgeois.

Le parti conservateur réaffirme la « Mission de Fribourg » : « une république chrétienne préoccupée d'assurer à la vérité un rayonnement efficace dans la vie publique, démocratique, intellectuelle et sociale, dans le canton et au-delà de nos frontières, en servant de trait d'union entre les cultures latine et germanique ».

Il détient encore une forte position politique : cinq conseillers d'Etat sur sept (1946-1966), quatre des sept conseillers nationaux (1943-1963) puis trois sur six (dès 1963) sont des conservateurs. Il monopolise les deux sièges cantonaux au Conseil des Etats : les titulaires y sont désignés par le Grand Conseil. Au parlement cantonal, le parti est majoritaire jusqu'aux élections de l'automne 1966. La justice est peuplée de conservateurs, de même que l'administration cantonale, au service d'une politique clientéliste qui débouchera sur des « affaires » peu glorieuses.

Le parti s'accroche à ses bases traditionnelles : la paysannerie, le corps des fonctionnaires, le corps des instituteurs et les sociétés d'étudiants. Les préfets sont ses relais dans les districts et les syndic agissent dans les communes, en grande majorité conservatrices. Il peut compter sur des journaux qui lui sont dévoués : *La Liberté*, *les Freiburger Nachrichten* et *Le Fribourgeois*. Ce dernier journal devient l'organe de l'aile droite du parti, alors que *La Liberté* est reprise en main avec l'arrivée du juge cantonal Roger Pochon comme rédacteur en chef.

Le parti majoritaire s'appuie sur l'Eglise, par le biais des cercles catholiques. Celui de Fribourg est particulièrement actif : il compte 634 membres en 1966. Son président, le conseiller d'Etat Ayer, constate des changements dans le rôle de l'association : il s'agissait autrefois de combattre pour une vérité religieuse violemment attaquée, alors qu'aujourd'hui celle-ci est battue en brèche par une évolution dangereuse des conceptions politiques. Selon Ayer, il ne faut pas céder à l'indifférence ou faire des concessions inopportunes. La mission du cercle demeure : « *participer à la vie publique et y apporter la richesse et le dynamisme du ferment chrétien* ».

Les conservateurs se rendent bien compte de l'érosion de leur électorat après 1946. Les oppositions radicales, agraires et socialistes ne vont pas hésiter à s'allier pour mettre fin à l'hégémonie du parti majoritaire. Ce dernier est de surcroît divisé par des querelles de personnes et de chapelles. Chaque élection cantonale ou fédérale amène des conflits internes. Le parti essaie d'analyser les causes du déclin. Il constate, au sein de son Bureau, le 30 janvier 1953, que les citoyens ont une moins bonne compréhension des principes du parti, qu'ils sont gagnés par le matérialisme et pénétrés par les idéologies des oppositions. Il doit constater que le parti agraire a été très actif, devenant le porte-parole des mécontents. Il s'alarme du fait que beaucoup de dirigeants locaux du parti conservateur soient devenus passifs.

Le socialiste François Nordmann a aussi analysé, en 1965, le recul du Parti conservateur. Il constate d'abord les mutations de la société fribourgeoise : déclin de l'agriculture (base des conservateurs), démarrage de l'industrie dans le canton après 1945, l'attrait du canton pour les autres confédérés vu ses terrains bon marché et sa main d'œuvre peu coûteuse, alors que les régions voisines sont

saturées. Il remarque ensuite que des évolutions externes au canton, donc incontrôlables, agissent sur Fribourg. Au niveau international, il s'agit de la Détente est-ouest, du rôle du pape Jean XXIII et du concile Vatican II et de la construction européenne. Au niveau national, il y a une prospérité économique grandissante depuis 1945 ainsi qu'un rôle accru de l'Etat fédéral par le biais des subventions. Au niveau de l'information, les Fribourgeois s'ouvrent grâce à l'arrivée de la télévision, à la diffusion de quotidiens non locaux et aux voyages à l'étranger.

Le parti conservateur s'alarme lorsque des Fribourgeois remettent en cause le fait qu'il se serve de la religion catholique pour ses desseins politiques. Le professeur de mathématiques au collège Saint-Michel Louis Descloux dénonce cet amalgame politico-religieux dans le journal « *Les Greffons* », en citant le pape Léon XIII : « *Pernicieuse est l'erreur de ceux qui font servir le nom de la religion à patronner les partis politiques.* » Le pédagogue critique ne peut plus écrire dans *Les Greffons*. *L'Indépendant* radical et le journal d'opposition *Le Républicain* se font un plaisir de relayer ses idées. Les articles de Louis Descloux suscitent l'inquiétude et l'ire du secrétaire politique du parti Pierre Barras qui prépare des articles doctrinaux et demande, par lettre du 22 décembre 1952, la caution « *du chef spirituel du pays* ». Mgr Charrière répond indirectement lors d'une conférence au Cercle catholique de Fribourg le 20 novembre 1953. Le prélat rappelle que l'Eglise est absolument indépendante des régimes politiques et des partis, que les catholiques ont le devoir de faire respecter dans la Cité les principes chrétiens et qu'ils doivent s'unir à cette fin. L'évêque précise : « *Nous avons le droit et le devoir de demander l'entente des catholiques sur le plan politique* ». Ces idées suscitent l'ire de *L'Indépendant* du 17 décembre 1953 qui constate qu'il y a des catholiques chez les radicaux, les agrariens et les socialistes.

Le parti conservateur est inquiet de l'évolution du clergé fribourgeois. Son Bureau entend un rapport du très droitiste conseiller d'Etat José Python sur l'attitude du clergé (1953). Le Bureau décide de demander une entrevue entre Mgr l'Evêque et les cinq membres du gouvernement, le président du Grand Conseil et le Syndic de Fribourg. Un mémoire sera déposé auprès de Mgr Charrière lors de cette réunion. Elle sera suivie de contacts individuels avec les doyens des regroupements paroissiaux. Cette collusion demandée du sabre et du goupillon n'aura pas de suite mais elle est révélatrice de la mentalité des dirigeants conservateurs. Le 6 juillet 1963, lors du Bureau du parti, Roger Pochon et Laurent Butty dénoncent les abbés Novarina, aumônier de l'Action catholique, et Joye, qui a la même fonction auprès de la Jeunesse catholique de Sarine-Campagne. Ils défendraient : « *des théories qui, sur le plan politique, sont dangereuses pour notre parti.* » Le président du parti est chargé de prendre officiellement contact avec l'évêque afin de « *définir une procédure à suivre pour attirer l'attention d'une partie du clergé sur les théories dangereuses qu'il soutient* ». Le concile Vatican II met fin à ces intrigues : la constitution *Gaudium et Spes* insiste sur le fait que l'Eglise n'est liée à aucun parti, ce qui dissout le ciment religieux qui faisait tenir la République chrétienne.

Les mêmes soucis surviennent quant à la presse. Le comité directeur conservateur débat le 13 décembre 1958 du rôle du quotidien *La Liberté*. Certains (le préfet de la Sarine Laurent Butty) pensent qu'on ne peut séparer la cause du journal et celle du parti que le peuple confond. Le rédacteur en chef de *La Liberté* défend l'idée que son journal est d'orientation conservatrice mais qu'il ne peut être l'organe du parti. Il constate : « *La Liberté ne néglige aucune famille d'esprit. Le parti est constitué par plusieurs familles d'esprit et plusieurs ailes. Les organes du parti ne sont pas en mesure de définir des positions nettes* ». Roger Pochon va séparer la fonction de rédacteur politique de celle de secrétaire du parti majoritaire. José Python constate que le parti a besoin d'un organe

incisif et demande que l'on étudie l'idée de faire du journal très droitier *Le Fribourgeois* le journal du parti. Une commission étudiera cette proposition à laquelle il sera donné suite par une convention avec cet organe de presse le 23 juillet 1960.

Un autre souci des dirigeants du parti est celui de maintenir la remuante aile chrétienne-sociale au sein du parti. Celle-ci demande de manière répétée, mais sans succès, une modification de la loi électorale qui lui permettrait de s'apparenter au grand vieux parti et d'avoir ses propres élus. Un rapport établi en 1958 par Laurent Butty constate que les chrétiens-sociaux sont bien représentés au Grand Conseil (sept députés) et qu'ils sont (eux aussi !) divisés en plusieurs mouvements. Il y voit le germe de divisions futures.

L'état du parti est préoccupant. Le conseiller d'Etat Paul Torche le reconnaît lors du Bureau du parti le 25 juin 1958 : « *Nous avons trop de faiblesse sur le plan gouvernemental, au Grand Conseil, dans la presse et les comités de districts pour gouverner seuls* ». Il est vrai que le parti est éclaboussé par une série de scandales qui donnent l'impression que le canton est devenu « *la République des copains et des coquins* ». Le président du parti le reconnaît lors du comité cantonal du 16 janvier 1961 : ces « affaires » ont contribué, outre l'usure du pouvoir, à rendre la majorité détenue par le parti précaire.

Des oppositions prêtes à s'unir tactiquement

Le parti radical est la plus forte composante des oppositions au conservatisme. Il représente entre 20 et 25% de l'électorat au Conseil national et entre 23 et 29% de celui du Grand Conseil. Il est présidé successivement par Pierre Glasson (1948-1952) puis par Edmond Blanc et Georges Gremaud. Divisé lors des élections de 1946, il se ressoude rapidement en présentant une liste commune au Conseil national en 1947. L'approche de la célébration du centenaire du parti (1848-1948) facilite les choses. Un congrès réunissant les radicaux traditionnels et les radicaux indépendants a lieu à Romont le 11 avril 1948. Il consacre l'unité en élisant Pierre Glasson président et le syndic de Morat Willenegger vice-président. Cette unité refaite permet de célébrer les 100 ans du parti à Bulle : un cortège fait défiler 2'500 personnes. Le conseiller fédéral Max Petitpierre s'exprime ensuite devant 1'500 convives.

Le parti radical lutte pour une extension des droits démocratiques. Il a fait passer le principe du referendum financier en matière cantonale. Mais, alors que le texte déposé demande le vote populaire pour une dépense extraordinaire de plus de 500'000 francs, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil « interprètent » la volonté des 6'478 signataires : ils proposent au peuple le montant de 1'000'000 de francs de dépenses pour un referendum obligatoire ! L'affaire va jusqu'au Tribunal fédéral qui décide que les deux montants seront soumis au peuple. Le vote a lieu le 14 mars 1948 : c'est un triomphe pour les radicaux et leurs alliés minoritaires et une gifle pour les conservateurs. Le projet du Grand Conseil (1'000'000 de francs) échoue (8'575 oui contre 14'000 non) alors que celui des initiants (500'000 francs) est accepté par 12'540 oui contre 10'131 non.

En 1953, le parti radical dépose une initiative qui recueille 9'176 signatures. Elle demande, entre autres, l'élection des Conseillers d'Etats par le peuple, la diminution du quorum au Grand Conseil de 15 à 10%, l'incompatibilité des fonctions de juge et de député, la réduction du nombre des Conseillers d'Etat de sept à cinq et la couverture de toute dépense budgétaire nouvelle. Une procédure houleuse s'engage : les conservateurs coulent le projet au Grand Conseil en argumentant

sur un manque d'unité de matière (1954). Les députés radicaux déposent aussitôt des motions reprenant les mêmes idées mais elles sont écartées (1956). Les seules « réformatrices » qui passent la rampe sont la fixation du nombre de députés à 130 et la limitation à deux du nombre de conseillers d'Etat pouvant siéger aux Chambres fédérales (1960). Les grandes modifications constitutionnelles viendront plus tard (1969-1972).

Dans son programme de 1961, le parti radical s'engage pour l'extension de l'école secondaire, y compris pour les filles, et sa gratuité. Il veut des déductions fiscales pour les familles et de meilleures allocations familiales. Il soutient la construction accélérée de H.L.M. Ces propositions coûtant cher, il veut diminuer les dépenses administratives et abolir les « budgets et comptes électoraux. » Un contrôle populaire accru doit être exercé par le referendum financier obligatoire. De nouvelles recettes doivent être trouvées par une dynamisation de l'économie : aide aux améliorations foncières et aux remaniements parcellaires, soutien aux entreprises existantes et politique d'industrialisation prévoyante face à la spéculation foncière, fiscalité adaptée aux moyens de l'artisanat, de l'industrie et du commerce.

Le parti radical doit définir ses relations avec le parti majoritaire avec lequel il collabore au Conseil d'Etat en y détenant deux sièges (1946-1952 et 1966-1971) ou un seul (1952-1965). Cette collaboration est mal récompensée, notamment dans le domaine de la justice, le troisième pouvoir. Les radicaux constatent, en 1949, que le parti majoritaire obtient 57% des suffrages au Conseil national mais qu'il ne veut pas partager son pouvoir : il détient six des sept sièges au Tribunal cantonal, 56 des 63 postes de juges de district (dont les sept présidences). Les juges de paix sont la cerise sur le gâteau judiciaire conservateur avec un score de 28 sur 29 ! Les promesses d'ouverture aux minorités sont rarement tenues, le gouvernement allant jusqu'à maintenir au Tribunal de la Sarine un juge condamné pour escroquerie, le Conseil d'Etat ayant promis un poste au parti radical à la prochaine vacance ! Les radicaux subissent aussi cet ostracisme partiel lorsqu'ils présentent un candidat à la Préfecture de la Gruyère en 1963. Réponse gouvernementale : nomination du conservateur Robert Menoud. Le parti radical refait un bilan de cette collaboration en 1964. Les radicaux ont conquis, de haute lutte, un second siège au Tribunal cantonal mais le parti majoritaire détient toujours 23 des 26 postes de juge de paix et tous ceux de chef de service et de chef de bureau dans l'administration cantonale.

Le parti radical ne va donc pas hésiter à participer à la préparation de la chute de l'hégémonie conservatrice. Cela va commencer par des listes communes avec un ou deux des autres minoritaires (socialistes et agrariens) au Grand Conseil. Trois listes apparentées, groupant les trois partis minoritaires, sont déposées lors des élections au Conseil national en 1963, raflant trois des six sièges. Lors de l'élection partielle et des élections générales au Conseil d'Etat de 1966, les radicaux et les socialistes vont se soutenir, alors que les agrariens feront liste commune avec les conservateurs en novembre de cette année-là.

Le parti socialiste va osciller, dans les années 1946 à 1966, entre le troisième et quatrième rang des partis fribourgeois et entre le rôle de deuxième ou troisième minorité d'opposition. Si les socialistes ont des scores assez stables au Conseil national en obtenant entre 11 et 13% des suffrages qui lui assurent un siège, il n'en est pas de même au Grand Conseil où son nombre de députés passe de 13 en 1946 et à 6 en 1951. Il remonte ensuite à 12 en 1961 pour culminer à 21 en 1966 ! Si le mauvais résultat de 1951 s'explique en partie par un virage à droite dans le canton et par la non réalisation

d'une entente électorale en Sarine-Campagne avec les radicaux, il est plus difficile de cerner les causes de la stagnation qui va de 1951 à 1961. Le quorum de 15% est un obstacle majeur que le PSF n'aura de cesse de dénoncer ; radicaux et conservateurs sauront faire liste commune au Grand Conseil dans des cercles où ils sont trop proches de cette barre des 15% ! Une autre explication est le manque de relève des cadres. Après les temps héroïques et l'opposition constante au conservatisme, les leaders se renouvellent peu et continuent dans leur voie traditionnelle. Le secrétaire politique du PSF osera écrire en 1967 : « *Parti minoritaire...essoufflé quant aux hommes et aux idées, notre parti n'avait pas, en tant qu'organisation, d'attrait particulier* ». Le PSF est présent aux élections au Conseil d'Etat dès 1951 mais avec un succès très limité jusqu'en 1966.

Les présidents du PSF sont : le député Charles Meuwly de 1931 à 1951, Louis Gillard de 1951 à 1953 et le conseiller national Charles Strebel de 1953 à 1968, tous issus de la section de la capitale. Cette section compte tous les conseillers nationaux et la majeure partie des députés de la période 1946-1966. Elle détient la fonction de « section directrice » jusqu'à ce que le parti cantonal la supprime. Le parti fait un travail de fond en ouvrant des sections dans de nouvelles communes et en tentant d'être encore plus présent au sein de l'Union syndicale fribourgeoise (USF) :

Années	Sections du PSF	Membres du PSF	Membres de l'USF
1947	15	272	5'987
1953	12	445	5'050
1957	11	356	5'063
1966	19	?	5'973
1968	24	659	6'045*

*chiffre de 1967

Le tournant des années 1960 est bien visible. Une nouvelle génération de leaders apparaît. Le PSS envoie à Fribourg Jean Riesen, secrétaire central et syndicaliste expérimenté. Ce Neuchâtelois dynamise le parti cantonal et fait une belle carrière de député, de conseiller d'Etat et de conseiller national fribourgeois. Il est appuyé par l'adhésion d'intellectuels : Denis Clerc, futur conseiller d'Etat, Gérald Ayer, futur député, François Nordmann, futur ambassadeur. Le mélange prend bien entre les syndicalistes (Riesen et Morel, futur parlementaire fédéral et conseiller d'Etat) et les intellectuels. Ce sera la raison des succès de 1971 et 1981.

Le PSF agit longtemps dans l'ombre du parti radical, opposition la plus ancienne aux conservateurs. Il s'en affranchit petit à petit, collaborant à l'occasion, en faisant des listes communes aux élections cantonales ou nationales ou en soutenant l'élection de Claude Genoud en mars 1966. Sa place sur l'échiquier politique fribourgeois n'est pas facile : il est constamment accusé d'être infiltré par des éléments communistes ou d'avoir une idéologie marxiste. Il suffit qu'un membre du PSF ait visité la Chine de Mao pour qu'on le taxe de communiste. *La Gruyère* écrit lors des élections fédérales de 1947 : « *Voterons-nous pour Moscou ? Les socialistes fribourgeois sont particulièrement proches des communistes.* » En 1966 encore, on peut lire dans *La Liberté* : « *Le socialisme est bureaucratique, lourd. Dans les Etats socialistes, les impôts sont très élevés. L'Etat est le tueur (sic) des citoyens* ».

Ce discours passe de plus en plus mal : le PSS a un siège au Conseil fédéral dès 1943, et après une éclipse de cinq ans, deux sièges dès 1959, au sein d'une « formule magique » lancée notamment par les conservateurs ! Le PSF s'oppose à l'implantation d'une section du Parti du Travail à Fribourg. Il refuse de s'apparenter à une liste lancée en 1951 par le très à gauche Laurent Ruffieux.

Le programme du PSF est proche de celui du PSS, avec des spécificités cantonales en plus. En 1963, il veut un soutien accru pour la jeunesse (bourses d'études, école secondaire généralisée). Il veut des hôpitaux agrandis. Le renchérissement doit être bloqué, la sécurité routière assurée. Le PSF soutient le suffrage féminin.

Le PSF fait connaître ses idées par son journal *Travail* dont les rédacteurs successifs sont Robert Burgel (1946-1948), René Mauroux (1949-1951), Giacomo Bernasconi (1952), Charles Meuwly (1953-1956), Pierre Currat (1956-1958), René Mauroux (1959-1965) et, représentant de la nouvelle génération François Nordmann (1966-1967).

Le parti agrarien voit sa force évoluer de manière oscillante : entre 5 et 15% au Conseil national et entre 3 et 12% au Grand Conseil. Il est présent au Conseil national, avec un siège, de 1951 à 1963. Sa force au Grand Conseil va de trois à 15 sièges. Le parti agrarien, Paysans, Artisans et Indépendants de 1951 à 1971, connaît une période faste en 1955 (élections nationales) et en 1956 (élections cantonales). Cela est sans doute dû à la réélection de son conseiller d'Etat Ducotterd, l'élu surprise de 1952 (partielle au Conseil d'Etat) qui réussit à dynamiser momentanément le parti qui sait exploiter une partie du mécontentement de l'électorat. Les agrariens sont longtemps dirigés par Robert Colliard. Le flambeau passe ensuite à Joseph Cottet, futur conseiller d'Etat qui trouvera un moyen d'expression dans le *Courrier fribourgeois*.

Les extrémistes politiques à Fribourg

L'extrême-gauche est inexistante à Fribourg avant 1968. Les tentatives d'implantation du Parti du Travail sont énergiquement combattues par le parti socialiste local. L'anticommunisme est encore très présent dans la société fribourgeoise et le PSF doit montrer qu'il se distancie de Moscou, ce qui est plus facile après 1959 avec la « formule magique » au Conseil fédéral qui lui assure deux sièges dans le conseil des sept sages et une respectabilité d'autant plus grande que ce sont les conservateurs qui ont en partie œuvré à cet équilibre au sein de l'exécutif.

L'extrême-droite est présente à Fribourg, en partie importée. Elle a son idéologue, Gonzague de Reynold, et ses quelques nazillons non repentis après 1945. L'étoile de Reynold est en train de pâlir. Attaqué par les socialistes au Grand Conseil le 23 mai 1947, il est lâché par les conservateurs. Le député Henri de Diesbach le traite de « *littérateur surfait* » et le conseiller d'Etat Jules Bovet doit expliquer que le gouvernement ne partage pas les opinions du châtelain de Cressier. La fin du conflit mondial pousse des criminels issus des pays de l'Axe ou des collabos des pays occupés à chercher un refuge en Suisse. Certains trouvent un asile et une nouvelle identité dans le terreau fribourgeois.

Il est vrai que l'exemple en matière d'accueil favorable aux nazis, aux fascistes et à leurs collaborateurs des pays occupés vient de haut. Dans « *Les nazis en fuite* », Gerald Steinacher montre que l'impunité de criminels de guerre en 1945-1949 est due à l'action combinée de certains milieux de l'Eglise catholique, de la Croix Rouge et, dès 1947, de la CIA qui recyclent les nazis en fuite dans la lutte anticommuniste, soit en les faisant émigrer en Amérique latine, soit en s'en servant comme agents en Europe. Le cas de Mgr Hudal, « l'évêque brun » et du père croate Draganovic à Rome est bien connu. Ils n'ont pas pu agir sans la complicité passive de leur hiérarchie qui les désavouera quand l'affaire sortira dans la presse. La Croix Rouge a donné des milliers de certificats de voyage sans vérifier à qui elle les remettait. La CIA a utilisé les services de ces nazis dès 1945 et Foster Dulles a cherché des partenaires dans la lutte antisoviétique qui commence en 1947. C'est d'ailleurs dans ce

cadre qu'apparaît le nom de Fribourg. Le Hongrois Vajta, membre du mouvement nazi des Croix-Fléchées, recherché pour le meurtre de Juifs, trouve refuge à Rome (1945-1947). Arrêté, il s'évade et trouve un asile à Castel Gondolfo, résidence d'été du pape. C'est alors, selon Steinacher qu'il met en place un réseau d'espionnage à Innsbruck, Bolzano, Rome, Fribourg et Paris. Placé sous l'autorité des Français, il a des agents opérant dans les pays occupés par les Soviétiques.

Le rôle du Vatican est important dans cette affaire et dans d'autres et il conditionnera l'attitude de certains milieux ecclésiastiques fribourgeois. Les réseaux mis en place par des clercs romains sont détectés par les services secrets des Etats-Unis. Le rapport de l'agent La Vista, tenu secret, est clair : « *Le Vatican est bien sûr la plus importante des organisations impliquées dans le déplacement illégal des émigrants.* »

Certaines affaires illustrent cet accueil de criminels condamnés à l'étranger à Fribourg. Luc van Dongen a bien étudié ces affaires dans son ouvrage : « *Un purgatoire très discret* ». Il montre qu'à Fribourg les fascistes italiens sont bien accueillis par les pères capucins (Terzoli, Piva, Bastianini), franciscains (Nappi, Bastianini) et marianistes (Nappi, Tealdi). Parmi eux, Bastianini est un gros poisson : membre du Grand Conseil fasciste, ambassadeur, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères et gouverneur de Dalmatie. Tealdi est ingénieur, membre des « *Brigate Nere* », condamné à mort en Italie en 1947. Nous reparlerons de lui plus bas. Les vichystes trouvent refuge auprès des Marianistes de la Villa Saint Jean, établissement fondé en 1903 et rattaché au Collège Saint-Michel. Ils trouvent aussi asile au Convict Albertinum, à la Mission du Sacré Cœur et au Foyer Saint-Justin à Fribourg. Ils bénéficient de l'aide de Caritas à Genève, Lausanne, Fribourg, Sion et Lucerne. Le cas de Henry Charbonneau, milicien et adjoint de Darnand est caractéristique : il bénéficie, comme 40 fuyards français, de la protection des couvents, foyers, œuvres caritatives et institutions éducatives à Fribourg et en Valais. On lui recommande Fribourg, « un canton noir ».

Derrière cet appui d'institutions religieuses, il y a la main de l'Etat de Fribourg. Luc van Dongen souligne que le chef de la police, Louis Gauthier, ne fut pas pour rien dans l'accueil favorable réservé aux exilés forcés par les religieux. Il rédigea notamment des lettres de recommandation à l'attention des capucins fribourgeois et du nonce apostolique à Berne.

Il est éclairant d'étudier le cas de plusieurs criminels en fuite pour voir quels appuis ils ont eus.

Dino Alfieri, né en 1883, est membre du Grand Conseil fasciste en 1937, puis ministre de la Culture populaire et finalement ambassadeur à Berlin. Il a écrit et tenu des propos très hostiles à la Suisse. Il participe à la chute de Mussolini en 1943. Le Conseil fédéral veut le renvoyer en 1943, mais il prétexte une maladie et bénéficie d'un mouvement de solidarité en Suisse. Parmi ses appuis : le conseiller fédéral Philip Etter, le rédacteur en chef René Payot, le journaliste séduois André Marcel, Mgr Viktor Bieler, évêque de Sion et Gonzague de Reynold. Celui-ci écrit au domicile du conseiller fédéral de Steiger pour lui dire qu'Alfieri est un chrétien convaincu, un honnête homme, non nuisible à la Suisse. De surcroît, il connaît sa femme et ses deux enfants qui sont ses étudiants. Alfieri put rester en Suisse jusqu'en 1948. Il meurt en 1966.

L'abbé André Jassédé, collaborateur notoire et chef des réquisitions allemandes en France, entre en Suisse le 13 janvier 1946. Il prétexte un ministère sacerdotal à Notre-Dame de Genève. Il présente à la police du lieu une belle brochette de références : l'évêque Monseigneur Charrière, le chanoine Emmenegger (supérieur du Grand Séminaire de Fribourg), le capitaine aumônier Paul von der Weid,

le curé de la ville de Fribourg Lucien Bossens, le préfet de la Broye Léonce Duruz et le chef de la police fribourgeoise Louis Gauthier. Il n'est pas le bienvenu en Suisse selon le ministère public fédéral. Cela ne l'empêche pas d'y rester jusqu'en 1950 et de concélébrer une messe à Fribourg en présence de Mgr Charrière. Il passa ensuite au couvent de la Valsainte, puis au Tessin où il fut aussi « protégé » par les autorités.

L'écrivain et libraire Henry Jamet, né en 1899 est un cas intéressant de « réfugié » (1947-1954) en Suisse. Jamet a « racheté », avec Louis Thomas journaliste collaborationniste, les éditions françaises Calmann-Levy lors de leur « aryanisation ». Il se cache à Fribourg avec d'autres proscrits, à la Villa Saint-Jean où il enseigne, tout comme Marius Besson, ex directeur de lycée à Angers. Jamet écrit des articles haineux dans *Le Fribourgeois*, contre les gouvernements français et en faveur de l'Algérie française. Jamet collabore bientôt à l'Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision (UNDA). Il a failli devenir directeur de l'Office du Livre à Fribourg : pressenti pour ce poste, il en est écarté après une intervention de la diplomatie française et de l'écrivain professeur Pierre-Henri Simon.

Le cas de Bernard Faÿ (1893-1978) est encore plus critique pour le canton de Fribourg. Son biographe Antoine Compagnon voit en Faÿ : « *un individu peu recommandable et même très déplaisant qui sacrifia la morale à la politique* ». Faÿ, américaniste distingué, connaisseur des Lumières et de la franc-maçonnerie au 18^{ème} siècle, professeur au Collège de France, évolue vers l'extrême-droite. Il profite de la création de la France de Vichy pour rejoindre Pétain et sa « *révolution nationale* ». Faÿ est nommé à la tête de la Bibliothèque nationale. Il devient le chargé d'affaires de l'Etat français pour la franc-maçonnerie. Il rassemble des fichiers contenant les noms de près de 60'000 « frères », dont 18'000 sont publiés. 3'000 fonctionnaires sont renvoyés. 989 francs-maçons furent déportés et 545 furent fusillés, en majeure partie pour des faits de résistance à l'occupant nazi. Faÿ publie pendant quatre ans la revue « Les documents maçonniques », réalise une exposition en 1941, crée un Musée permanent des sociétés secrètes et fait tourner un film intitulé « Forces occultes » montrant la subversion dues aux loges dans le monde. Il travaille avec le Sicherheitsdienst nazi qui voit en lui « un homme de confiance » et avec le chef de la police allemande en France Knochen qui voit en lui « un agent utile, aux renseignements précieux ».

Faÿ est arrêté à la Libération et incarcéré. Il est jugé et s'en tire bien, en 1946, avec une condamnation à la perpétuité, à la confiscation de ses biens et à l'indignité nationale. Le scénariste et le réalisateur du film « Forces occultes » furent condamnés à mort et exécutés. Faÿ se prétend malade en 1951 et il s'évade de l'Hôpital d'Angers, déguisé en curé ! Il se réfugie en Suisse grâce à des réseaux religieux. Il enseigne discrètement à la Villa Saint-Jean. Il a de puissants protecteurs à Fribourg et en Suisse, dont Lucien Cramer (CICR et Entente Internationale Anticomuniste), le banquier Philippe de Weck, l'inévitable Gonzague de Reynold et Raoul Diesbach. Faÿ a été protégé par de Reynold avec qui il a une abondante correspondance (243 lettres de 1937 à 1970, avec une interruption de 1946 à 1951). Ils se connaissaient et s'appréciaient depuis 1937, lorsqu'ils ont été conférenciers à Berlin. Ils participaient à un congrès de l'Académie des Droits des Nations, émanation de l'Internationale des nationalistes. Faÿ et Reynold sont en bonne compagnie avec, comme collègues conférenciers, le SS Oberführer Theodor Vahlen, épurateur des mathématiques allemandes et Emilio Bodrero, député et sénateur fasciste ! Reynold ne va pas hésiter, par la suite (29 juin 1955) à écrire au président de la République René Coty pour solliciter la grâce du collaborationniste Faÿ, son collègue en conférence dans l'Allemagne nazie.

Faÿ est souvent reçu, dès 1955, par le conseiller d'Etat José Python, qui avait la réputation d'être un personnage un peu falot et ultraconservateur. Python est de plus soumis à l'autorité ecclésiastique. Il a déclaré à une délégation d'enseignants et de prêtres médusés : « *Je ne prends jamais une décision sans en référer à son Excellence à l'évêché.* » Python rencontrait souvent des gens moins recommandables que Mgr Charrière. Paul Esseiva les considère comme des « *fossiles dangereux* ». Il s'agit de Bernard Faÿ, de Mario Marini (un dangereux fasciste), d'Henry Jamet et de représentants espagnols de l'Opus Dei. José Python nomme un autre personnage de ce milieu, René Wuilleret, directeur de la Bibliothèque cantonale, alors qu'il est très en dessous de cette tâche. Paul Esseiva dit un jour à José Python : « *vous avez bien nommé un analphabète à la Bibliothèque* », sans être contredit ! Ce milieu d'extrémistes de droite intrigue, notamment pour propulser Reynold au prix Nobel de littérature qu'obtiendra Camus (1957).

Une autre nomination va faire éclater un scandale public qui va élabousser l'extrême-droite. José Python s'est mis en tête de nommer Faÿ comme professeur à l'Institut de langue française de l'Université. Cela déclenche des protestations des étudiants fribourgeois, en mai 1959. Ceux-ci disent de Faÿ qu'il est « *un apôtre du racisme et du totalitarisme* ». Python se moque de cette agitation locale, mais l'affaire devient nationale lorsque l'Union des Etudiants juifs de Suisse intervient en 1960. Cette association estime que Faÿ est non compatible avec les principes fondamentaux de la liberté et de l'humanité ! Le journal *Travail* appuie la position des étudiants fribourgeois. De plus, le député radical Gérard Glasson pose des questions embarrassantes au Grand Conseil et Python répond que Faÿ a été gracié récemment (Python le fréquente depuis 1955 au moins). Pierre Barras se déchaîne dans *La Liberté* en traitant les radicaux de « *paladins de la franc-maçonnerie* », en truquant les faits de l'affaire Faÿ.

Le Conseil d'Etat est obligé d'agir. Il commande une enquête administrative au juge fédéral Antoine Favre, le 21 juin 1960, afin d'établir si Faÿ s'est livré à une activité antisémite et s'il est partisan des doctrines totalitaires. Le juge fédéral établit que Faÿ a été amnistié à titre individuel en 1957, puis gracié par le président Coty en janvier 1959. Pour le Conseil d'Etat, il serait donc lavé des accusations d'antisémitisme et de totalitarisme, comme si la grâce effaçait l'infamie des crimes de Faÿ ! Le tollé est tel que Faÿ est obligé de demander d'être déchargé de sa poste en novembre 1960 « *pour couper court aux attaques injustifiées dont il est l'objet* ». José Python accepte cette démission « avec regret » !

José Python invite aussi souvent dans les salons de la Direction de l'Instruction publique Emilio Marini, ingénieur. Ce personnage s'appelle en réalité Lorenzo Tealdy, membre des « Brigata Nere » du régime fasciste, ayant fait la chasse aux partisans en Italie du Nord. Tealdy est condamné à mort en 1947 à Turin, mais il a fui à l'étranger. Il est abrité par les réseaux marianistes en Italie et en France, puis à Fribourg par celui de la Villa Saint-Jean (1947-1951). Il bénéficie aussi de l'appui de l'Opus Dei à Fribourg, notamment du professeur à l'Université Edgardo Giovannini. Gracié en 1953, Tealdy voyage entre la Suisse et l'Italie en ayant changé de nom : il devient Emilio Marini. Il est l'un des confidents de José Python et propose à l'Etat de Fribourg des plans pour l'Hôpital cantonal et pour un restaurant universitaire. Un nouveau scandale éclate lorsque le député socialiste René Mauroux dénonce la double identité du personnage, le 23 mai 1965, et demande au Conseil d'Etat quelles fonctions il a occupé sous le régime fasciste, de quelle sympathie il a bénéficié auprès du gouvernement et quel rôle il joue à Fribourg. Toute collaboration avec Tealdy/Marini cesse, mais les étudiants de l'Université s'emparent de l'affaire pour attaquer Python qui n'arrive pas à mettre à leur

disposition un restaurant et un foyer, en s'appuyant sur les services de Tealdy/Marini et de membres de l'Opus Dei. Il en résulte une manifestation de 2'500 étudiants qui poussera José Python, malade, à se retirer du gouvernement une année plus tard !

L'antisémitisme reste présent jusqu'en 1965, notamment au sein du journal *Le Fribourgeois*, une véritable officine de recyclage d'extrémistes de droite, souvent issus de la France de Vichy et qui y continuent leur « croisade » antisémite, antimaçonnique et anticommuniste. *Le Fribourgeois* du 1^{er} octobre 1949 écrit à l'occasion de la visite du président d'Israël à Fribourg un article élogieux à son égard, mais rempli de tous les poncifs anti judaïques. Il ose établir une corrélation entre la mort de Jésus et le génocide des Juifs par les nazis ! Le journal libère ensuite les Juifs du crime de déicide, voulu par un dessein divin. On voit bien l'ambiguïté de cet article qui condamne l'antisémitisme tout en le pratiquant par un langage rempli d'insultes et de préjugés. Il faut attendre la déclaration *Nostra Aetate* du Concile de Vatican II qui libère de l'accusation de déicide les Juifs d'alors et leurs descendants. Elle appelle à la réconciliation que pratiqueront Mgr Charrière, puis Mgr Mamie, son successeur et le président de la communauté israélite Jean Nordmann.

Un canton en chantier et en rattrapage

La Suisse et l'Europe vivent dans l'angoisse d'une crise économique après 1945 : la crise de 1929 va-t-elle continuer à distiller ses effets néfastes après la mobilisation économique due au conflit mondial ? Le Conseil fédéral, alors que la guerre est en cours, charge Otto Zipfel d'étudier de grands travaux pour occuper les chômeurs. Zipfel (1888-1966) occupe un poste important dans le secteur privé (Saurer SA) mais il œuvre aussi dans l'administration fédérale au sein de l'Office de guerre de l'économie et du travail, puis comme délégué du Conseil fédéral à la création d'emplois. Il a notamment l'idée d'un réseau autoroutier qui intéresse directement le canton de Fribourg.

La conjoncture économique des années 1945-1973 est très différente des prévisions pessimistes faites : on parle des « Trente Glorieuses » années pour cette période de croissance forte. Les problèmes que doit affronter la Suisse sont plutôt la surchauffe économique et le manque de main d'œuvre indigène. Le canton de Fribourg bénéficie lui aussi de cette manne inespérée : il dispose de terrains bon marché, d'une main d'œuvre abondante et, nous le verrons, de la volonté de ne pas rater ce tournant économique. Aura-t-il les infrastructures nécessaires pour cela ?

Quelques chiffres montrent la mutation historique du canton :

Années	Secteur primaire (%)	Secteur secondaire (%)	Secteur tertiaire (%)
1941	43	29	28
1950	35	35	30
1960	27	41	32
1970	18	45	37

Le secteur primaire n'occupe plus la majorité des actifs fribourgeois depuis 1930 (44% des actifs). Même s'il est toujours considéré comme très important, comme « la toile de fond de notre économie », le secteur agricole décline quant à ses emplois au fur et à mesure qu'il se modernise. L'industrie fait une percée remarquable qui est plutôt un rattrapage, Fribourg offrant en 1960 une répartition analogue à celle de la Suisse de 1910.

La population recommence à augmenter à partir de la décennie 1930-1940, stagne ensuite dans les années 1950-1960 pour s'envoler par la suite :

Années	Population	Confédérés (%)	Etrangers (%)
1920	143'055	15	4
1930	143'230	16	3
1941	152'053	18	2
1950	158'695	18	3
1960	159'194	19	4
1970	180'309	20	9

Si le canton connaît un léger baby boom à la fin de la guerre, force est de constater que les Fribourgeois continuent à s'expatrier dans les années 1950-1960. La politique économique nouvelle porte ses fruits dans les années 1960-1970, au point que le canton peut retenir ses enfants pour travailler dans ses frontières et doit faire venir de la main d'œuvre étrangère.

Le canton doit faire un énorme effort de rattrapage s'il veut donner à sa population les infrastructures nécessaires à son bien-être et s'il veut attirer des entreprises de l'extérieur. Un effort impressionnant, et nécessaire, est entrepris. La population a compris les signes des temps dès 1947. Lorsqu'il s'agit de voter sur l'AVS et les « articles économiques » de la constitution fédérale, on peut se demander comment va réagir le peuple fribourgeois très fédéraliste auparavant et donc méfiant à toute centralisation venant de la Berne fédérale. Les électeurs disent un petit oui à l'AVS (17'469 oui contre 14'474 non) plébiscité par 21 et demi cantons sur 22 et à trois et demi citoyens contre un. Ils soutiennent les articles économiques permettant l'intervention fédérale en faveur de secteurs menacés par un score analogue (17'668 oui contre 14'042 non), alors qu'il y a une majorité beaucoup moins nette au plan fédéral : 582'449 oui (13 cantons) contre 520'179 non (9 cantons). Le canton voisin de Vaud combat ce changement de la constitution au nom du fédéralisme. Fribourg a déjà effectué une révolution mentale considérable. Il va mettre en application les lois fédérales, qui l'aident, sans barguigner.

Le canton ne saurait négliger son agriculture. Il accompagne les mutations en votant une loi sur les améliorations foncières (1960), puis un subventionnement de 10 millions de francs à celles-ci. Il vient en aide aux agriculteurs touchés par le gel en 1956 pour 500'000 francs. Il leur offre de nouvelles terres aptes aux cultures en soutenant la deuxième correction des Eaux du Jura en 1960. Cette œuvre intercantonale lui coûte 5'720'000 francs, sur un total de 42 millions dont 50% à charge de la Confédération. Le canton poursuit son effort en matière d'enseignement agricole en faveur d'une branche de l'économie qui a montré son importance vitale en 1939-1945 et qui reste une des bases électorales des conservateurs.

Les routes nécessitent une modernisation accélérée, consacrée dans la loi sur les routes de 1967. Elles bénéficient de sept crédits pour 65 millions de francs en vingt ans (1946-1966). Ces crédits passent comme une lettre à la poste au Grand Conseil, les députés s'efforçant d'obtenir plus de travaux routiers dans leur région. A noter que jusqu'en 1951, ces crédits ont pour justification la lutte contre un chômage éventuel. La loi fédérale sur les routes nationales est appliquée par le canton dès 1961 : Fribourg crée un Bureau des Autoroutes pour réaliser concrètement les projets fédéraux et une Commission foncière pour les expropriations. La RN 12 de l'époque n'aurait dû compter que trois

pistes de Fribourg à Vevey. Or, en 1965, on atteint déjà les pronostics de trafic pour ...1980. Les fonctionnaires fribourgeois, soutenu par le Directeur des Travaux Publics Claude Genoud, n'hésitent pas : ils exproprient et ils construisent les ouvrages d'art pour quatre pistes ! Les autorités fribourgeoises sauront agir à Berne pour calmer l'ire des services fédéraux concernés.

L'énergie est l'une des conditions préalables au développement économique. Les barrages fournissant l'hydroélectricité sont emblématiques de la volonté cantonale de couvrir une part des besoins en énergie au niveau local. Le barrage de Rossens est décidé en pleine guerre (1943) et achevé en 1948. Le barrage de Schiffenen est soutenu par le Grand Conseil en 1959 qui permet aux EEF d'entreprendre des opérations financières pour 70 millions et d'accroître leur capital de 20 à 40 millions. L'installation électrique est exploitée dès 1964.

Le tourisme peut aussi être une aubaine pour les régions préalpines et leurs beaux paysages ainsi que pour les villes historiques (Gruyères, Fribourg, Morat notamment). Le parlement vote, en 1964, une loi sur le développement du tourisme et la perception de taxes. L'Etat confie un mandat à l'Union fribourgeoise du Tourisme qui reçoit 50'000 francs par an et la possibilité de percevoir des taxes de séjour.

La formation est une des conditions nécessaires au décollage industriel du canton. Les conseillers d'Etat Quartenoud et Torche, certains députés et entrepreneurs locaux le relèvent. Le canton dispose d'un bon réseau d'écoles primaires mais il veut l'améliorer en votant deux crédits en faveur de constructions scolaires de 3 millions en 1957 et en 1964. L'école secondaire est moins développée : 30% des garçons et 21% des filles la fréquentent en 1964. Une motion du député radical Paul Genoud en faveur d'un cycle secondaire pour tous rencontre un accueil favorable au gouvernement (1964) qui affirme que cette affaire est en cours. Un crédit de 9 millions en faveur de la construction d'écoles secondaires est d'ailleurs demandé en 1965 et obtenu au parlement. Tenant compte des demandes des organisations économiques et syndicales, le Grand Conseil accepte, en 1962, un crédit de 5,3 millions pour construire une école professionnelle, indispensable au système dual d'apprentissage en Suisse. Enfin, l'université, de plus en plus à l'étroit, n'est pas oubliée : cinq millions lui sont octroyés en 1965. Le canton favorise l'accès généralisé par la loi sur les bourses d'études de 1966. Une Commission des études de douze membres est créée en 1954. Elle a pour but de préavisier, dans son domaine d'activité, les lois, règlements et manuels scolaires. Elle compte une section à Fribourg (huit membres) et une section à Morat (quatre membres) représentant les écoles officielles et libres de la minorité confessionnelle réformée.

Le canton doit aussi mettre en place des conditions sociales favorables, liées aux lois fédérales qui les ont créées. Le parlement vote, le 2 décembre 1947, la loi d'application sur l'AVS fédérale, créant une Caisse de compensation du canton, complété trois jours plus tard par la création d'un Office cantonal des assurances sociales. En 1962, le Grand Conseil vote le règlement d'organisation et de procédure de la Commission cantonale d'Assurance Invalidité. Le Conseil d'Etat patronne aussi de nombreux contrats collectifs afin d'apaiser les relations sociales. La grève des menuisiers, (mai-juin 1952) qui veulent une modeste augmentation est un conflit social qui fait exception. Il est réglé, grâce à l'intervention de l'Office cantonal de conciliation et du conseiller d'Etat Quartenoud, en faveur des menuisiers.

Les autorités craignent que le développement économique soit entravé par la spéculation immobilière. Elles dénoncent, en 1955, des opérations fictives par le truchement de sociétés écran.

Un crédit de 10 millions est voté la même année en faveur de logements H.L.M. et d'œuvres sociales. Suivant la politique fédérale en la matière, le canton accepte le principe d'une aide aux sociétés constructrices d'H.L.M. Elle sera augmentée en 1964 et 1965, passant de 55'000 à 140'000 puis à 200'000 francs par an.

La santé fait aussi partie des préoccupations des autorités. Elles se réjouissent de constater que, grâce aux antibiotiques, la tuberculose recule massivement mais la vigilance et la détection restent de mise. L'alcoolisme est un souci constant depuis deux siècles. L'Etat se dote d'une loi, en 1965, contre ce fléau social. On crée une commission cantonale ad hoc et un service médico-social de lutte contre l'alcoolisme. La réalisation d'un hôpital cantonal est une nécessité. L'Etat dispose d'une institution mais qui est vieille et sans possibilité d'extension, alors que la capitale dispose de l'Hôpital des Bourgeois qui souffre des mêmes maux. L'affaire commence bien : l'Etat et la ville de Fribourg décident de construire un nouvel hôpital à Villars-sur-Glâne sur des terrains de la Bourgeoisie. Un crédit d'étude de 80'000 francs est voté en 1954. L'affaire dérape ensuite avec l'augmentation constante du coût de construction : les besoins en lits sont en augmentation et les progrès des techniques médicales sont vertigineux et coûteux ! Un montant de 29 millions est voté en 1961. On en est à 49 millions en 1965 ! Et la valse des millions se poursuit !

Les soucis de l'environnement et le respect du patrimoine deviennent un enjeu pour le public et les autorités. Un Office cantonal de l'épuration des eaux est créé en 1949. La loi fédérale sur la protection des eaux amène la naissance d'une loi d'application cantonale et la naissance d'une Commission cantonale de la protection des eaux (1959). La loi cantonale est complétée en 1964.

L'aménagement du territoire est capital si l'on veut éviter un développement anarchique. La loi cantonale de 1962 met en place des plans directeurs cantonaux, des plans d'aménagement et des plans de zone. Les communes ont leurs compétences dans ces décisions. Des associations privées interviennent, notamment la Heimatschutz. Si elles ne font aucune objection à la classification du Mont Vully en zone à protéger, il n'en est pas de même lorsque l'Etat veut toucher au centre historique de la capitale. L'Etat, par sa caisse de pension, a racheté les immeubles de la rue des Bouchers en 1955. Le conseil communal de la capitale a ratifié les plans d'alignement. L'idée est de démolir les vénérables bâtiments pour en faire une nouvelle chancellerie et pour centraliser les services de l'Etat. Ce modernisme architectural suscite l'intervention de la Heimatschutz et même du Conseil fédéral en 1962. Le conseiller d'Etat Ayer doit reconnaître, le 22 mai 1963, que les projets successifs ont créé des oppositions à Fribourg, en Suisse et en Europe. Les subventions fédérales (jusqu'à 60%) ne sont plus assurées. Il adopte, devant le Grand Conseil, une ligne de repli : le gouvernement ne veut pas braver le Conseil fédéral et l'opinion publique. Il construira un bâtiment administratif dans un endroit moins sensible, proche de la voie ferrée Berne-Fribourg. C'est un triomphe pour les défenseurs du patrimoine, notamment les 250 personnes qui fonderont l'association Pro Fribourg en 1964.

Des autorités favorables à l'industrialisation ?

Le gouvernement cantonal se rend bien compte du retard économique du canton, encore plus criant lors des années de croissance qui suivent la fin du conflit mondial. La statistique le montre lorsque l'on examine ce que rapporte l'IDN par habitant en 1953 : Bâle-Ville 141 francs, Genève 106, Zurich

95, Neuchâtel 86, Glaris 81....Fribourg 18 francs (ne précédant que Obwald et Appenzell Rhodes Extérieures). Les chiffres fournis par le ministre des finances Ackermann(1950) confirment cet état de fait. Le rendement des impôts directs est, en prenant des populations comparables, le suivant : Soleure 19,7 millions de francs, Neuchâtel 20,6, Valais 10,3 et Fribourg 9,1.

Que faire pour arriver à un revenu par habitant proche de la moyenne suisse ? Le conseiller d'Etat Ayer reconnaît, en 1952, qu'il faut accroître la richesse privée par le développement économique. Il en reste aux vieilles lunes : l'agriculture prédomine et il ne faut pas développer la grande industrie, mais « les affaires moyennes » dans l'artisanat et dans les métiers. Le leader du gouvernement Maxime Quartenoud franchit un pas important, le 14 février 1952, lorsqu'il déclare : « *le gouvernement prévoit un plan d'industrialisation du canton* ». Quartenoud indique que l'Etat mettra ses moyens à disposition en coordonnant son action avec celle des EEF, de la Banque de l'Etat et des communes pour mettre à disposition de l'énergie, des capitaux et des terrains industriels. Le leader conservateur n'est pas éloigné des vues de *l'Indépendant*. L'organe radical note que le climat psychologique a changé : on est loin de la loi sur les corporations ! Il faut que des terrains communaux soient préparés, que l'énergie fournie soit bon marché, que la fiscalité soit abaissée et que la formation professionnelle soit améliorée. Quartenoud et ses collègues vont prendre des mesures concrètes pour montrer au reste de la Suisse que Fribourg a changé.

Des actes vont suivre. La loi sur les Entreprises Electriques Fribourgeoises du 9 mai 1950 augmente la dotation du capital servant notamment à « *participer à d'autres entreprises ayant une activité similaire ou qui favorisent le développement industriel du canton.* » Certains députés radicaux émettent la crainte que l'Etat fasse une concurrence au secteur privé, alors que les conservateurs sont prêts à courir des risques pour développer l'industrie. La loi sur les impôts cantonaux du 11 mai 1950 donne un autre signal positif : le Conseil d'Etat peut exonérer de l'impôt, pour une période déterminée, les entreprises nouvelles de caractère permanent. Cet article 6 de la loi n'est pas contesté. La disposition de la loi qui permet de soumettre à un régime spécial les holdings et les fondations suscite l'opposition, vaine, des socialistes.

Ces dispositions pro-industrielles ne suffisent pas : le déficit de l'image du canton « noir » de Fribourg, fabrique de curés et refuge de l'extrême-droite est considérable. Quartenoud prend son bâton de pèlerin et parcourt les cantons suisses pour montrer qu'il a changé et qu'il s'ouvre à l'industrie. Son successeur à l'économie, Paul Torche, poursuit la tournée des cantons et met en place une stratégie médiatique habile. Il contacte René Schenker, directeur de la TV romande, Otto Frei, correspondant de la NZZ en Suisse romande et Walter von Kaenel, délégué par la SSR au Palais fédéral. Il trouve un accueil très favorable qui permet, avec des visites d'entreprises fribourgeoises, de changer l'image négative que projetait le canton.

Les résultats sont rapides : en 1953, on recense plus de 50 fabriques installées depuis dix ans et un nombre d'ouvriers passant de 5'000 à 7'000. Rien que dans les années 1948-1953, les autorités ont donné l'autorisation d'ouvrir 29 nouvelles entreprises industrielles, tout en autorisant 61 fabriques plus anciennes à s'agrandir. En 1956, lors du décès de Quartenoud, premier père du « miracle fribourgeois », on célèbre son dynamisme en la matière, tout en affirmant, un peu vite, que la main d'œuvre fribourgeoise s'épanouit dans le canton et ne le quitte plus ! Quartenoud a compris le retard de Fribourg et il a agi en conséquence, secouant la passivité passée de son parti. Il est encore partisan de l'arrivée et du développement de PME, dans le cadre de « l'industrie au village ».

Paul Torche, conseiller d'Etat de 1946 à 1966, à la tête de l'économie publique, va accentuer le mouvement, ne craignant pas de faire venir de grandes entreprises sur le sol du canton. Il va lancer l'idée, retenue par le gouvernement, de nommer deux chefs de service (M. Dreyer à l'économie et M. Seydoux aux Finances) afin « *d'entreprendre toutes démarches utiles en vue du développement économique du canton, notamment de l'introduction d'industries nouvelles* ». Une commission d'industrialisation du canton, première mouture de la Promotion économique cantonale, est mise sur pied en 1956. Enfin Torche consulte les milieux universitaires, notamment les économistes. Il en découle une révolution copernicienne : au lieu de décentraliser au maximum les industries, il s'agit de pratiquer la « décentralisation concentrée », soit la création de pôles de croissance. Chaque district a un tel pôle, en principe son chef-lieu. Cela aboutit à la création d'un fort triangle Fribourg-Guin-Morat et au développement des pôles de Bulle, Châtel-Saint-Denis, Estavayer-le-Lac et Romont. Dans ce contexte, les autoroutes deviennent une infrastructure indispensable, complémentaire aux voies ferrées. On comprend mieux le combat du canton pour avoir à la fois la RN 12 (à quatre pistes entre Fribourg et la frontière vaudoise), gage de croissance pour Guin, Fribourg, Bulle ainsi que Châtel-Saint-Denis, et la RN 1, propice au développement de Morat et d'Estavayer.

Torche doit vaincre pas mal de résistances au sein de son parti. Il doit avoir le concours des milieux agricoles, puissants chez les conservateurs. Ces milieux ont bénéficié du second conflit mondial et du plan Wahlen. Ils ont augmenté leur production et la Confédération les soutient puissamment en passant un pacte implicite avec eux : produisez et nous écoulons. Dans le contexte de la Guerre Froide et de la défense économique du pays, c'est un groupe de pression puissant, très présent au Grand Conseil. Torche va le caresser dans le sens du poil en soulignant le rôle important du secteur primaire qui forme la toile de fond de l'économie du canton. Il se le concilie en développant une législation moderne sur les améliorations foncières et le remaniement parcellaire, favorisé par la construction des autoroutes.

Torche doit agir auprès de ses collègues du gouvernement pour faire avancer sa cause. Ceux-ci travaillent, selon Torche, avec des méthodes dépassées. Ils refusent par exemple que sa Direction organise une conférence de presse sur le développement économique cantonal ! Si les conservateurs sont cinq au Conseil d'Etat, Torche ne peut compter à coup sûr, que sur Claude Genoud, directeur des Travaux Publics, ses trois autres collègues étant étrangers au vent nouveau qui souffle sur la Suisse et le canton, engoncés qu'ils sont dans leurs anciennes certitudes. Il faut donc négocier et convaincre ces collègues immobilistes. L'un d'eux dira même au trop dynamique directeur de l'Economie publique : « Vous en faites trop ; cela met les autres conseillers d'Etat mal à l'aise. »

Les industriels du canton voient, pour certains, avec méfiance l'arrivée de nouvelles entreprises qui assécheraient le marché de la main d'œuvre et feraient monter les salaires. Torche peut leur montrer que la croissance démographique qui suivra le développement économique bénéficiera à toutes les entreprises du canton.

Ayant petit à petit et prudemment gagné les conservateurs à ses plans d'industrialisation, Torche peut se demander comment vont réagir les autres forces politiques face à la nouvelle politique économique du gouvernement. Les agrariens sont plutôt favorables. Leur nouveau leader, Joseph Cottet, interpelle le Conseil d'Etat pour savoir où en est le développement industriel du canton. Torche peut répondre en 1958 que le nombre d'entreprises soumises à la loi sur les fabriques a presque doublé de 1950 à 1957 en passant de 73 à 116, ce qui représente 2'000 nouveaux emplois et

30'000'000 de francs investis dans le canton. Le député agrarien est satisfait. Les radicaux et les socialistes se félicitent de la politique d'industrialisation tout en regrettant le retard avec lequel celle-ci est mise en œuvre. Le journal *Travail* du 12 juillet 1956 titre : *À toute vapeur sur la voie industrielle*. L'organe de presse socialiste déplore le retard pris, le grand nombre de pendulaires fribourgeois, le manque de cadres locaux, la difficulté de placer les apprentis formés dans des entreprises du canton et la mauvaise orientation des études vers le gymnase (sections classiques) et l'université. Par contre, il relève que le canton a la chance d'avoir deux hommes à la tête de la Direction gérant l'économie publique « *deux hommes qui ont du dynamisme, du cran et de la largeur de vues* ». Il s'agit de Paul Torche et de son chef de service Pierre Dreyer, futur conseiller d'Etat. *Travail* souligne l'effort fait pour détruire les vieux clichés sur Fribourg. Il titre encore, le 3 novembre 1960 : « *c'est jamais trop tard pour bien faire !* » (sic). Il loue la conférence tenue devant une centaine de journalistes venus de toute la Suisse. Il souligne l'effort qui reste à faire en matière d'enseignement qui est à peine esquissé.

Les radicaux soutiennent Torche tout en critiquant le lourd passif conservateur en matière d'industrie. Ils soulignent que le retard sera difficile à rattraper et qu'il faudra le concours de tous pour le faire ! Ils préconisent une exonération fiscale, la simplification des formalités administratives et le perfectionnement de la main d'œuvre. Ils veulent une bonne répartition des entreprises nouvelles sur le territoire cantonal.

Quel bilan tirer de ces transformations économiques ? Un livre de MM. Gaudard, Chammartin et Schneider, paru en 1965, porte un titre évocateur : *Fribourg : une économie en expansion*. Torche, interrogé par son compère le député broyard conservateur Gustave Roulin peut, avant son départ du gouvernement (1966) faire son bilan et son testament politique. L'agriculture fribourgeoise, « *tableau de fond de l'économie fribourgeoise* », s'est bien modernisée et restructurée. Elle est passée de 14'000 exploitations en 1944 à 10'900 en 1961. Les têtes de gros bétail ont augmenté, pour la même période, de 118'000 à 139'000 pièces et la production de lait de 99'000 à 175'000 tonnes. Cela est dû en partie aux remaniements parcellaires : 16'600 hectares ont été remaniés et 13'500 doivent encore l'être. Pour l'industrie, le commerce et l'artisanat, Torche relève qu'il a fallu détruire certaines légendes noires sur le canton grâce à de vastes campagnes d'information. Les fabriques sont passées de 164 (1951) à 232 et leur nombre d'ouvriers de 6'512 à 13'784. Torche constate que l'on est sortie des traditionnelles industries du bois, du lait et de la bière, pour faire venir des entreprises de métallurgie, de machines, d'horlogerie et de chimie. Parmi les plus emblématiques on peut nommer CIBA, Geigy, Polytype et Vibro-Meter. Torche rappelle les bienfaits de la décentralisation concentrée des industries. Il souligne que trois des plus grandes banques suisses ont un siège à Fribourg, une évolution récente, prometteuse et significative. Les sociétés anonymes ayant leur siège à Fribourg sont passées de 517 (1953) à 1343 (1964) et leur capital de 100 à 682 millions de francs. Si le revenu par habitant fribourgeois reste en dessous de la moyenne suisse, Torche montre un rattrapage dans le pouvoir d'achat : si celui-ci était de 100 en 1945, celui de Fribourg, en vingt ans est passé à 333, celui du Valais à 341, celui de Zurich à 223 et celui de Vaud à 252.

Torche voit encore des efforts à accomplir : les infrastructures (autoroutes, canal du Rhône au Rhin, Hôpital cantonal), la formation de la jeunesse (gymnases, formation professionnelle, université), l'aménagement du territoire (constitution d'une agglomération fribourgeoise, réserves de terrains industriels), et infrastructures touristiques.

On peut relever que Quartenoud a su voir les réalités et donner une première impulsion au développement économique. Torche sait l'amplifier en utilisant des méthodes modernes de gestion et de communication. De plus, au sein du parti conservateur, il a su maintenir le dialogue entre les diverses chapelles, notamment celle des chrétiens-sociaux. Son départ déclenche, en 1966, une crise qui mûrit depuis vingt ans. Les transformations économiques nécessaires lancées par Quartenoud et Torche ont une autre conséquence : elles affaiblissent la base électorale rurale du parti conservateur. Si celui-ci ne sait pas gagner à sa cause les nouveaux citoyens, ouvriers ou employés, il s'expose à des déconvenues importantes.

Un fort parfum de scandales

Les raisons du recul des conservateurs ont été exposées plus haut. Leur président, Ackermann, ose déclarer devant le comité cantonal du parti, qu'outre l'usure du pouvoir, il y a d'autres raisons au recul électoral. Il stigmatise les scandales qui plombent le parti. Les magistrats concernés sont conservateurs, sauf mention contraire.

Le juge cantonal Emile Gaudard, « *inutilisable* » selon Paul Esseiva qui l'a côtoyé, s'est livré au trafic d'or durant le conflit mondial. Il est condamné par la Cour pénale de l'Economie de Guerre à 800 francs d'amende. Il est censuré par le Grand Conseil en 1949 et poussé à ne pas se représenter.

L'affaire de l'Arsenal est encore plus ennuyeuse pour le parti au pouvoir. Une enquête pénale est ouverte en 1948 contre l'Intendant de l'Arsenal Bulliard. Le député socialiste Burgel dénonce au Grand Conseil le train de vie du commis de l'Etat qui a détourné des fonds et a fait construire son chalet en partie par les ouvriers sous ses ordres. Le conseiller d'Etat radical Corboz annonce que les contrôles nécessaires ont été faits et que Bulliard est momentanément suspendu. L'affaire se corse lorsque la Chambre d'accusation veut s'attaquer à Corboz qui a bénéficié, lui aussi, de travaux faits par les ouvriers de l'Arsenal. Si Bulliard a détourné plus de 260'000 francs, Corboz a bénéficié pour un peu plus de 6'000 francs de travaux qu'il affirme avoir voulu payer. Il est victime d'un malaise, le 17 mai 1949, lors de la session du Grand Conseil. Il se remet rapidement pour se défendre. Le législatif ne va pas lever l'immunité de Corboz qui ne subira qu'une enquête administrative. Les conservateurs l'attaqueront pour faire contre-feu à l'affaire de l'Arsenal. Bulliard et son comptable seront condamnés à plusieurs années de prison ferme. Corboz, en place depuis 1936, grâce aux conservateurs, ne se représentera pas aux élections de 1951.

Un épisode tragicomique suit cette affaire. On peut parler d'une affaire Barras-Esseiva. Paul Esseiva, chef de service à l'Instruction publique, écrit à Pierre Barras, rédacteur à *La Liberté* et secrétaire du parti conservateur. Celui-ci, après l'affaire de l'Arsenal, écrit qu'il y a des contrôles sérieux qui sont faits dans l'administration qui travaille dans l'ordre. Esseiva essaie d'ouvrir les yeux de Barras, en lui écrivant, prudence oblige, à son domicile privé et à titre confidentiel. Il y signale notamment : « *ce monde est un très mauvais lieu où trop d'hommes s'accordent pour piller l'Etat, se vendre ou s'acheter, toucher à plusieurs caisses, encaisser plusieurs fois les mêmes indemnités* ». Il dit qu'un journaliste ne devrait pas tromper l'opinion publique en affirmant que Bulliard et son comptable sont des cas uniques. Pierre Barras fait ensuite preuve de stupidité en publiant cette lettre (*La Liberté* du 12 avril 1950), sans donner de nom mais en mentionnant que son auteur est un haut fonctionnaire. Il en démolit le contenu. Esseiva, toujours anonyme, explique dans *La Liberté* du 20 avril 1950 que ses pensées, d'ordre privé, n'avaient pas à être publiées et qu'elles ne comportaient pas les nuances et

les précisions nécessaires à un écrit public. Il affirme que la grande majorité des fonctionnaires sont honnêtes.

L'affaire prend une tournure politique. Alors que *L'Indépendant* et *Travail* se gaussent de la corruption de l'Etat conservateur, l'Association des Magistrats, Fonctionnaires et Employés d'Etat manifeste son indignation. Au Grand Conseil, le président des conservateurs, Henri Noël, dépose une interpellation à laquelle le chef du régime Maxime Quartenoud répond que l'honneur du canton est en jeu. Le Conseil d'Etat dépose plainte contre *La Liberté*. Il envoie une délégation conduite par Quartenoud au journal. Barras, très courageux, dénonce Esseiva. La presse de l'opposition dénonce cette violation de la liberté des médias, *Travail* parlant de « Barras-bla-bla et *L'Indépendant* rappelant que MM. Burgel (socialiste) et Claraz (radical) ont été condamnés sans trahir leurs sources d'informations. Maxime Quartenoud se montre clément envers Esseiva : il est vrai qu'une plainte pénale aurait pu ouvrir une enquête aux résultats ennuyeux pour le régime. Esseiva n'écope que d'un mois de suspension sans traitement. Que savait-il ? Il est précis dans ses souvenirs. Un conseiller d'Etat prélevait de l'essence, à titre privé, dans la pompe réservée aux services publics et il touchait des indemnités auxquelles il n'avait pas droit. De nombreux maîtres d'Etat graissent la patte des fonctionnaires qui leur fournissent de l'ouvrage : son frère, directeur de la Bibliothèque cantonale, a renvoyé 500 francs à un entrepreneur de la place. Des fonctionnaires, bien corrompus, ont un train de vie incompatible avec leur salaire, surtout aux Travaux Publics. Le Directeur des Finances, Ayer, donnera postérieurement raison à Esseiva sur le degré de corruption qui régnait.

Le cas du juge de paix Bernard de Vevey est emblématique de la période. Il a détourné plus de 300'000 francs, de 1937 à 1951. C'est l'occasion pour la presse radicale de faire « le procès des absents » en montrant le manque de contrôle pendant dix ans et la non obligation de tenir une comptabilité. Il était de notoriété publique que ce juge peu scrupuleux piquait dans la caisse.

L'affaire suivante commence par un procès au tribunal de la Sarine en janvier 1950. Le promoteur Jules Aellen, proche des radicaux, le juge Guillaume Weck, un ancien inspecteur de la sûreté et son épouse sont sur le banc des accusés, prévenus d'escroquerie aux subventions à la construction et de corruption de fonctionnaires. Guillaume Weck est un personnage influent au sein du parti conservateur : juge au tribunal de la Sarine, chevalier du Saint-Sépulcre et président de Pax Romana. Il est notoire que ce juge se livre à « des affaires immobilières ». Il écope de dix mois avec sursis. Il démissionne de sa fonction judiciaire, mais le Conseil d'Etat refuse car il a promis qu'en cas de vacance au Tribunal de la Sarine le siège reviendrait àun radical. Mieux vaut donc un conservateur condamné qu'un radical ! L'affaire n'est pas terminée car le juge Weck continue ses affaires immobilières en escroquant des étrangers, vendant à plusieurs reprises le même immeuble à des partenaires différents ! Le filet de la justice commence à se refermer sur lui au début de 1953 lorsqu'il meurt subitement, si bien que certains parlent de suicide. La rumeur court même qu'il est vivant et coule des jours heureux en Amérique du Sud ! Ce qui est certain c'est que l'état de ses actifs est de 750'000 francs et celui de ses passifs s'élève à six millions. On peut imaginer la joie des créanciers !

Toutes ces affaires font les choux gras des oppositions radicale, socialiste et agraire. Les radicaux sont parmi les plus virulents à les dénoncer car ils réclament depuis longtemps un plus grand partage du pouvoir et plus de contrôle des activités des agents de l'Etat. *L'Indépendant* observe que les problèmes survenus proviennent congénitalement du parti conservateur au pouvoir depuis cent ans et qui pratique l'électorisme le plus éhonté dans les nominations à des postes importants.

Le drame qui entoure la fin de Léonce Duruz, préfet de la Broye, est encore plus dramatique pour le parti au pouvoir. Léonce Duruz, qui a été très actif au sein des jeunes conservateurs, a reçu pas mal de promesses venant du parti majoritaire (préfecture de la Sarine, candidature au Conseil national ou au Conseil d'Etat). Aucune ne fut tenue. Il se présente donc, en novembre 1957, à l'élection au Tribunal cantonal tout comme Pierre Barras, secrétaire du parti et rédacteur à *La Liberté*, et André Currat, président du Tribunal de district de la Veveyse. Le groupe conservateur au Grand Conseil élit Pierre Barras et les deux autres candidats doivent se retirer. Duruz maintient sa candidature et, appuyé par une partie des conservateurs et par les minoritaires, il est élu au second tour. Cette élection d'un candidat non officiel jette un froid, mais le parti ne prend aucune sanction. Le 30 décembre 1957, Léonce Duruz met fin à ses jours dans son bureau de la préfecture. Il laisse deux lettres que sa famille publie dans *La Liberté* du 23 janvier 1958, balayant un communiqué du parti conservateur qui repousse tout reproche et n'assume aucune responsabilité dans la mort du préfet. Dans ces lettres, Duruz affirme : « *c'est surtout l'attitude glaciale (pour ne pas dire hostile) de presque tous les juges cantonaux qui me rend fou de douleur* » (lettre du 27 décembre). Le 30 décembre, il se plaint d'horribles maux de tête et pardonne à ses assassins « *dont j'aspirais à devenir au Tribunal cantonal le plus aimable des collègues* ».

Est-ce une dépression aux conséquences tragiques ? Les opposants au parti conservateur affirment, avec plus ou moins de prudence, que des pressions ont été exercées sur le malheureux préfet, le poussant au geste fatal. Le parti conservateur nie toute responsabilité. *L'Indépendant* est prudent en affirmant que les démentis ne résolvent rien. *La Gruyère* titre : « *La vérité éclate ! Elle est telle que nous la dénonçons* », soit des pressions et des menaces exercées sur Duruz, digne des méthodes d'Hitler et de Staline. *Le Républicain* broyard affirme qu'il s'agit (sic) d'une Affaire Dreyfus à la fribourgeoise. *Travail* dénonce la conspiration du silence, affirmant qu'une telle affaire devrait provoquer l'effondrement du parti responsable dans une saine démocratie. Il dénonce « *un clan, parmi les pontifes conservateurs* » qui ne s'est pas incliné devant le vote du Grand Conseil. Le *Courrier fribourgeois* de Joseph Cottet est tout aussi incisif. La presse suisse s'empare de l'affaire : la *National Zeitung*, *L'Express* ou la presse lémanique commentent sévèrement ce suicide et ses circonstances.

Le scandale est tel que les autorités doivent nommer le juge fédéral Cavin pour mener une enquête administrative indépendante, le Tribunal cantonal étant partie dans cette affaire, avec de surcroît deux de ses membres (Henri Noël et Albert Vonlanthen) qui font activement de la politique notamment comme députés au Grand Conseil. Les investigations du juge Cavin concluent qu'il n'y a pas eu de pressions évidentes sur Duruz. Le comité directeur du parti conservateur estime qu'il a été rendu responsable du suicide de Duruz et porte plainte par l'intermédiaire de l'avocat Jean Bourgknecht, conseiller aux Etats et syndic de la capitale. Les plaignants forment un groupe prestigieux avec cinq des conseillers d'Etat, des juges cantonaux, des préfets et des députés. Ne pouvant rien prouver, beaucoup de journalistes se rétractent mais *La Gruyère* et *Le Courrier Fribourgeois* sont condamnés. L'émotion reste profonde, entretenue qu'elle est par un nouveau scandale qui entraîne lui aussi un suicide.

Jacques Schorderet, membre des Jeunes Conservateurs et proche de Maxime Quartenoud, est directeur adjoint (1942) puis directeur de l'Office cantonal des Assurances sociales (OCAS). Des bruits courent dès 1950 sur son train de vie princier : une belle villa et de belles voitures coûteuses acquises successivement. En 1955, une première alerte survient sur la piètre gestion de l'OCAS à propos d'une

perte de 56'000 francs et de l'engagement de surnuméraires. En 1956, le député radical Nussbaumer dépose une motion sur la gestion de l'OCAS et les placements douteux faits par cette institution. Rien ne se passe tant que Quartenoud est au Conseil d'Etat, mais après sa mort (1956), le Conseil d'Etat se voit obligé d'agir. Il suspend Schorderet le 28 juillet 1958. Le directeur de l'OCAS est arrêté le 31 décembre 1958. Il est jugé en 1960 pour des détournements supérieurs à 160'000 francs. Une autre personne est mise en cause en 1959. Il s'agit de Joseph Verdon, autre membre des Jeunes Conservateurs. Il a été tour à tour enseignant, rédacteur à *La Liberté* puis agent général d'assurances. *Le Fribourgeois*, organe des conservateurs les plus à droite, n'hésite pas, le 8 octobre 1959, à rendre public le suicide de Verdon à Zurich, alors que ses malversations, organisées avec Schorderet, allaient devenir publiques. Il n'en faut pas plus à *L'Indépendant* pour interpréter cet article vengeur comme « les fruits empoisonnés de l'hégémonie défunte des Jeunes Turcs ». Il y a une lutte entre jeunes conservateurs et vieux conservateurs. Ces derniers, groupés autour du *Fribourgeois*, veulent venger l'éviction de Piller en 1946. Ils ont pu exercer leur soif de revanche sur l'Abbé Grillet, chassé de *La Liberté*, de Bulliard (arsenal), de Schorderet (OCAS) et de Verdon, ex secrétaire de rédaction de *La Liberté* dont le journal radical tait le nom (20 octobre 1959). Il y a une part de vérité dans cette interprétation, mais les rivalités personnelles jouent aussi un grand rôle.

De la domination électorale conservatrice à son affaissement

Les tensions internes sont vives au sein du parti conservateur après l'échec électoral de Piller en décembre 1946. Le siège de celui-ci au Conseil des Etats est menacé au sein du parti. Le Grand Conseil, où le grand vieux parti est majoritaire, élit les conseillers aux Etats. Lors de sa séance du 4 février 1947, la députation conservatrice apprend que la direction du parti n'est pas pour une confirmation de Piller « devant l'attitude du public », mais les élus en décident autrement en désignant Piller par 46 voix sur 66. Le lendemain, les mêmes élus apprennent par le président du Conseil d'Etat Ackermann que l'exécutif veut sa place au Conseil des Etats. Il propose son collègue Quartenoud, disant que la candidature d'Henri Noël, président du parti, pourrait susciter des difficultés. Les députés conservateurs donnent 34 voix à Noël et 28 à Quartenoud ! La question est à nouveau soulevée le 11 février et certains députés se sont fait remonter les bretelles. Noël déclare qu'il ne veut pas créer de division dans le parti et celui-ci doit faire bloc contre les minorités. Quartenoud est élu à une majorité évidente, mais il y a des abstentions.

Piller, soutenu par Noël et les milieux les plus à droite, aura sa revanche en 1950, mais hors élection populaire. Au décès de Bernard Weck, il est proposé par les conservateurs comme candidat au Conseil des Etats. Mais alors que Quartenoud avait obtenu 110 voix sur 118 en 1947, Piller en reçoit, en 1950, 76 contre 47 au radical Dupraz et 4 à Henri Noël. Les disputes internes continuent au parti conservateur à propos des candidatures au Conseil national. Le comité cantonal du 21 septembre 1951 établit la liste idéale : les deux sortants (Herren et Torche), trois agriculteurs, un candidat de la ville et un dernier d'une région non encore représentée sur la liste. Les 51 membres du comité désignent ensuite les candidats du parti et, surprise, le conseiller d'Etat Torche, membre des Jeunes Conservateurs, est huitième et dernier ! Le président appelle au secret le plus absolu et la Glâne retire son candidat (Ayer) pour que Torche figure sur la liste ! Ayer en bénéficiera l'année suivante.

En 1951, les partis préparent les élections au Conseil d'Etat où siègent cinq conservateurs et deux radicaux à nouveau réunis. Corboz, atteint dans sa santé et secoué par l'affaire de l'Arsenal se retire, laissant un siège à disposition chez les radicaux. Chez les conservateurs, quatre sortants, y compris

l'inconsistant Jules Bovet en place depuis 24 ans, veulent se représenter. Un accord est conclu avec les radicaux sur la base d'une formule cinq-deux : les conservateurs mettent cinq noms sur leur liste, laissant tacitement deux sièges aux minorités. Les choses se gâtent lorsque le comité cantonal conservateur établit la liste des candidats : Torche, Quartenoud, Baeriswyl sont dans les cinq premiers avec José Python et Ayer, mais Jules Bovet n'est que septième. Les esprits s'échauffent : certains veulent aller au combat avec six candidats ! Lors d'une suspension de séance, on téléphone à Bovet, blessé par sa non désignation, mais prêt à renoncer contre un siège au Tribunal cantonal. Cela tombe bien puisque José Python, désigné candidat, en vient ! Par ce tour de passe-passe le parti s'épargne un nouveau psychodrame. Le peuple n'a qu'à regarder les joutes au sommet même si certains journaux se demandent si le Tribunal cantonal doit servir de maison de retraite !

Les radicaux ont été clairs : deux sièges au Conseil d'Etat ou aucun. Le parti conservateur n'a pas de raison de s'y opposer, d'autant plus que les élections au Conseil national du mois d'octobre ont vu un recul du parti (3%), du parti radical (2,7%) et du parti socialiste (1,5%). Le vainqueur est le parti agrarien avec 12,9%, soit un gain de 7,2% ! Celui-ci ne se présente pas au Conseil d'Etat et les élections s'y déroulent sans accroc : les cinq conservateurs sont élus au premier tour et les radicaux, tacitement, au second tour. Mais tout peut casser dans les meilleures mécaniques électorales ! Le radical Louis Dupraz souhaiterait avoir la gestion des finances cantonales, mais lors de la répartition des départements, c'est le conservateur Ayer qui les obtient. Dupraz démissionne alors, à peine élu, estimant qu'il aurait pu être utile comme grand argentier, lui qui, avec le syndic Jean Bourgknecht, est à l'origine du redressement des finances de la capitale. Les conservateurs relèvent que ni Glasson ni Dupraz n'ont protesté lors de la répartition des directions. C'est donc un pur désir personnel qui est à l'origine de la démission de Dupraz. Lors du comité directeur des conservateurs du 12 janvier, on en apprend plus : pour que Dupraz reste au gouvernement, la majorité était prête à lui offrir un des ses sièges au conseil d'administration au sein des EEF et à adjoindre l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments à sa direction !

Un coup de tonnerre retentit peu après. Alors que le parti radical renonce à présenter un candidat, les conservateurs (54%) s'estiment fondés à revendiquer un sixième siège ! Le parti agrarien réussit alors un coup de maître : Georges Ducotterd, agronome, chef du service de l'Agriculture quitte le parti majoritaire et se présente à l'élection complémentaire. Les conservateurs perdent leurs nerfs : ils reprochent à Ducotterd d'avoir trahi la confiance de son chef, Maxime Quartenoud, qui doit lui retirer sa confiance publiquement. La presse conservatrice traîne Ducotterd dans la boue : il serait fantasque, irréaliste, hautain avec ses subordonnés et traître au parti. L'effet de cette campagne va être contraire : le peuple fribourgeois adore soutenir les petits et les martyrs ! De plus, quelle crédibilité y a-t-il à insulter celui qui est un expert agricole, consulté aussi par Rome ? L'enjeu de cette élection partielle de 1952 est de taille pour le parti conservateur : Ducotterd, populaire dans les campagnes, s'attaque à la base agricole du parti conservateur. La Liberté reproche à Ducotterd de diviser la classe ouvrière et au parti agraire de défendre une politique de classe, estimant qu'accorder la primauté à l'économie est une déviation marxiste !

Les conservateurs désignent le préfet de la Sarine Marcel Renevey pour affronter Ducotterd. Renevey est issu de la paysannerie ; il évince la candidature d'Henri Noël, président du parti qui avale une nouvelle couleuvre. Le peuple, peu enthousiaste (52% de participation), tranche : Ducotterd (14'130 voix) l'emporte sur Renevey (12'048). Le candidat agraire a bénéficié du soutien du parti socialiste et de celui, plus discret, des radicaux. Une partie des électeurs conservateurs n'a pas voté

et une petite partie a soutenu Ducotterd. Son meilleur allié a été, paradoxalement, l'outrancière presse conservatrice qui a indisposé beaucoup de monde !

La mort de Piller en 1954 rend vacant un siège au Conseil des Etats. *L'Indépendant* lui rend hommage en affirmant qu'il était un homme de cœur et de courage qui servait et ne se servait pas. Le journal radical vise les misérables intrigues au sein de la direction conservatrice pour lui succéder. Le conseiller national et conseiller d'Etat Torche et le président du parti Henri Noël sont sur les rangs. Leurs envoyés se rencontrent le 23 février et concluent un marchandage : Torche sera désigné candidat au Conseil des Etats et Noël héritera de la direction des GFM à la fin de 1954 au départ de leur directeur à la retraite. Il faut deux tours à Torche pour être élu par le Grand Conseil, le parti conservateur étant divisé. Noël est contesté comme futur directeur des GFM et sera écarté de la course. Ses mérites lui vaudront un poste de juge cantonal par la suite.

Les élections au Conseil national de 1955 sont l'occasion d'une nouvelle épreuve de force au sein du parti majoritaire. Les choses avaient pourtant bien commencé, la direction du parti ayant discuté de manière approfondie avec l'aile chrétienne-sociale et fait des promesses sur des modifications de la loi électorale. Le parti a aussi rassemblé des ressources financières. Les magistrats et les fonctionnaires sont sollicités et la cotisation au parti est automatiquement retenue sauf avis contraire des personnes concernées. Les montants dépendent des classes de fonctionnaires et sont de 10 francs (classes 8 à 10), de 15 francs (classes 5 à 7) et de 20 francs (classes 1 à 4). Le clergé et les professions libérales vont être prospectés au moyen de l'envoi d'une brochure et d'un bulletin de versement. Les entreprises sont un filon plus prometteur. Le secrétaire politique Pierre Barras ira solliciter « *certaines personnes* », le président Ackermann se rendra à la direction d'Electroverre et Théodore Ayer, ministre des finances, ponctionnera la Banque de l'Etat. L'Intendant des Bâtiments contactera des maisons de la place. Les finances sont donc solides.

Le parti se fourvoie par contre dans la stratégie utilisée. Beaucoup de candidats s'étant annoncés et afin de ne pas les décevoir et de bien couvrir tout le canton jusqu'au dernier chalet isolé, le comité cantonal du 29 septembre 1955 accepte l'idée de trois listes régionales apparentées (nord, centre et sud), soit 21 candidats ! Un membre de la direction, M. Meyer, signale le danger qui existe pour la liste centre avec plusieurs sortants, dont l'un pourrait mordre la poussière ! Il n'est pas écouté mais les résultats lui donnent raison : un élu du sud, un élu du nord et deux du centre. Le sortant Jean Bourgknecht, aux talents juridiques et financiers hors du commun, mord la poussière. Il veut démissionner de la syndication de la capitale, surtout du fait que la campagne électorale n'a pas été propre du tout. Il parle de « *jungle électorale* » et « *des moins capables qui poignarde dans le dos ceux de leurs amis qui vont au combat en franchise* ». La personne visée est Henri Gendre, « le roi des paysans », qui règne surtout sur la magouille électorale : biffages massifs, cumuls en grande quantité comme en témoignent les listes conservatrices dans les régions rurales. Les journaux sont consternés : *La Liberté* parle « *d'une députation décapitée* », *L'Indépendant* de « *combinards irresponsables, vaniteux et dérisoires* ». Le socialiste *Travail* loue Bourgknecht, une personnalité précieuse selon lui, fustige « *la déchéance de ce régime qui prétend encore sauvegarder les valeurs spirituelles* » et l'incapacité « *des Khroutchev de l'Hôtel suisse* » (QG du parti conservateur) incapables de sévir contre ces pratiques déloyales.

Heureusement pour le parti conservateur, le canton et sa capitale, Bourgknecht ne va pas se retirer de la vie politique. De douces revanches vont venir. Bourgknecht est appelé à la présidence du parti

conservateur suisse en janvier 1956. A la mort de Quartenoud, il n'y a pas d'opposition au Grand Conseil qui reconnaît ses mérites et le plébiscite. La disparition de Quartenoud prive le parti conservateur d'un leader habile qui préservait l'unité du parti. Le déclin va aller en s'accéléralant. Le parti essaie de s'accrocher à son passé en célébrant l'Assemblée populaire de Posieux de 1852 en 1952. Le succès est mitigé : aux 16'000 personnes de 1852 succèdent un millier de membres des sociétés d'étudiants, des conseillers communaux, des députés et des organisations de jeunesse. *L'Indépendant* constate : « *le parti conservateur est fatigué et ses troupes sont lasses.* »

1956 est une année électorale. Elle marque le centenaire de la victoire des libéraux-conservateurs aux élections de 1856 et la naissance du leader de la République chrétienne Georges Python. Le parti conservateur met le paquet et réunit, le 7 octobre 1956, 8'000 personnes à Posieux, malgré des conditions météorologiques défavorables. De multiples discours ponctuent cette journée, dont celui de l'évêque Mgr Charrière qui descend une fois de plus dans l'arène politique. Pierre Barras retrouve les accents d'Henri V à Azincourt pour affirmer dans *La Liberté* : « *chacun voudra dire un jour, j'étais à Posieux en 1956* ».

Cette assemblée populaire n'empêche pas le parti conservateur de préparer les élections cantonales de l'automne 1956. La direction conservatrice entame des pourparlers secrets avec les radicaux sur les bases suivantes : une entente pour une liste 5/2 au Conseil d'Etat (un des candidats étant un protestant du Lac), un programme gouvernemental minimum et la possibilité de listes communes dans les districts. L'entente échoue car ces listes communes rencontrent peu de faveur dans le parti majoritaire. L'agrarien Ducotterd a sollicité une entrevue, laissant entendre qu'il voulait refaire l'unité du monde paysan, mais les pourparlers échouent là aussi. Le parti conservateur part donc seul et surestime ses forces ! Il présente six candidats au Conseil d'Etat, soit les quatre sortants qui sollicitent un nouveau mandat et deux nouveaux candidats (le Lacois Etter et le Singinois Roggo) pour remplacer Baeriswyl.

Cet appétit démesuré est mal apprécié par l'électorat : le parti conservateur perd trois sièges au parlement pendant que les agrariens en gagnent six et les socialistes trois ! Au Conseil d'Etat, les candidats majoritaires sortants ainsi que Roggo passent au premier tour, pour deux d'entre eux juste au-dessus de la barre de la majorité absolue (17'076 voix). Suivent Etter 15'488, Glasson 12'472, Ducotterd 11'009. Le parti majoritaire décide, contre le bon sens, de présenter Etter au second tour. Les minoritaires se soutiennent et une partie de l'électorat conservateur va à la pêche ce jour-là. Sont élus : Glasson 17'765 et Ducotterd 15'004 voix, Etter étant lâché à 11'098 suffrages. La gifle est cinglante et le président du parti Henri Noël se retire l'an suivant.

L'année 1959 est marquée à Fribourg par la démission de Pierre Glasson que le parti radical remplace par le Lacois Emil Zehnder, servant ainsi la cause de la minorité protestante du canton. Aucun autre parti ne présente de candidat et Zehnder est élu tacitement. Au niveau fédéral, deux événements marquants ont lieu : la mise en place de la « formule magique » (2 PRD, 2 PDC, 2 PS, 1 UDC) qui tiendra 44 ans et l'élection de Jean Bourgnicht au Conseil fédéral. Le fait que les socialistes soient fermement intégrés à l'exécutif national rend difficile de les accuser de communisme à Fribourg.

Le parti conservateur est plus raisonnable en 1961. Il présente une liste avec ses cinq sortants qui franchissent au premier tour, assez difficilement, la barre de la majorité absolue. Zehnder et Ducotterd suivent loin derrière mais leur élection n'est pas contestée et se fait tacitement. Les élections au Grand Conseil sont marquées par des alliances entre deux ou trois des partis

minoritaires pour combattre les effets du quorum à 15%. Cela aurait dû servir d'avertissement : les trois partis minoritaires, malgré leurs divergences idéologiques profondes, sont capables de s'unir !

Le parti conservateur s'interroge sur ce quorum. Son bureau du 3 février 1961 hésite : huit membres sont pour les 15% et 8 pour les 12%, après que la variante à 10% a été nettement écartée. Le président Ackermann tranche pour 12%. Le parti conservateur joue la montre sur ce sujet mais les autres partis déposent un recours au Tribunal fédéral qui aboutit en 1962 : le quorum ne doit pas dépasser les 10% et les résultats de 1961 sont corrigés en faveur du parti socialiste dans le Lac.

Les élections au Conseil national se profilent en 1963 avec la perte d'un siège pour le canton. Les conservateurs essaient de briser une entente éventuelle des minoritaires en discutant avec les radicaux. Ceux-ci devraient écarter toute alliance des minoritaires, soutenir la politique financière et universitaire en échange d'un deuxième siège au Conseil d'Etat (pris aux agrariens) et d'un deuxième siège au Tribunal cantonal ! Les négociations n'aboutissent pas et les radicaux, les socialistes et les agrariens présentent des listes apparentées qui ravissent trois des six sièges au Conseil national au grand dam des conservateurs qui en perdent un ! Les conservateurs ont bientôt d'autres soucis : les disputes entre l'aile conservatrice et l'aile chrétienne-sociale (spécialement dans le Lac) et les revendications en faveur du suffrage féminin. Le Bureau du parti conservateur du 11 mars 1963 décide que quatre femmes siègeront désormais au comité-directeur du parti.

Les discussions avec l'aile chrétienne-sociale deviennent un sujet brûlant, après une pacification obtenue dans le Lac. Les chrétiens-sociaux veulent obtenir la possibilité de l'apparement des listes au Grand Conseil et une liste apparentée au Conseil national. Trois heures de discussions orageuses ont lieu le 17 septembre 1963. Un des chefs de l'aile gauche, Rey, reproche à Ackermann son paternalisme à l'égard des ouvriers et le manque d'information des militants du parti. Un autre chrétien-social ose déclarer : « *les hommes au pouvoir sont des hommes aux combines douteuses* ». Après ces franches explications et la promesse d'étudier les réclamations émises, le conflit se calme pour trois ans. Une convention de collaboration entre le grand vieux parti et les chrétiens sociaux est discutée le 18 juillet 1965. Sept points sont réglés de la manière suivante :

- 1) Le parti conservateur reconnaît en son sein le groupe chrétien-social (GCS)
- 2) Le GCS renonce à tout apparement de listes
- 3) Le GCS sera représenté équitablement dans les organes de l'Etat, des communes et du parti
- 4) Un tiers des candidatures aux élections nationales, cantonales et communales sont issues du GCS
- 5) Le GCS aura un tiers des élus conservateurs
- 6) Les candidats non issus du GCS donneront leur consentement préalable à un désistement
- 7) Ce projet de convention doit être discuté dans les sections de districts du parti.

C'est dans ce contexte qu'intervient la démission de Paul Torche (octobre 1965). Après vingt ans de gouvernement, il invoque le surmenage et les fatigues dus à son double mandat. Il annonce son intention de rester membre du Conseil des Etats et il est prêt, à la demande d'Ackermann (lettre du 15 octobre 1965), à reprendre la présidence du parti. En fait, Paul Torche aimerait mettre en selle son successeur naturel Pierre Dreyer, lors d'une élection partielle précédant les élections générales de décembre 1966. Ce que n'a pas prévu Torche, c'est que les conservateurs gruyériens les plus à

droite vont présenter Jacques Morard, un candidat qui passe pour extrémiste contre Pierre Dreyer. Morard l'emporte par 229 suffrages contre 141. Les Gruyériens constatent qu'ils n'ont plus eu de conseiller d'Etat conservateur depuis 1951. Cela provoque une fissure de plus dans le parti et le dépôt d'une candidature radicale (Paul Genoud) et d'une candidature socialiste (Jean Riesen).

La campagne est marquée par des attaques sur la ligne politique de Morard. Paul Genoud bénéficie de l'aura du martyr : il a dû renoncer à son poste d'instituteur lorsqu'il a été élu député en 1961, alors que le Conseil d'Etat fut beaucoup plus arrangeant pour des maîtres d'école du bon bord. Jean Riesen mène une campagne dynamique, sentant que les majoritaires sont en position de faiblesse. Au premier tour, Morard n'obtient pas la majorité absolue avec ses 45% des suffrages, devant Genoud (31%) et Riesen (24%). Manifestement une partie de l'électorat conservateur n'a pas voté Morard. Les agrariens ont soutenu les minoritaires. La situation est d'autant plus dangereuse qu'avant le second tour les socialistes apportent leur soutien à Genoud ! Genoud l'emporte d'une courte tête : 15'660 voix contre 15'001 à Morard. La participation est passée de 80 à 67 % entre les deux tours. Le parti conservateur n'est donc plus majoritaire s'il présente un candidat contesté. Au même moment, les conservateurs perdent leur majorité à l'exécutif et au législatif de la capitale, un bien mauvais signe pour l'automne. Radicaux et socialistes se mettent d'accord pour désigner le radical Lucien Nussbaumer comme syndic de la ville de Fribourg.

Les conservateurs se réorganisent. Paul Torche devient le président du parti (1966-1968) et, sur proposition du professeur Henri Deschenaux, le parti va élaborer un programme général dont l'optique serait une politique du centre. Le parti conservateur essaie de garder les chrétiens-sociaux échaudés par la candidature Morard, au sein du parti. Une nouvelle convention est signée qui reprend les dispositions de celle de 1965 et permet au GCS de présenter dans certains cas des listes séparées aux élections, de demander la convocation du comité directeur du parti pour des problèmes importants et d'avoir des contacts réguliers avec « la droite du Conseil d'Etat ». Ces concessions n'empêchent pas la scission des chrétiens sociaux à l'été 1966. Le parti indépendant chrétien-social est fondé le 8 juillet 1966. Cette sécession n'est pas complète : l'importante section de la Singine reste fidèle au parti conservateur jusqu'en 1981. Le parti conservateur risque de perdre sa majorité au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. Le comité cantonal discute d'alliances le 29 octobre 1966. Une alliance avec les chrétiens-sociaux est exclue (43 contre 0), alors qu'une alliance avec le PAI est plébiscitée (46 contre 0). Faut-il partir à quatre conservateurs et un PAI ou à cinq plus un PAI ? Les dirigeants conservateurs décident de partir à cinq.

Les élections générales marquent la fin de la majorité conservatrice au Grand Conseil : le parti n'obtient plus que 43% des suffrages et 56 sièges sur 130. A noter que même avec les chrétiens-sociaux (6,2% et huit sièges), la majorité était perdue. Le résultat est d'autant plus médiocre que les listes conservatrices et indépendantes chrétiennes-sociales étaient apparentées dans sept cercles électoraux sur huit. Les socialistes gagnent neuf sièges et les radicaux quatre, alors que le PAI en perd quatre. Les conservateurs alliés au PAI ont 64 sièges au Grand Conseil, soit deux en dessous de la majorité absolue. Combien auront-ils de sièges au gouvernement ? Au premier tour, l'agrarien Ducotterd est le seul élu. Les cinq candidats conservateurs suivent avec 44 à 48% des suffrages, puis les radicaux Genoud (31%), Zehnder (28%), Rime (26%) et Emmanuel Dupraz (25%) et le socialiste Riesen (25%). Les trois candidats chrétiens sociaux obtiennent entre 5 et 7% des voix.

Au second tour, les conservateurs, devenus plus réalistes, ne présentent que quatre candidats. Les radicaux en présentent trois et les socialistes maintiennent Riesen. Les quatre conservateurs sont élus ainsi que Genoud et Zehnder. Riesen réussit l'exploit de se classer avant le troisième radical. La formule avec quatre conservateurs et un PAI, accompagné de deux minoritaires, va durer quinze ans, avec des variations quant aux deux places restantes.

Un canton plus intégré dans la Suisse ?

Il est certain que les Fribourgeois sont mieux informés et davantage intégrés dans la Suisse d'après guerre. L'accès massif à la radio, le développement de la télévision et l'arrivée en nombre de journaux d'autres cantons permettent d'être mieux au courant de la vie des cantons voisins. Le développement de l'automobile et des transports publics ainsi que le pendularisme permettent le voyage et la comparaison, souvent désavantageuse, pour le canton. Le concile Vatican II favorise l'ouverture et l'œcuménisme, désarmant beaucoup de méfiance vis-à-vis des voisins protestants. Les brassages de population font mieux connaître aux Fribourgeois les autres Confédérés.

L'inverse est vrai aussi : l'arrivée de l'autoroute, le développement de l'industrie, la volonté d'ouverture des autorités sont salués dans les médias des autres cantons, modifiant lentement les préjugés sur les « Dzodzets » sales et arriérés. Le canton de Fribourg se vend mieux : l'ouverture économique se conjugue avec un certain maintien des traditions et du beau cadre naturel. Le canton offre des terrains à aménager et une qualité de vie qui commencent à manquer à Lausanne et à Berne.

Le canton modifie son comportement dans les votations fédérales. Dans la période s'étendant de 1921 à 1941, les Fribourgeois se sont prononcés à 45 reprises sur des objets fédéraux. Ils ont voté comme leurs Confédérés dans 28 cas (62%) et de manière divergente dans 17 cas (38%), et pas des moindres, notamment à deux reprises sur des lois sécurité liberticides, sur la baisse des salaires des fonctionnaires fédéraux, sur la révision frontiste de la constitution fédérale et sur l'interdiction de la franc-maçonnerie. Dans la période 1946-1966, les 78 votations fédérales montrent une bien plus grande convergence puisque les Fribourgeois votent comme leurs Confédérés dans 69 cas (88%) et ne divergent d'eux que dans 9 cas (12%), en votant d'ailleurs parfois comme les Romands. Les différences avec la Suisse apparaissent dans les intensités de oui, très forts à Fribourg pour les objets en faveur de l'agriculture, ou de non pour les objets proposés par la gauche. On peut dire que Fribourg est passé de l'extrême-droite au centre-droit.

Une partie de cette intégration passe par les flux financiers. L'aide de la Confédération aux cantons se développe et représente, pour ceux à revenus modestes comme Fribourg, un montant croissant de leurs recettes. Cette manne fédérale passe de 14% des recettes fédérales entre 1910 et 1920 à 19,7% entre 1941 et 1950, puis à 25,3% entre 1960 et 1970. Ces flux financiers contribuent à intégrer le canton dans l'édifice fédéral et à faire appliquer avec zèle des lois fédérales génératrices de subventions.

L'église catholique dans le canton subit le choc du Concile Vatican II. Si les catholiques les plus jeunes et les plus ouverts socialement se réjouissent de cette mise à jour de l'Eglise par les papes Jean XXIII et Paul VI, bon nombre de conservateurs et d'ultras sont fous furieux à commencer par Gonzague de Reynold, Bernard Faÿ ou Pierre Barras. L'évêque, Mgr Charrière, proche dans sa jeunesse des milieux chrétiens-sociaux, essaye de tenir une position médiane entre rénovateurs et conservateurs, même

s'il est peu conciliaire. Il évolue vers le conservatisme et ses détracteurs le surnomment « Marche Charrière ». Il permet à Mgr Lefevbre de s'installer à Fribourg avant la fondation du séminaire d'Ecône. Les milieux traditionalistes et bien-pensants de Fribourg doivent mordre un citron amer lors que l'abbé Journet, théologien de haut vol, est nommé cardinal (1965) par le pape Paul VI, qui admire sa sùreté doctrinale. Son Eminence Mgr Charles Journet a été un théologien courageux qui a condamné le colonialisme avant 1939 ainsi que les totalitarismes et l'antisémitisme. Il était ouvert au pluralisme politique des chrétiens et hostile à leur embrigadement dans des partis qui « *prétendent servir Dieu alors qu'ils se servent de lui* ». Il offre une autre image de Fribourg, éloigné de la fermeture politique et religieuse.

Quelle formule magique gouvernementale (1966-1981) ?

Un jeu politique plus ouvert

Les élections au Conseil national sont un bon indicateur de la force des partis fribourgeois. Les résultats sont donnés en % et en sièges (entre parenthèses)

Partis	1967	1971	1975	1979
PCCS/PDC	47.7 (3)	41.5 (3)	47.0 (3)	39.9 (3)
PS	17.8 (1)	19.9 (1)	25.7 (2)	30.7 (2)
PRD	25.5 (2)	24.7 (2)	22.1 (1)	23.0 (1)
PAI/UDC	9.0 (-)	8.6 (-)	4.3 (-)	6.4 (-)
PCS	-	5.3 (-)	-	-
Verts	-	-	0.6 (-)	-
Divers	-	-	0.3 (-)	-
Total des sièges	100 (6)	100 (6)	100 (6)	100 (6)

Le parti conservateur chrétien-social continue de reculer mais garde ses trois fauteuils à Berne. Le parti radical, longtemps le principal parti d'opposition, peine à progresser et il est dépassé par un parti socialiste en pleine ascension qui atteint un sommet historique (1979) et ravit un siège aux radicaux dès 1975.

Le mode d'élection au Conseil des Etats change et le peuple peut, dès 1972, élire ses deux représentants au suffrage majoritaire. Ce pouvoir appartenait au Grand Conseil qui élisait automatiquement deux conservateurs (1857-1971).

Candidats élus	1972	1975	1979
PCCS/PDC	Pierre Dreyer (1 ^{er} tour)	Pierre Dreyer (1 ^{er} tour)	Pierre Dreyer
PCCS/PDC	Jean-François Bourgknecht	Jean-François Bourgknecht (1 ^{er} tour)	-
PS	-	-	Otto Piller

Le peuple peut élire directement les conseillers aux Etats depuis 1971, à la suite d'une révision constitutionnelle. La première élection a lieu en 1972, pour trois ans. Le PDC fait passer ses deux candidats et il réussit même à les faire réélire au premier tour en 1975. La situation est autre en 1979 après le retrait de Jean-François Bourgknecht. Les Alémaniques réclament un des deux sièges. Le socialiste Otto Piller bat le conseiller d'Etat Arnold Waeber, ce qui constitue une nouvelle rupture historique après celle de 1966.

Les élections au Grand Conseil suivent aussi les tendances observées aux élections fédérales.

Partis	1966	1971	1976	1981
PCCS/PDC	56 (43,1%)	57 (43,9%)	57 (43,9%)	47 (36,2%)
PRD	37 (28,4%)	30 (23,1%)	31 (23,8%)	29 (22,3%)
PAI-UDC	8 (6,2%)	9 (6,9%)	9 (6,9%)	9 (6,9%)
PS	21 (16,1%)	29 (22,3%)	29 (22,3%)	33 (25,4%)
PICS	8 (6,2%)	5 (3,8%)	4 (3,1%)	12 (9,2%)
TOTAUX	130	130	130	130

Le parti conservateur chrétien-social, bientôt parti démocrate chrétien, résiste bien jusqu'en 1976. Tout en ayant une majorité relative, il obtient presque 44% des suffrages. La défection des chrétiens-sociaux singinois, restés fidèles en 1966, amène un recul très sensible en 1981, ce qui aura un effet sur l'élection au Conseil d'Etat. Les radicaux sont en déclin, alors que les socialistes confirment, un peu moins intensément, leurs succès aux élections nationales. Les agrariens, qui jouent leur place au Conseil d'Etat en 1981, mobilisent comme jamais leur électorat, sans succès marquant.

Le Conseil d'Etat est l'objet de luttes intenses qui se terminent en une formule magique à la fribourgeoise. Sous la pression de leurs résultats médiocres au Grand Conseil et d'une initiative pour la proportionnelle au Conseil d'Etat, les démocrates-chrétiens se rallient à une proportionnelle de fait et ne présentent que trois candidats au second tour en 1981.

	1966	1971	1976	1981
PCCS/PDC	4	4	4	3
PRD	2	-	2	2
PAI/UDC	1	1	1	-
PS	-	2	-	2

Fribourg trouve donc une formule magique qui réunit 84% des forces politiques dans un gouvernement de concordance. Les démocrates-chrétiens n'y sont plus majoritaires, troisième changement considérable après 1966 et 1979.

Du conservatisme à la démocratie-chrétienne

Le parti conservateur chrétien-social est ébranlé par la perte de sa majorité historique au Grand Conseil en 1966. Sous l'impulsion de son président Paul Torche, il analyse les causes de son échec électoral dès le 21 janvier 1967. Il prévoit : une révision des statuts, la création d'un secrétariat permanent, un plan financier complet, un journal de parti et la formation des jeunes et des cadres. Il veut former des commissions permanentes (politique, presse et propagande, finances). Une enquête scientifique est confiée au professeur Roland Ruffieux qui établit qu'il y a « *une crise de confiance nette* » dans et hors du parti et qu'on peut parler d'une « *coupure entre la base du parti et ses délégués* ». Le parti engage le journaliste Michel Colliard comme secrétaire permanent. Les organes dirigeants se rallient à la plate-forme doctrinale proposée par l'abbé Albert Menoud, professeur de philosophie. Celui-ci, dans la vision d'une philosophie thomiste et personaliste, se base sur la primauté de l'homme sur l'Etat, sur une économie fondée sur l'initiative privée avec l'appui des syndicats et de l'Etat, sur la conservation d'entreprises familiales, sur la naturalisation, l'assimilation et l'égalité pour les travailleurs étrangers, ainsi que sur un fédéralisme coopératif et une neutralité dynamique. Albert Menoud la résume comme une sorte d'éthique chrétienne au caractère universel.

Le président Paul Torche insiste pour que le parti forme un tout plus homogène que jusqu'ici, y compris avec ses représentants au Conseil d'Etat. Il ajoute : « *le parti doit demeurer un parti du centre et ne pas se laisser entraîner sur la droite* ». Ses successeurs à la présidence sont le conseiller d'Etat Pierre Dreyer (1968-1970), le conseiller national Franz Hayoz (1970-1978) et le député Martin Nicoulin (1968-1978). Ils mènent une politique centriste et se rallient à l'évolution du parti conservateur chrétien-social national qui devient en 1970 le parti démocrate-chrétien. Le comité cantonal fribourgeois adopte cette nouvelle appellation et son slogan : « *le centre dynamique* ». Le

nouveau parti se veut « *un parti ouvert à tous les groupes sociaux, ni un parti de classe, ni un parti confessionnel* »... « *un parti populaire supra confessionnel* » « *pas un parti chrétien mais un parti d'inspiration chrétienne* ».

Le parti constitue des groupes de travail dès 1974. Ils concernent l'université, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la santé et les préfectures. Il a plus de souci avec la presse. *La Liberté* a pris une distance critique avec le grand vieux parti dès 1970 et l'arrivée de François Gross comme rédacteur en chef. Les *Freiburger Nachrichten* font de même en 1973. *Le Fribourgeois*, organe officiel du parti, disparaît en 1978. Le parti lance son journal « *FR 7* », symbolisant l'union des sept districts du canton. Il faudrait 3'000 abonnés pour être rentable mais il ne dépassera pas les 1'900 exemplaires en 1980 et il finit par disparaître à l'instar des journaux politiques de la presse suisse.

Les finances du parti sont aussi un souci constant, surtout depuis l'engagement d'un secrétaire permanent et la location de locaux. Le parti a un budget de 47'500 francs en 1968. Il dispose des cotisations versées personnellement et annuellement par ses députés (150 francs), par ses conseillers d'Etat (500 francs), par ses parlementaires fédéraux (500 francs), par ses juges cantonaux (500 francs), par le procureur général (300 francs), par ses préfets (250 francs), par ses présidents de tribunaux (150 francs) et par ses fonctionnaires (6'000 francs au total). Les membres conservateurs des organes de la Banque d'Etat et des Entreprises électriques fribourgeoises versent chacun un jeton (80 francs), alors que leurs directeurs versent 1'000 francs chacun et celui des GFM 500 francs. Ce qui est plus curieux c'est que les deux régies d'Etat versent 2'000 francs chacune dans la caisse du parti, tout comme les institutions religieuses (1'500 francs). Le parti est donc encore le représentant d'un Etat conservateur, plus tard Etat PDC, dénoncé par ses adversaires politiques.

Le parti conservateur chrétien social puis PDC affronte un défi nouveau. Il a encore une majorité relative dans l'opinion publique et au Grand Conseil. Il cherche à garder une majorité au Conseil d'Etat en s'alliant à un ou à deux des minoritaires PAI ou PICS. L'idée d'un centre élargi au centre droit agrarien et au centre gauche chrétien social échoue et le grand vieux parti se lie aux agrariens en 1966, 1971 et 1976. Il occupe la moitié des sièges au Conseil national en 1967, 1971, 1975 et 1979. L'élection par le peuple des conseillers aux Etats ne change d'abord pas la donne : deux membres du PDC sont élus en 1972 et 1975. Le suffrage majoritaire n'est pas une garantie absolue comme le prouve l'élection d'Otto Piller (PS) en 1979. Le PDC doit apprendre à partager. Le message sera reçu en 1981, après un recul considérable au Grand Conseil. Le parti va limiter ses ambitions à sa force au parlement, soit trois sièges. Le PDC a donc connu une mue qui l'a placé au centre de l'échiquier politique. Il a mené une politique avec des ambitions limitées à sa véritable force freinant son érosion avant la polarisation des années 1990 périlleuse pour les partis centristes.

Des opposants aux fortunes diverses

Le parti socialiste fribourgeois vit une période faste. L'amalgame entre la base traditionnelle ouvrière, rejointe par des employés du tertiaire, et les intellectuels fonctionne à plein. Après Charles Strebel, cafetier dans la vieille ville de la capitale, président de 1955 à 1968, trois intellectuels se succèdent à la tête du parti : le député Gérald Ayer (1968-1973) et les professeurs de gymnase Félicien Morel (1973-1978) et Denis Clerc (1978-1982). Dans un canton en pleine mutation vers les secteurs secondaires et tertiaires, le parti socialiste a une carte à jouer. Il est redynamisé par l'arrivée de Jean Riesen, un syndicaliste neuchâtelois qui occupe d'importantes fonctions au niveau fédéral.

Combattif et bien organisé, le PSF progresse régulièrement au Conseil national, empochant un deuxième siège et atteignant son record historique en 1979 (30,7%). Il empoche la même année un des deux sièges au Conseil des Etats. Il progresse aussi au Grand Conseil, passant de 21 à 33 députés de 1966 à 1981. Il entre une première fois au Conseil d'Etat en 1971, en est éjecté en 1976, pour y revenir en 1981 dans un essai de « formule magique » à la fribourgeoise, porté par les succès du PS de Mitterrand en France.

Les radicaux forment l'opposition historique aux conservateurs qui ne sont plus majoritaires au Grand Conseil. Ils maintiennent leur force électorale autour de 25% de l'électorat, avec une légère tendance à la baisse. Ils sont au gouvernement depuis 1946, avec deux sièges de 1966 à 1971, puis de 1976 à 1981. Ils ont deux sièges au Conseil national jusqu'en 1975, cédant leur second fauteuil au PSF. Ils ont de la peine à définir un profil clair car ils sont membres du gouvernement tout en ayant un œil critique sur l'état alarmant des finances et sur l'ampleur de la dette cantonale. Ils sont aussi les champions de l'extension des droits populaires, contre l'Etat conservateur, lors des grandes révisions de la constitution de 1968-1970. Le profil idéologique du parti radical change aussi : il a longtemps incarné l'Etat fédéral et un certain interventionnisme mais il est gagné par la grande vague du néolibéralisme qui balaye les Etats-Unis de Reagan et le Royaume-Uni de Margaret Thatcher. Son slogan passe de « *Sécurité et liberté* » (1975) à « *Moins d'Etat* » et à « *Plus de radicaux = moins d'impôts* » (1981).

Les agrariens restent une force politique de petite taille : 8 à 9 sièges au Grand Conseil et aucun fauteuil au Conseil national, avec une force oscillant entre 4 et 9 %. L'option de l'alliance avec les conservateurs, puis le PDC, lui assure un siège au Conseil d'Etat occupé d'abord par son leader historique Georges Ducotterd (1952-1971), puis par le Veveysan Joseph Cottet (1971-1981). Le parti défend les intérêts d'un monde agricole qui vit une grande mutation structurelle.

Les chrétiens-sociaux indépendants ont quitté le parti conservateur en 1966. Ils partagent sa vision des exigences du christianisme en politique. Il obtient 8, 5 puis 4 sièges au Grand Conseil avant de rebondir à 12 en 1981, lors de la grande vague rose dans le canton. Au Conseil national, il cultive l'ambiguïté : soit il présente sa propre liste (1971), soit il place l'un des siens sur la liste conservatrice (1967), ou soit encore il ne se présente pas (1975 et 1979).

La nouveauté en matière de joutes électorales est l'arrivée des écologistes. Le Groupement pour la protection de l'environnement connaît un succès lors des élections municipales neuchâtelaises (1972) et il a un député au Grand Conseil vaudois en 1978 et un conseiller national dans le même canton en 1979. La crise de l'énergie de 1973, les nombreuses pollutions et le rapport du Club de Rome ont mené à une prise de conscience des problèmes environnementaux. Dans le canton de Fribourg, le pionnier des écologistes est l'hydrogéologue Léon Mornod. Il anime une liste qui obtient 0,6% des suffrages au Conseil national en 1975.

Les extrêmes politiques ne sont que peu présents. A l'extrême gauche, la Ligue marxiste révolutionnaire se manifeste lors d'une agitation au Collège Saint-Michel (1972-1975). Elle devient le Parti socialiste ouvrier en 1980 mais ce parti a du mal à s'imposer à la gauche du PSF (0.3% aux nationales de 1975). Quant à l'extrême droite, elle est plus difficile à cerner qu'auparavant. Les milieux catholiques hostiles au Concile Vatican II forment le terreau de recrutement de cette droite inspirée par de Maistre. On retrouvera les ultraconservateurs au sein des partisans d'Ecône, plus actifs en Valais qu'à Fribourg. L'Opus dei a ses entrées à Fribourg, notamment le professeur

d'université Giovannini. Elle tente en vain de s'introduire dans les gymnases par le biais de cours d'appui, utilisant une approche dissimulée.

Un cadre constitutionnel changé et un canton « suissifié »

La constitution de 1857 est de plus en plus vieillie. Beaucoup d'articles ont été modifiées, d'autres ne sont plus d'actualité. Sur 86 articles, 20 ont été abrogés. Le sujet de la révision intéresse les partis et les députés puisqu'en 1968 il y a pas moins de 17 initiatives ou motions déposées ! Le canton choisit, jusqu'au tournant du siècle, la voie des révisions partielles.

Lorsque les Fribourgeois votent sur le principe du suffrage féminin, le 16 novembre 1969, ils sont 71% à dire oui, après un intense battage favorable des partis et des médias. Que de chemin parcouru depuis le refus (en matière fédérale) de 1959. Fribourg est le cinquième canton à accorder le suffrage féminin en matière cantonale. Les autorités décident, malgré le doublement du corps électoral, de ne pas augmenter les signatures nécessaires à l'exercice des droits populaires (6'000 depuis 1857).

Les initiatives radicales de 1968 sont bien plus l'objet de débats. Les radicaux proposent l'élection des conseillers aux Etats par le peuple, l'élection des préfets par le peuple et l'instauration d'un referendum financier obligatoire pour les dépenses dépassant trois millions. Le parti conservateur laisse la liberté de vote pour l'élection des préfets par le peuple et s'oppose aux autres objets. Le parti socialiste adopte tous les objets sauf le referendum financier, alors que les radicaux soutiennent avec efficacité les trois objets. Le peuple se rend massivement aux urnes le 16 novembre 1970 (63%) car on vote aussi au plan fédéral sur l'initiative Schwarzenbach. Le peuple fribourgeois vote trois fois oui et de manière claire : à deux et demi contre un pour l'élection populaire des conseillers aux Etats, à deux contre un pour l'élection des préfets par le peuple et pour le referendum financier. Le triomphe radical est total et si les événements de mai 1968 ont peu d'écho apparent à Fribourg, il souffle un vent nouveau en 1969-1970 en matière de droits civiques.

Les culbutes aux élections au Conseil d'Etat sont spectaculaires : en 1971, les deux radicaux sortants sont évincés par deux socialistes, alors qu'en 1976 c'est l'inverse, les PDC (quatre sièges) et le PAI-UDC (un siège) étant les seuls à camper sur leurs positions. Le parti socialiste lance une initiative pour l'élection du Conseil d'Etat à la proportionnelle. Le PDC lance un contre-projet qui détermine qu'un parti qui n'a pas la majorité des sièges au Grand Conseil ne peut la revendiquer au gouvernement. Le peuple rejette la proportionnelle par 55,7% et le contre-projet par 53,5%. Le PDC affirme alors (voir plus bas) vouloir adapter sa force à l'exécutif à son nombre de députés au législatif. L'heure est à l'apaisement et, avec 22 ans de retard sur la Confédération, à la « formule magique » au gouvernement.

Qu'en est-il de l'intégration de Fribourg dans la Confédération ? Le professeur Roland Ruffieux a calculé, en 1976, que le taux de désaccord du canton avec le reste de la Suisse dans les votes nationaux s'établissait ainsi : 43% en 1892-1918, 28% en 1919-1945 et 14% en 1946-1975. Nous avons fait le même calcul pour la période 1967-1981 que nous traitons. Dans 92 cas, les Fribourgeois votent comme leurs confédérés et, dans 8 cas, leur opinion diverge, soit 8% seulement, notamment sur la première initiative Schwarzenbach contre l'emprise étrangère (1970), l'article radio-tv (1976) et l'initiative des délais (1977).

Continuer à équiper le canton ?

Fribourg est conscient que son effort de rattrapage économique doit se poursuivre et qu'il faut aussi élever le revenu par habitant. Pour que le canton soit attractif pour les entrepreneurs locaux et pour ceux du dehors, il faut des infrastructures à la hauteur des cantons voisins.

Le réseau routier est un élément majeur, au moment où la société suisse se motorise. Le canton révisé et modernise sa loi sur les routes en 1967. Douze crédits routiers sont votés de 1967 à 1981 pour un total de 191,7 millions de francs. Cette frénésie routière commence à être contestée, notamment à gauche (« gouverner c'est bétonner »). Le Tribunal fédéral estime que de tels crédits doivent être soumis non seulement au Grand Conseil mais aussi au peuple, au nom du nouveau referendum obligatoire. C'est là courir le risque d'un échec populaire qui finit par arriver, le peuple constatant de plus qu'une bonne partie de la somme votée par le Grand Conseil a déjà été dépensée (1974) ! Le canton aide aussi les communes à remettre en état leurs routes en votant un crédit de 3 millions de francs en 1970. Fribourg a obtenu en 1971 la construction prioritaire de l'autoroute N 12 (Berne-Fribourg-Vevey) pour lier la Suisse romande et la Suisse alémanique. Canton pauvre, il ne paie que 10% des dépenses ad hoc, la Confédération pourvoyant au reste. Le canton engage la somme de 75,087 millions de francs (675,783 millions pour la Confédération). La N 12 est ouverte en 1981 au moment où le canton fête ses 500 ans d'appartenance à la Confédération. Il faudra attendre 20 ans pour que la N 1 soit terminée, vu les oppositions de tracés suscitées par celle-ci. Ces deux autoroutes favorisent l'implantation d'entreprises dans le canton.

Le canton contrôle, par sa régie des « Chemins de fer fribourgeois-GFM » les lignes ferroviaires Bulle-Romont, Fribourg-Morat-Anet, Châtel-Bulle-Montbovon et Bulle-Broc, ainsi que des centaines de kilomètres de réseaux d'autobus. Il modernise, à l'aide de la Confédération (part de 50 à 60%), ses voies ferrées en y investissant 52,338 millions de 1966 à 1981. Il réussit à sauver les lignes du sud du canton en les modernisant pour transporter les graviers nécessaires à la construction de la N 12 !

Le bon niveau de formation est une des conditions du développement économique. Le canton va généraliser l'accès des filles et des garçons au cycle d'orientation et faire construire ou rénover nombre d'écoles primaires. Il y investit 76 millions de 1966 à 1981, tout en modernisant son Ecole normale (10,5 millions). L'Etat soutient aussi activement la formation professionnelle en garantissant, pour un total de 20,5 millions de francs, deux emprunts faits par l'Association du centre professionnel de Fribourg. L'Université est aussi concernée par ces investissements : 18 millions de francs pour un bâtiment pour l'institut de chimie, 1,1 million pour un centre de calcul électronique, et 1,6 million pour agrandir le site de Miséricorde. Ce dernier crédit sera attaqué victorieusement en referendum, puis financé par les amis de l'Université, la Confédération s'engageant pour 15,4 millions ! Les finances cantonales seront soulagées par l'adhésion de Fribourg à l'accord intercantonal de 1979 sur la participation de la Confédération et des cantons au financement des universités. Le canton agrandit aussi sa Bibliothèque cantonale et universitaire (10,4 millions votés en 1970). Il veut aussi protéger le patrimoine par la loi de 1971 qui a pour but de conserver les monuments historiques et les sites archéologiques (notamment mis au jour par les travaux autoroutiers) ainsi que de subventionner la restauration des immeubles anciens.

Dans le domaine de la santé, l'attention de la classe politique se porte sur la construction du nouvel Hôpital cantonal dont le coût explose : 29 millions prévus en 1961, 49 millions en 1965, 70 millions

en 1967 pour dépasser 90 millions au final ! Le canton investit aussi massivement dans la santé mentale à Marsens (32,5 millions). Il crée en 1969 un Centre psycho-social pour traiter les alcooliques et les malades mentaux en traitement ambulatoire. Il donne aussi des subventions pour moderniser les hôpitaux de district (Veveyse, Lac, Broye et Gruyère).

Les autorités cantonales poursuivent le développement économique. Même si l'agriculture est en perte de vitesse, l'Etat soutient toujours les améliorations foncières en 1968 (12 millions de francs). Il investit aussi dans l'école d'agriculture de Grangeneuve (22 millions en 1972, puis 12,2 millions en 1973) même si le premier crédit sera combattu, victorieusement, par referendum. L'Etat soutient aussi le tourisme par une loi de 1973, en s'appuyant sur l'Union fribourgeoise du Tourisme et les sociétés de développement locales et régionales. Soucieux de cohésion sociale, l'Etat s'engage aussi par des encouragements à la construction d'HLM et il garantit aussi des achats de terrain à bâtir pour 55 millions (1973).

Les soucis de la population en matière d'environnement se manifestent aussi dans le monde politique : bruit, pollution des eaux et de l'air, décharges sauvages, premières craintes à propos du nucléaire civil sont des préoccupations partagées. Les autorités marquent symboliquement le fait en confiant, aux organismes de protection de la nature, certaines tâches (1970-1971) : des expositions sur le thème SOS Nature, une action de nettoyage par les écoliers, un inventaire des décharges sauvages et une formation à la protection de la nature dans les écoles. L'Etat crée un Office cantonal de l'Aménagement du Territoire (1973) et subventionne les plans d'aménagement locaux afin de préserver le sol. Le canton n'échappera pas à la motorisation et à la « rurbanisation » des communes voisines des villes. Il participe toujours à la deuxième Correction des Eaux du Jura (2,9 millions de francs en 1968). Le Grand Conseil vote à l'unanimité la loi de 1975 sur l'aménagement des eaux et commence à aider les communes à développer les stations d'épuration. Il ne ménage pas ses efforts pour aménager les forêts cantonales, communales, domaniales et privées (20,5 millions de francs).

Toutes ces dépenses génèrent des déficits budgétaires. La dette cantonale va dépasser les 700 millions de francs, un montant inquiétant, même si une partie de ces créances sont des investissements pour l'avenir du canton (formation ou communications). L'aide fédérale vient à point pour Fribourg, canton financièrement faible et supplée à ses faibles recettes :

Période	1951-1960	1961-1970	1971-1980	1981-1990
% de l'aide fédérale	18,3	25,3	33,2	27,3

Quelle politique de développement économique suivre ?

Les données par secteur montrent l'ampleur de la mutation fribourgeoise qui fait passer le canton très rapidement du stade d'un Etat en industrialisation à celui d'une société des services.

	1960	1970	1980
Secteur primaire (%)	30	18	13
Secteur secondaire (%)	39	46	38
Secteur tertiaire (%)	31	36	49

La population croît après avoir stagné de 1950 à 1960. La part des étrangers et des confédérés s'accroît et l'émigration des Fribourgeois vers d'autres lieux diminue, remplacée souvent par le pendularisme du travail vers Vaud et Berne.

Années	Total des habitants	% de confédérés	% d'étrangers
1960	159'194	19	4
1970	180'309	20	9
1980	185'246	21	8

Les effets de la crise de 1973 sont perceptibles : la population augmente moins vite et les étrangers reculent dans le total.

Le Conseil d'Etat décide d'institutionnaliser sa Commission fribourgeoise pour le développement économique (1965) et d'en faire un Office de développement économique du canton de Fribourg (1972) chargé de la promotion des intérêts du canton en Suisse et à l'étranger. Le travail d'information se poursuit en montrant les réserves de terrain et de main d'œuvre disponibles. Dans le contexte de surchauffe qui précède la crise de 1973, Fribourg peut montrer l'intérêt de la Suisse à répartir les industries entre les cantons, en utilisant non pas une politique de saupoudrage mais celle de pôles selon la décentralisation concentrée, appliquée déjà à l'intérieur du canton (un pôle par district). Une série d'études et de rapport aide à concevoir une politique économique. Des professeurs et des centres de recherche de l'Université travaillent, en liaison avec l'Office de développement économique et la Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie, à lancer des thèmes pour le développement économique. L'ouvrage « *Fribourg, une économie en expansion* » (1966) montre ce que sont les pôles de développement du canton (nombre, degrés et diversification). Le rapport « *Fribourg/situation et perspectives* » (1971) fait le point de la situation et montre jusqu'où le canton peut aller dans l'endettement public. Il sera suivi, en 1985, de l'ouvrage « *Le nouveau défi* » s'intéresse aux conditions-cadres et à l'augmentation de la valeur ajoutée. Des « Etats généraux de l'économie fribourgeoise » ont lieu en 1991 à l'Université. Un livre en est issu : « *Pour un troisième étage de l'économie fribourgeoise* » (1991).

Dans le rapport « Situation et perspectives de l'économie fribourgeoise », Gaston Gaudard, Joseph Deiss (futur conseiller fédéral) et René Dupasquier livrent leur analyse qui est incluse dans le protocole du Grand Conseil de 1972. Tout en montrant l'effort intense de rattrapage de l'économie fribourgeoise, ils soulignent quelques éléments plus inquiétants. Le nombre de Fribourgeois pendulaires, employés hors du canton, est passé de 4'633 en 1960 à 6'214 en 1970. Si la population active a augmenté de 10'000 personnes en dix ans, on constate que Fribourg diffère fortement de la Suisse quant à sa répartition sectorielle en 1970. Le secteur primaire fribourgeois est très important (17,9 contre une moyenne suisse de 7,6%), alors que le secteur secondaire (46,3%) y ressemble (48,3 pour la Suisse) et que le secteur tertiaire fribourgeois (35,8%) est inférieur à son équivalent helvétique (44,1%). Les auteurs constatent que l'industrie fribourgeoise s'est heureusement diversifiée et que les holdings ont progressé, Fribourg occupant le cinquième rang suisse de ces sociétés, après le Tessin, les Grisons, Genève et Zurich. Les trois universitaires font remarquer que Fribourg a de la peine à maintenir sa part du PIB national : alors qu'il représente 3% des Suisses, Fribourg ne représente que 2,51% du PIB suisse en 1950, 2,33 en 1960 et 2,25% en 1970. Cela signifie un revenu par habitant très inférieur à la moyenne suisse. Les trois experts concluent qu'il faut poursuivre l'effort de promotion économique du canton qui sera dynamisé par les ouvertures des

deux autoroutes N12 et N1. Il reste à la classe politique la tâche de convaincre la population que des investissements sont nécessaires, alors que l'air est à la contestation et à l'écologie.

Les Entreprises électriques fribourgeoises continuent leur politique en faveur de l'industrialisation du canton. Elles agissent en achetant et en équipant des terrains dans la périphérie de la capitale. L'idée est de créer un consortium de communes pour offrir des espaces à de nouvelles entreprises. C'est ainsi que naît le Consortium de la zone industrielle du Grand Fribourg. La loi de 1970 sur les EEF leur permet toujours de contribuer au développement industriel et y ajoute le financement des équipements touristiques. Les EEF deviennent le bras économique de l'Etat.

Les changements socio-économiques considérables ne sont pas sans conséquence sur la vie politique. *La Liberté* l'a vu assez tôt (18 octobre 1971): « *Fribourg - en raison de son évolution sociologique – connaîtra sous peu des gouvernements hétérogènes* ».

Vers une formule magique au Conseil d'Etat ?

Les élections au Conseil national de 1967 sont le premier test après la scission entre les conservateurs et les chrétiens-sociaux. Ceux-ci s'apparentent au grand vieux parti avec lequel ils forment un seul groupe aux Chambres fédérales. Le résultat est un total de 47,4% des suffrages (moins que les 49,1% additionnés pour le Grand Conseil en 1966) et trois sièges. Radicaux, socialistes et agraires partent chacun de leur côté, sans apparentement. Les socialistes progressent mais n'obtiennent qu'un siège, alors que les radicaux maintiennent leurs deux mandats, tout en appelant à une collaboration avec les conservateurs au sein du Conseil d'Etat et de la députation fédérale. Les élections nationales de 1971 ne changent rien à la répartition des sièges ne changent rien à la répartition des sièges. Les conservateurs, seuls, obtiennent 41,5% des suffrages, alors que les chrétiens-sociaux en sont à 5,3%. La scission ne bénéficie à aucun des deux partis.

Les élections cantonales qui suivent suscitent un intérêt très grand. Les partis cherchent des alliances. Le PDC tente une grande alliance au centre avec les chrétiens-sociaux (qui refusent) et les agrariens (qui acceptent). L'assemblée des délégués du PDC confirme cet accord massivement, par 178 voix contre 32. Le PDC présente cinq candidats, alors que les agrariens placent le seul Joseph Cottet sur leur liste. Appétit féroce du plus fort parti ? Les socialistes partent seuls avec quatre candidats, tout comme les radicaux qui prennent le risque de placer deux candidats en compagnie de leurs deux sortants, alors que les chrétiens-sociaux n'ont qu'un seul champion sur leur liste. Les élections au Grand Conseil voient un léger gain pour le PDC avec 57 sièges (+1) et son allié PAI-UDC avec 9 sièges (+1). Les radicaux sont en fort recul après leur score historique de 1966 avec 30 sièges (-7), tout comme les chrétiens-sociaux avec 5 sièges (-3), alors que les socialistes sont les grands triomphateurs en conquérant 29 sièges (+8) ! Ces tendances vont-elles se confirmer pour l'élection de l'exécutif ?

Le premier tour (14 novembre 1971) est marqué par l'élection de Pierre Dreyer (PDC) et par un ballottage pour les six autres sièges. Les candidats PDC occupent les rangs deux à cinq, suivi de l'agrarien Joseph Cottet. On trouve beaucoup plus loin le socialiste Jean Riesen, les deux radicaux sortants Paul Genoud et Emil Zehnder, puis le socialiste Denis Clerc. Le second tour promet d'être haletant. Le PDC retire sagement son cinquième candidat et continue son soutien à Joseph Cottet, alors que les radicaux et les socialistes présentent leurs deux meilleurs candidats. Le peuple fribourgeois donne un coup de barre à gauche le 5 décembre 1971. Les trois PDC en lice et Cottet

finissent en tête, suivi des socialistes Riesen et Clerc. Comment interpréter la défaite des radicaux ? Si l'usure du pouvoir (12 ans au gouvernement) peut être invoquée pour Zehnder, Genoud semble avoir été victime des surcoûts de l'Hôpital cantonal, ce qui est en partie injuste. Le parti radical semble assis entre deux chaises de 1966 à 1971. Il ne sait où se situer entre une politique d'opposition au Grand Conseil et dans les médias et sa double présence au gouvernement.

La prochaine échéance électorale est celle des fédérales de 1975. Les partis sentent son importance. Les radicaux veulent la « *Sécurité et la Liberté* », défendant une société libre fondée sur l'ordre démocratique et l'initiative privée. Les socialistes exploitent la crise de 1973 autour de la « *Sécurité et Justice* », mettant en cause l'économie libérale et les patrons et défendant l'autogestion. Les démocrates-chrétiens poursuivent leur idée du « *Centre dynamique* », profitant de l'absence des chrétiens sociaux pour atteindre 47% et garder leurs trois sièges. Les socialistes distancent les radicaux et Félicien Morel rejoint Jean Riesen au Conseil national, prenant un siège au parti d'opposition traditionnelle. Les démocrates chrétiens Bourgknecht et Dreyer passent la rampe au Conseil des Etats.

Les élections cantonales de 1976 se déroulent dans un climat tendu. La collaboration gouvernementale entre les démocrates-chrétiens, appuyés par leur allié agrarien, et les deux socialistes passe par des hauts et des bas. Si Jean Riesen poursuit, tout en gardant son mandat au Conseil national, la politique de Claude Genoud en matière de routes et d'autoroutes, Denis Clerc amène des changements à la Direction de la santé, ce qui dresse contre lui une majorité de la Société de médecine.

Le Conseil d'Etat traverse une véritable crise de confiance en 1974 lorsque trois des ses projets sont attaqués en referendum par un comité formé du journaliste Pierre Charrière (Le Matin), Jules Bossel et Charles Tinguely. Ce comité attaque la hausse des taxes sur les véhicules à moteur, la loi sur les communes qui permet une fusion obligatoire en cas de difficultés financières persistantes et l'agrandissement de l'université, subventionné à 90% par la Confédération. Charles Tinguely est interrogé par *La Liberté* (13 mai 1974), met en cause l'Université, notamment ses futurs frais d'exploitation, et veut faire entendre des revendications paysannes. Il pense que la Ville de Fribourg devrait contribuer aux dépenses universitaires et que la Confédération devrait reprendre l'Université. Le vote a lieu le 26 mai 1974. Les électeurs rejettent à quatre contre un l'augmentation des taxes sur les véhicules, ce qui était attendu. Il rejette la loi sur les communes (25'025 non/ 17'846 oui) et l'agrandissement de l'université (26'440 non/ 16'658 oui). Ce mouvement de mauvaise humeur suit un refus des autorités de soumettre au peuple un crédit routier (41 millions) dans le cadre du referendum obligatoire, ce que va corriger le Tribunal fédéral. Certains membres des autorités réagissent mal : le conseiller d'Etat Rémi Brodard parle de « *l'immaturité politique du peuple fribourgeois* ». Le comité des non annonce son intention de se muer en comité permanent et d'agir au sein des partis. Il aura de quoi être vigilant car les autorités fribourgeoise vont contourner le veto populaire sur l'Université en faisant financer l'ex part cantonale des dépenses par l'association des Amis de l'Université ! Le ministre Max Aebischer, auteur de ce tour de passe-passe utile au canton, aura l'intelligence de ne pas se représenter en 1976.

Le PDC et son allié le PAI-UDC, dont certains membres font partie du comité des non, s'inquiètent de l'influence que pourrait avoir cette nouvelle force politique lors des élections cantonales de 1976. Le comité des non menace de biffer certains élus PDC de la liste d'entente, alors que les agrariens

craignent que leur candidat soit biffé, en représailles, par les démocrates-chrétiens. De plus, le PAI-UDC a apparenté ses listes au PICS (Broye) ou fait liste commune avec celui-ci (Gruyère). Le conseiller d'Etat PAI-UDC Joseph Cottet va prier ses collègues PDC de rencontrer les membres du comité des non. Cette rencontre a lieu au début novembre 1976. Le comité des non énonce ses reproches à MM. Dreyer, Waeber et Brodard qui en prennent note et répondent à certaines questions.

Les élections cantonales ont lieu le 14 novembre 1976. Au Grand Conseil, les fronts sont stables : 57 députés PDC (-), 31 députés radicaux (+1), 29 députés socialistes (-), 9 députés PAI-UDC (-) et 4 députés chrétiens-sociaux (-1). Au Conseil d'Etat, les changements sont beaucoup plus marqués : les cinq candidats de l'alliance PDC-PAI-UDC sont en tête (le PDC Rémi Brodard est élu au premier tour), suivis par le radical Ferdinand Masset, le sortant socialiste Denis Clerc, le radical Hans Baechler et le socialiste sortant Jean Riesen. François Gross dans *La Liberté* du 16 novembre se demande s'il faut un second tour, le peuple ayant plébiscité une majorité claire et la participation radicale et socialiste au Conseil d'Etat. Il n'est pas écouté et les esprits s'échauffent, le second tour se terminant en « *foire d'empoigne* » (François Gross). Au second tour, les trois PDC et le PAI-UDC passent aisément, devant Ferdinand Masset (27'024 voix), Hans Baechler (24'698), Denis Clerc (24'463) et Jean Riesen (20'592). Le peuple a donc donné un coup de barre à droite, l'électorat PDC et agraire s'est reporté sur les deux candidats radicaux, face à des socialistes très agressifs envers « les bourgeois ».

Le parti socialiste a subi un échec mais il va en tirer les leçons sous ses présidents successifs Félicien Morel (1973-1978) et Denis Clerc (1978-1981), deux habiles stratèges. Ils obtiennent l'élection d'un premier juge socialiste au Tribunal cantonal en 1977. Porté par les succès socialistes en France, ils attaquent ensuite une autre citadelle : les deux sièges du PDC au Conseil des Etats. Le PDC les a défendus, au suffrage majoritaire en 1972 et en 1975, en présentant deux personnalités fortes : le centriste Pierre Dreyer et le très conservateur Jean-François Bourgknecht, fils du conseiller fédéral Jean Bourgknecht. Ce dernier est affaibli par des ennuis fiscaux, lui qui a présidé la commission du parlement qui a établi la loi sur les impôts. Ce qui apparaît une divergence sur des chiffres devient une affaire d'Etat avec des fuites de documents dans la presse. La position de Jean-François Bourgknecht, rudement attaqué par Félicien Morel, devient indéfendable et il se retire de la course en 1979, estimant être victime d'une cabale.

Le PDC devrait trouver un oiseau rare pour rallier une majorité. Pour plaire aux Alémaniques, il choisit le Directeur des Finances Arnold Waeber peu populaire. Celui-ci est très méprisant envers la gauche et notamment envers les chrétiens-sociaux singinois. Le PSF lui oppose habilement un Alémanique, Otto Piller, haut fonctionnaire fédéral. C'est le ballottage général au premier tour, avec en tête Pierre Dreyer (48.8%), devant Arnold Waeber (43,6%) et Otto Piller (30,8%). Au second tour, c'est la surprise : Dreyer (55,8%) et Piller (51,2%) sont élus. Un nombre certain de suffrages chrétiens-sociaux et radicaux se sont reportés sur Piller. Au Conseil national, on retrouve ces succès de la gauche, même si la répartition des sièges est identique : 3 PDC, 2 PS et 1 PLR. En l'absence d'une liste chrétienne-sociale, le PDC plonge de 47 à 40 %, alors que le PS progresse de 25,7 à 30,7%, alors que le PLR et le PAI-UDC progressent légèrement.

Le PDC est obligé de revoir sa stratégie. Après l'échec de l'initiative sur la proportionnelle au Conseil d'Etat et de son contre-projet, il est clair que le peuple veut garder les mains libres en la matière. Le fort score que ces deux textes ont obtenu montre en même temps un souci d'équité. L'assemblée des délégués du PDC du 1^{er} juin 1981 choisit d'adapter sa force au Conseil d'Etat à celle obtenue au

Grand Conseil. Le parti souhaite évidemment accroître son nombre de députés, mais les chrétiens-sociaux singinois sont en dissidence presque ouvertes depuis 1979. Le groupe PDC au Grand Conseil ne leur attribue pas une des vice-présidences du parlement et c'est la rupture ! Les chrétiens-sociaux de droite singinois rejoignent les indépendants chrétiens-sociaux de gauche. Le PDC peut s'attendre à perdre la moitié de ses sièges dans son fief singinois ! Il s'écroule lors des élections de 15 novembre 1981, passant de 57 à 47 sièges ! Les radicaux reculent un peu, de 31 à 29 sièges, alors que le PS les dépasse en conquérant 33 sièges (+4). Le PAI-UDC reste stable à neuf sièges, alors que les chrétiens-sociaux, comme prévu, passent de 4 à 12 sièges.

Au Conseil d'Etat, le PDC rompt son alliance avec le PAI-UDC Joseph Cottet. Il présente deux sortants (MM. Cottier et Brodard) et un choix de trois candidats pour un troisième siège. Les socialistes offrent un choix avec trois candidats, en visant deux places. Les radicaux présentent leurs sortants, MM. Masset et Baechler. Le PAI-UDC sortant, Joseph Cottet, part seul, alors que le nouveau parti chrétien-social présente pour la première fois une femme (Madeleine Duc-Jordan) et un Singinois. Le premier tour (16 novembre 1981) voit un ballottage général. On trouve dans l'ordre des voix : 1. Cottier (PDC), 2. Brodard (PDC), 3. Masset (PLR), 4. Morel (PS), 5. Gremaud (PDC), 6. Clerc (PS), 7. Baechler (PRD). Joseph Cottet finit 11^{ème} à 5'000 voix de Hans Baechler.

Le PDC se réunit en assemblée des délégués à Tavel, le 19 novembre 1981. Il vote par 218 voix contre 33 pour une liste à trois candidats (MM. Cottier, Brodard et Gremaud), le comité-directeur obtenant une compétence pour agir si le PS partait à trois candidats. Le président du PDC est clair : « *Regardons l'évidence du présent. Ne rêvons pas du passé. Il faut savoir tourner la page soi-même.* » Le PS mesure ses appétits avec deux candidats (MM. Clerc et Morel) et le PLR présente ses deux sortants (MM. Masset et Baechler). Les chrétiens-sociaux se retirent et Joseph Cottet reste seul en lice face aux 7 candidats des grands partis. Il effectue une belle remontée lors du second tour (6 décembre 1981) mais il finit à 3'300 voix du dernier élu Hans Baechler.

Fribourg a fêté, comme Soleure, ses cinq cent ans d'appartenance à la Confédération en cette année 1981. Il s'est doté d'un gouvernement de concordance avec 3 PDC, 2 socialistes et 2 radicaux, ce qui correspond aux de force au Grand Conseil. Cette entente groupe le 84% des forces politiques du canton qui doit relever de grands défis qui vont nécessiter la collaboration des principales forces politiques. Fribourg découvre, avec 22 ans de retard sur la Confédération, les vertus d'une formule magique de gouvernement. François Gross écrira que : « *Le peuple fribourgeois a voté l'équilibre* ».

Le maintien de cet équilibre dépend bien sûr de l'évolution des forces politiques. Le PDC saura-t-il trouver une relève ? La même question se pose pour les radicaux qui ont deux fortes personnalités, Ferdinand Masset, issu des milieux économiques et de la capitale, ainsi que Hans Baechler, représentant du Lac, souvent privé de conseillers d'Etat ? Le parti socialiste pourra-t-il maintenir une bonne entente entre MM. Clerc et Morel ? Il est de notoriété publique qu'ils ne s'apprécient guère.

6

Les dernières années du 20^{ème} siècle

Une vie politique très ouverte

Les élections au Conseil national permettent de voir l'évolution des forces politiques. A partir de 2003, les enjeux nationaux influencent fortement les scores des forces politiques fribourgeoises, notamment la polarisation en faveur de l'UDC et du PS. L'évolution est plus lente au niveau du Grand Conseil.

Les forces des sept principaux partis sont prises en compte en % et les sièges obtenus indiqués entre parenthèses. Le canton a six sièges jusqu'en 1991, sept dès 1995. Les apparentements expliquent des résultats apparemment curieux, comme les deux sièges du PDC en 2011 ou les trois fauteuils du PS entre 2011. Ces apparentements aboutissent à de curieux rapprochements, tel celui-ci de l'UDC et du PCS dans les années 1980, « *l'union de la carpe et du lapin* » selon *La Liberté*, qui permet aux minoritaires de conquérir un siège. Le PCS va ensuite, plus logiquement, s'apparenter au PS.

	PDC	PS	PLR	UDC	PCS	Verts	PVL
1983	38.0 (3)	24.0 (1)	20.0 (1)	8.8 (1)	7.5 (0)	-	-
1987	37.6 (3)	22.2 (1)	16.7 (1)	8.9 (1)	6.9 (0)	5.9 (0)	-
1991	36.9 (2)	18.6 (1)	16.1 (1)	9.7 (1)	7.7 (1)	4.3 (0)	-
1995	36.0 (3)	17.3 (1)	15.9 (1)	8.3 (1)	8.7 (1)	2.3 (0)	-
1999	33.6 (3)	20.2 (2)	14.7 (1)	11.4 (1)	10.9 (1)	-	-
2003	25.4 (2)	21.5 (2)	12.8 (1)	21.4 (1)	10.5 (1)	4.0 (0)	-

Quelle est l'évolution au Grand Conseil ? Le parlement cantonal a compté cent trente sièges jusqu'en 2001, puis 110 dès 2006. Les sièges sont indiqués en premier, suivis des pourcentages obtenus. Il y a un nouveau venu, le parti social-démocrate, plus tard appelé Ouverture, issu de la rupture de Félicien Morel avec le parti socialiste. En 2011, les Verts libéraux et le Parti bourgeois démocratique ont obtenu chacun deux sièges, confirmant l'éparpillement du centre. A noter que les deux élus du PBD ont rejoint les rangs du PDC.

	PDC	PS	PLR	UDC	PCS	Verts	PSD
1986	50 (38.5)	32 (24.6)	27 (20.8)	10 (7.7)	11 (8.4)	-	-
1991	46 (35.4)	29 (22.3)	24 (18.3)	10 (7.7)	9 (6,9)	3 (3.1)	7 (5.4)
1996	45 (34.6)	32 (24.6)	25 (19.2)	8 (6.1)	10 (7.7)	2 (1.6)	5 (3.9)
2001	45 (34.6)	26 (20.0)	26 (20.0)	16 (12.3)	10 (7.7)	1 (0.8)	5 (3.9)

Les élections au Conseil d'Etat ont toujours passionné les Fribourgeois. La formule magique de 1981 ne va pas tenir longtemps. Les surprises sont nombreuses et l'un des sièges, appelé par les commentateurs, va devenir erratique, un peu comme une comète. Voici la répartition depuis la formule magique de 1981 :

	PDC	PLR	PS	UDC	PSD	Indépendant	Verts
1981	3	2	2	-	-	-	-
1986	3	1	2	1	-	-	-
1991	3	-	1	2	1	-	-
1996	3	1	2	-	-	1	-
2001	3	1	2	-	-	1	-
2006	3	1	2	-	-	1	-
2011	3	1	2	-	-	-	1

Les partis politiques et leur évolution

La démocratie-chrétienne subit une érosion constante qui s'accélère au 21^{ème} siècle. Elle peut pourtant aligner de fortes personnalités comme Joseph Deiss qui devient conseiller fédéral (1999) ou Urs Schwaller, conseiller d'Etat puis conseiller aux Etats et chef du groupe PDC aux chambres fédérales. Elle sait placer les siens au Conseil d'Etat où ils occupent trois des sept sièges et forment le pivot du gouvernement. Ses conseillers d'Etat dirigent toujours l'Instruction publique et l'Economie, un peu plus rarement les finances. Le parti doit se renouveler au 21^{ème} siècle, adapter son programme aux nouvelles réalités fribourgeoises et préparer une relève de magistrats, ce qui était évident autrefois au sein des sociétés d'étudiants ou de l'armée et qui l'est moins aujourd'hui. Les fréquents changements de présidents cantonaux (deux en 12 ans de 1988 à 2000, puis six en 14 ans !) montrent les divisions et les conflits de personnalités qui émaillent la vie du parti. Le PDC est victime de la polarisation au niveau national, puis plus tardivement au plan cantonal. Cette polarisation bénéficie au parti socialiste et à l'UDC.

Le parti socialiste traverse une crise grave en 1987, avec le départ de Félicien Morel et d'une partie sensible des militants vers le nouveau parti social-démocrate. Il la surmonte dès 1996. Il sait conclure des alliances à gauche avec le PCS et les Verts. Il reconquiert son deuxième siège au Conseil d'Etat en 1996 et maintient son siège au Conseil des Etats, sauf de 1999 à 2003. Il conquiert, en 2016, la syndiculture de la ville de Fribourg, un fief PDC depuis 1982. Au Conseil d'Etat, le PS détient toujours les Affaires sociales et la Santé et soit les Finances ou la Justice et Police. À l'instar du PDC, il sait trouver de fortes personnalités qui, au 21^{ème} siècle, prennent une envergure nationale tel Alain Berset, conseiller aux Etats puis conseiller fédéral (2011) ou Christian Levrat, conseiller national puis conseiller aux Etats et président du parti socialiste suisse.

Le parti radical a vécu une traversée du désert au Conseil d'Etat : deux sièges en 1981-1986, un siège en 1986-1991 et une éviction qui dure de 1991 à 2001. Claude Lässer va reconquérir le siège perdu en 2001. Au Conseil national, le PLR maintient son unique fauteuil, parfois de haute lutte. Il occupe momentanément un siège au Conseil des Etats (1999-2003) en s'alliant au PDC. Les relations avec le grand vieux parti sont compliquées, vu les antagonismes passés. Elles oscillent entre une alliance, une entente et l'ignorance réciproque, le PDC changeant souvent sa ligne.

L'UDC évolue fortement, passant d'un petit parti à dominante agraire à une formation conservatrice et nationaliste qui recrute des électeurs aussi dans les villes. L'UDC fribourgeoise bénéficie évidemment des succès de l'UDC zurichoise de Blocher et cela se traduit en sièges au Conseil national (deux dès 2015) et au Grand Conseil. Par contre, le Conseil d'Etat est resté fermé à l'UDC qui ne peut présenter des personnalités recrutant plus largement que son électorat de base. Les grands

partis du centre et de la droite ont de la peine à s'allier à un parti avec lequel les divergences en matière fédérale sont béantes.

Le PCS connaît son heure de gloire dans les années 1981-2003. Il détient, grâce à la popularité de son candidat syndicaliste Hugo Fasel, un siège au Conseil national. Celui-ci est un peu l'arbre qui masque la forêt du déclin. Le PCS est divisé entre une section singinoise assez conservatrice (certains de ces éléments éminents finiront par adhérer au parti radical) et des sections de la capitale et de la Sarine-Campagne très à gauche. Le PCS se rapproche du PS et s'apparente à lui et aux Verts, ce qui ne sauvera pas son siège en 2011. Le PCS participe à la majorité de gauche au sein de la Municipalité de la capitale mais perd là aussi des plumes au parlement local.

De nouveaux venus pimentent le paysage politique fribourgeois. Les difficultés de Félicien Morel avec le PS amènent une scission et la création du Parti social-démocrate qui est un précurseur du PBD d'Evelyne Widmer-Schlumpf, très lié à une personne. Même si le parti essaye de se diversifier sous le nom « Ouverture », le lent déclin est inéluctable. Les Verts ont de la peine à s'imposer dans le canton, sauf dans les villes. Leur parti est né de toute une nébuleuse de groupements qui aboutira à une fusion des deux principaux d'entre eux (Ecologie et Solidarité ainsi que le Parti écologique fribourgeois) en 1990. Les Verts-Libéraux et le Parti Bourgeois Démocratique font aussi leur apparition en 2011, émettant encore plus le centre de l'échiquier politique.

Quelle place en Suisse pour le canton de Fribourg ?

La population et la population active du canton s'accroissent considérablement, ce qui permet au canton d'obtenir un siège de plus au Conseil national en 1995.

	Population	Population active
1980	185'246	82'966
1990	213'571	108'418
2000	241'706	127'219
2014	307'461	147'804

La population active évolue fortement selon les statistiques établies par les statisticiens, selon une nomenclature harmonisée permettant de faire une comparaison de 1970 à 2000. Les chiffres sont donnés en % par secteur, en incluant deux autres rubriques.

	1970	1980	1990	2000
Primaire	18	13	7	6
Secondaire	45	38	33	22
Tertiaire	37	48	58	55
Sans indication	-	0.5	-	14
Chômeurs	-	0.5	2	3

Le déclin de l'agriculture est criant, alors que le secondaire amorce lui aussi un sérieux recul, Fribourg devenant, comme la Suisse, un pays où la majorité des actifs travaillent dans le tertiaire. Le rôle des collectivités publiques est de plus en plus marqué : 33'000 actifs en 2000 (26% au total). En 2014, on obtient les chiffres suivants : primaire 6%, secondaire 25% et tertiaire 69%.

Les autorités poursuivent leurs efforts de développement économique. L'achèvement de la A 12 Berne – Fribourg – Vevey dynamise l'économie de la Gruyère et la Veveyse, alors que celle de la A 1 Berne-Yverdon est favorable à la Broye fribourgeoise et vaudoise. Un problème persiste : le fort taux de pendularisme hors canton montre que celui-ci ne crée pas assez d'emplois. La disparité des revenus par rapport à la moyenne suisse continue à être préoccupante. Le revenu moyen d'un Suisse est de 77'160 francs en 2010, alors que celui d'un Fribourgeois est de 58'169 francs (Vaud 66'672 et Berne 74'586). De plus le canton doit se positionner entre les pôles de l'arc lémanique et de la Berne fédérale. Pour cela, il faudrait que sa capitale devienne une agglomération. Après avoir réalisé une loi pionnière en la matière, le canton s'est endormi sur ses lauriers et le dossier n'a guère avancé. Le risque d'attraction par ces pôles extérieurs s'accroît et il faudra sans doute que le canton s'implique plus dans le processus d'agglomération. Les fusions de communes, dont la plupart ont abouti, montrent que cela est possible. Le canton, qui a accepté une nouvelle constitution en 2004, peut parvenir à faire aboutir une modernisation de ses institutions.

La place du canton de Fribourg en Suisse est aussi caractérisée par ses votes sur les objets fédéraux. Il y a 115 votations entre 1982 et 2000. Fribourg vote comme le reste des cantons dans 101 cas (88%) et en diverge dans 14 cas (12%). C'est un peu plus qu'en 1967-1981. Quels sont les objets de divergence ? Fribourg s'oppose à la suppression d'anciennes subventions fédérales, défend ses intérêts agricoles et se montre favorable aux transports privés. La divergence majeure concerne l'adhésion à l'Espace économique européen : Fribourg l'accepte à 64.9% des votants, rejoignant ainsi les cantons romands et Bâle-Ville.

Des luttes politiques animées

L'établissement de la formule magique au Conseil d'Etat ne signifie pas la fin des luttes politiques. Les élections nationales de 1983 permettent de compter les forces en présence. Au Conseil des Etats, Pierre Dreyer (PDC) tutoie la majorité absolue (49.9%), alors qu'Otto Piller est talonné par le second PDC, Anton Cottier et devance nettement le radical Albert Engel. Appliquant « l'esprit de Tavel » (1981), Anton Cottier se retire, ce qui supprime la nécessité d'un second tour. Au Conseil national, les chrétiens-sociaux présentent une liste, contrairement à 1979. La répartition des sièges (3 PDC, 1 PS e 1 radical et 1 UDC) en est changée : l'ancien conseiller d'Etat UDC Joseph Cottet devient conseiller national. On observe que le PDC perd 1,9% et le PS 6,7% ! Les radicaux gagnent 0.9% et l'UDC 2.4%.

Les élections cantonales de 1986 retiennent l'attention, notamment au Conseil d'Etat. Le PDC est embarrassé, car Rémi Brodard, qui a accompli trois périodes, désire se représenter ce qui est contraire à une tradition établie après 1946. Ne voulant pas trancher, les dirigeants prennent le risque de présenter les trois magistrats sortants (MM. Brodard, Cottier et Gremaud) ainsi que deux nouveaux candidats, Mme Roselyne Crausaz et M. Hubert Lauper. Les radicaux doivent remplacer le populaire Ferdinand Masset. Sauront-ils trouver la perle rare ? Les socialistes n'ont pas ce problème et partent dans la course avec leurs sortants MM. Clerc et Morel. Au premier tour, Félicien Morel arrive à se glisser entre les candidats PDC, derrière Marius Cottier mais devant Edouard Gremaud, Roselyne Crausaz et Rémi Brodard. Denis Clerc est sixième, Hubert Lauper septième, devant le sortant radical Hans Baechler. Le deuxième radical, Gérard Ducarroz est distancé de six mille voix et le candidat UDC Raphaël Rimaz de dix mille suffrages. Dans ces conditions, certains radicaux émettent le vœu d'élire les sept candidats restant en lice, le PDC, respectant « l'esprit de Tavel » ayant retiré MM. Brodard et Lauper de la course. Raphaël Rimaz maintient sa candidature et il fait

bien : il bat Gérard Ducarroz de trois mille suffrages au second tour, effectuant une remontée jugée, à tort, difficilement possible ! Le Conseil d'Etat est donc composé de trois PDC (MM. Cottier et Gremaud, Mme Crausaz, première femme à y siéger), de deux socialistes (MM. Morel et Clerc), d'un radical (M. Baechler) et d'un UDC (M. Rimaz). Le Grand Conseil est marqué par quelques changements : une avance du PDC (+ 3 sièges) et de l'UDC (+ 1 siège), alors que le PS (-1 siège), le PLR (- 2 sièges) et le PCS (-1 siège) laissent quelques plumes dans cette élection législative.

Les élections nationales de 1987 se profilent peu après. Le PDC tente d'attaquer le siège du socialiste Otto Piller au Conseil des Etats en présentant, pour succéder à Pierre Dreyer, Anton Cottier et Gérald Gremaud. Ce dernier fait de maladroites déclarations anti-féminines et mord la poussière ! Piller est premier avec près de deux mille voix d'avance sur Anton Cottier, près de dix mille sur Gérald Gremaud et 15'500 sur le radical Pierre Boivin. La cause est entendue : Piller et Cottier sont élus tacitement après le retrait des autres candidats. Au Conseil national, la répartition de 1983 (trois PDC, un siège pour le PS, le PLR et l'UDC) demeure même si tous ces partis, sauf l'UDC, laisse des plumes face aux nouveaux venus les Verts qui remportent un succès d'estime (5.3% des suffrages).

Cette stabilité apparente cache de graves tensions au sein du parti socialiste. Les tensions entre Denis Clerc et Félicien Morel existent depuis longtemps, attisées par la popularité du second qui se classe aux deux premiers rangs lors de l'élection du Conseil d'Etat de 1986. L'élément déclencheur est la succession du conseiller fédéral Pierre Aubert. Le nom de Félicien Morel, compétent directeur des finances du canton et ancien président de groupe à Berne, est évoqué. Il a donné certains gages à la droite en s'opposant au « Groupe d'Yverdon » qui veut que le PS quitte le Conseil fédéral et aux excès des Jeunes Socialistes. Le comité directeur du PSF présente les noms de Denis Clerc, qui rencontre peu d'écho hors de Fribourg, et d'Otto Piller qui refuse de s'attaquer à un siège romand. Un congrès du PSF a lieu et tourne mal, certains camarades critiquant Félicien Morel qui obtient une faible majorité (74 contre 65) en sa faveur. Estimant ce soutien insuffisant, Morel retire sa candidature. Une réunion de la dernière chance en 1988 ne pourra combler le fossé entre le parti et Morel, « *social-démocrate et fier de l'être* », et ses partisans qui font sécession et fondent le PSD. Denis Clerc quitte aussi le PSF à la suite du refus du groupe socialiste au Grand Conseil de revaloriser le traitement des conseillers d'Etat. Le PSF, qui avait deux conseillers d'Etat en 1986, n'en a plus aucun en 1991. Le député John Clerc (PS) qui a vécu ces événements les juge ainsi : « *Ces conflits traduisent un certain manque de culture de députés et membres du Comité directeur mais aussi le caractère très entiers de chefs de file peu enclins aux compromis et qui, en appartenant à la même autorité, étaient en situation de rivalité.* »

Les élections fédérales et cantonales ont lieu à l'automne 1991. La présence du PSD va-t-elle changer les données ? Aux élections nationales, la répartition des six sièges change : le PDC perd un siège et en compte deux. Les socialistes, les radicaux et les UDC gardent le leur. Le nouveau venu est le PCS emmené par le populaire syndicaliste Hugo Fasel qui gagne un fauteuil au National. Le PSD obtient un score honorable de 5.3% insuffisant, sans apparemment, pour obtenir un siège. La situation est tendue au Conseil des Etats où Félicien Morel s'attaque au duo Cottier (PDC) – Piller (PS). Cottier est en tête, au premier tour, devant Piller et, à 7'000 voix, Morel. Le candidat radical est éliminé mais où iront ses voix ? Au second tour, Cottier l'emporte (28'893 voix), devant Piller (23'931 voix) et Morel battu de peu (23'115 voix).

Au Grand Conseil, les vainqueurs sont les nouveaux partis : le PSD (7 sièges), les Verts (4 sièges) et le Parti singinois (1 siège). Le PDC (- 4 sièges), le PLR (- 3 sièges), le PS (- 3 sièges) et le PCS (- 2 sièges) laissent des plumes alors que l'UDC se maintient à dix sièges. Au Conseil d'Etat, la course promet d'être passionnante. Les socialistes présentent quatre candidats, les radicaux trois et l'UDC et le PSD deux, dont Félicien Morel, conseiller d'Etat sortant. Le PDC enregistre les départs de Marius Cottier et d'Edouard Gremaud. Il présente, outre la sortante Roselyne Crausaz, devenue impopulaire, quatre candidats pour offrir, comme les autres partis, le choix au peuple. Le premier tour livre son verdict le 17 novembre 1991 et c'est le ballottage général. Les cinq PDC se classent aux rangs 1, 2, 3, 5 et 6 (Mme Crausaz), M. Rimaz (UDC) occupant le quatrième rang. Ils sont suivis par Félicien Morel (PSD), Pierre Aeby (PS) et Ruth Lüthi (PS). Les radicaux sont loin derrière. Le PDC écarte Mme Crausaz et M. Pierre Ecoffey pour respecter « l'esprit de Tavel » et présente Urs Schwaller, Miche Pittet et Augustin Macheret qui sont élus au second tour, tout comme Raphaël Rimaz (UDC), Félicien Morel (PSD), Pierre Aeby (PS) et Ruth Lüthi (PS). Le radical Pierre Zapelli est battu par cette dernière de 1'732 voix. Le Conseil d'Etat présente donc une composition inédite : trois PDC, deux PS, un UDC et un PSD.

Les élections fédérales de 1995 sont placées sous le signe de deux énigmes : qui va hériter du septième siège au Conseil national, dû à une forte progression démographique, et qui va succéder à Otto Piller, annoncé partant après 16 ans passés au Conseil des Etats ? Au Conseil national, tous les partis reculent un peu, sauf le PCS (+ 1%), mais ses 36% suffisent au PDC pour récolter trois sièges, le PS, le PLR, l'UDC et l'UDC gardant leurs sièges. Au Conseil des Etats, PDC et PLR s'allient et présentent Anton Cottier et Monique Pichonnaz. Les socialistes présentent le conseiller d'Etat Pierre Aeby qui va se retirer du Conseil d'Etat en 1996, après une seule période, alors que le PCS présente Madeleine Duc-Jordan et l'UDC met en lice Jean-Luc Piller. Anton Cottier est élu et il précède Monique Pichonnaz qui a 3'000 voix d'avance sur Pierre Aeby. C'est le pire scénario pour l'entente PDC-PLR car comment mobiliser l'électorat démocrate-chrétien. De plus, Pierre Aeby devrait bénéficier d'une bonne part des voix du PCS. Au second tour, Pierre Aeby (23'723 voix) l'emporte sur Monique Pichonnaz (21'584 voix), préservant ainsi le siège du PS, conquis en 1979.

Le gouvernement de centre-gauche élu en 1991 a lancé le processus de révision de la constitution qui aboutira en 2004. Il est soumis à réélection en 1996. Le social-démocrate Félicien Morel se retirant, les observateurs se demandent si son parti conservera ce fauteuil de ministre ou si les radicaux reviendront au gouvernement. Les démocrates-chrétiens présentent leurs trois ministres sortants. Les socialistes adoucent à nouveau Ruth Lüthi et trois nouveaux candidats pour remplacer Pierre Aeby. Les radicaux présentent deux candidats. Le PSD et l'UDC présentent chacun un champion et l'indépendant Pascal Corminboeuf part seul en course. Des listes communes ont été établies : PDC-PLR et PSD-PCS. Au premier tour, les PDC Urs Schwaller, Michel Pittet et Augustin Macheret dépassent la barre des 50% et sont élus. Les rangs suivants sont occupés par la socialiste Ruth Lüthi, les radicaux Jean-Nicolas Philipona et Claude Lässer, le socialiste Claude Grandjean et, c'est la surprise, l'indépendant Pascal Corminboeuf. Le PSD Jean-Bernard Repond est onzième derrière deux autres socialistes. Le second tour oppose six candidats pour quatre sièges. Sont élus : Ruth Lüthi (30'548 voix), Pascal Corminboeuf (27'257 voix), Claude Grandjean (20'883 voix) et Claude Lässer (19'372 voix). Le radical Philipona obtient 17'342 suffrages et le social-démocrate Repond en rassemble 14'413 sur son nom. Le nouveau gouvernement est situé un peu plus à droite avec trois PDC, deux socialistes, un radical et un indépendant. Certains cantons (Genève, Neuchâtel et Berne) ont compté un indépendant au sein de leur gouvernement mais ceux-ci n'effectuait qu'une

législature avant d'être battus. Le cas de Pascal Corminboeuf est différent : il siégera quinze ans au Conseil d'Etat en obtenant de belles réélections.

Les élections nationales de 1999 offrent une image contrastée. Le PDC continue à reculer, atteignant un tiers des électeurs et perd un siège. Le PS, apparenté aux forces de gauche, conquiert un deuxième siège, alors que le PCS, dopé par le résultat-canon d'Hugo Fasel, atteint un sommet historique à 10,9%. La répartition des sièges est donc la suivante : PDC deux, PS deux, PLR un, UDC un et PCS un. Cette poussée à gauche ne se vérifie pas au Conseil des Etats. Pierre Aeby (PS) est confronté à une alliance PDC-PLR qui présente le duo Anton Cottier – Jean-Claude Cornu. Si Aeby obtient un bon résultat (43,1%), il est battu par le rouleau compresseur Cottier (59.3%) – Cornu (50.7%). Combien de voix Aeby a-t-il perdu à cause du candidat « alternatif » Francis Fasel (9.9%) ?

7

Les premières années du 21^{ème} siècle

Une évolution politique rapide

Les élections au Conseil national montrent l'influence de plus en plus forte de la politique suisse sur le canton. Les Fribourgeois et les Fribourgeoises suivent les campagnes nationales dans les médias.

	PDC	PS	PLR	UDC	PCS	Verts	PVL
2003	25.4 (2)	21.5 (2)	12.8 (1)	21.4 (1)	10.5 (1)	4.0 (0)	-
2007	24.8 (2)	22.7 (2)	13.8 (1)	22.0 (1)	7.1 (0)	6.3 (0)	-
2011	20.3 (2)	26.7 (3)	12.8 (1)	21.4 (1)	5.5 (0)	5.0 (0)	3.5 (0)
2015	22.7 (2)	24.2 (2)	14.2 (1)	25.9 (2)	1.8 (0)	5.3 (0)	3.2 (0)

La polarisation qui caractérise la politique nationale a des effets retardés mais marqués sur la politique fribourgeoise. Le PDC, qui a perdu un de ses deux sièges au Conseil fédéral en 2003, fait les frais de l'avance des socialistes et des UDC de l'aile blochérienne. Le grand vieux parti a de la peine à maintenir ses deux sièges, sauvés notamment grâce à des apparentements avec les autres forces centristes et grâce au dynamisme des jeunes PDC. Le PDC passe au troisième rang des partis fribourgeois, malgré la présence très forte qu'il possède dans la Berne fédérale avec le conseiller fédéral Joseph Deiss (1999), le président du parti national Anton Cottier et le chef du groupe parlementaire Urs Schwaller. Les socialistes bénéficient de l'élection au Conseil fédéral d'Alain Berset (2011) et de la présence de Christian Levrat à la tête du PSS. Les socialistes vont reconquérir leur siège au Conseil des Etats en 2003 lorsqu'Alain Berset triomphera, au second tour, de Jean-Claude Cornu (PLR) derrière l'intouchable Urs Schwaller élu au premier tour avec 55.6% des suffrages. Les Fribourgeois confirmeront ce duo PDC-PS et francophone-alsacien en 2007 et 2011, Christian Levrat remplaçant Alain Berset en 2012 (élection partielle). En 2015, Christian Levrat et Beat Vonlanthen forment le duo vainqueur au second tour de l'UDC Jean-François Rime, nettement battu. Le PS connaît son heure de gloire aux élections nationales de 2011 lorsqu'il conquiert un troisième siège, au détriment de son allié PCS qui est affaibli par le départ d'Hugo Fasel. L'UDC réalise de forts scores, s'emparant du rang de premier parti du canton aux élections nationales en 2015. Il peut

placer un second de ses membres au Conseil national après plusieurs vaines tentatives. Jean-François Rime, conseiller national, dispose d'une forte influence à Berne, notamment à la tête de l'Union suisse des Arts et Métiers.

Quelle est la situation au Grand Conseil ? Le nombre de députés est passé de 130 à 110 en 2006 et il faut en être conscient pour l'analyse des résultats de 2006.

	PDC	PS	PLR	UDC	PCS	Verts	Autres
2001	45 (34.6)	26 (20.0)	26 (20.0)	16 (12.3)	10 (7.7)	1 (0.8)	7 (4.6)
2006	37 (33.6)	25 (22.3)	19 (17.2)	18 (16.3)	4 (3.6)	3 (2.7)	4 (3.6)
2011	31 (28.2)	29 (26.3)	17 (15.4)	21 (19.1)	4 (3.6)	3 (2.7)	5 (4.7)
2016	27 (23.7)	28 (23.6)	21 (18.2)	21 (19.7)	4 (3.6)	6 (5.4)	3 (5.8)

Le déclin du PDC se confirme, surtout entre 2006 et 2011, le PS le talonnant lors des dernières élections au parlement. L'UDC progresse mais pas autant qu'au Conseil national. Le parti radical est en aussi en train de s'affaiblir. Les plus petits partis (PCS, Verts, Ouvertures, Jeunesse singinoise ont de la peine à percer. Cette constellation politique crée des difficultés au parlement cantonal. PDC et radicaux n'ont plus la majorité pour gouverner depuis 2011.

Dans ce paysage politique en mutation, le Conseil d'Etat semble jouir d'une stabilité remarquable. Les élections partielles (le PDC Beat Vonlanthen remplace son collègue Urs Schwaller en 2004, Jean-Pierre Siggen fait de même pour Beat Vonlanthen en 2013) ne changent pas la donne même si le PDC peine à s'imposer en 2013. Le seul changement se produit en 2011 lorsqu'après quinze années passées au gouvernement l'Indépendant Pascal Corminboeuf se retire. La Verte Marie Garnier fait son entrée au Conseil d'Etat, portée par une liste de gauche (PS, Verts, PCS).

	PDC	PLR	PS	UDC	PSD	Indépendant	Verts
1996	3	1	2	-	-	1	-
2001	3	1	2	-	-	1	-
2006	3	1	2	-	-	1	-
2011	3	1	2	-	-	-	1

Les débats sont aussi influencés par la Berne fédérale. Fribourg y est extrêmement bien placé. Il y installe deux conseillers fédéraux Joseph Deiss (PDC) et Alain Berset (PS). Plusieurs membres de la délégation fribourgeoise occupent des postes importants : Anton Cottier (PDC), Urs Schwaller (PDC), Christian Levrat (PS), Jean-François Rime (UDC) et Jacques Bourgeois (PLR) à la tête de l'Union suisse des Paysans. Beaucoup de fonctionnaires fédéraux sont fribourgeois d'origine ou sont venus habiter le canton. Fribourg suit de près les débats fédéraux et y participe. Les Suisses se sont prononcés, de 2001 à 2011, à 81 reprises sur des initiatives, referendums ou arrêtés décidés au Palais fédéral. Les Fribourgeois se prononcent dans le sens du peuple suisse dans 75 des 81 votes (92.6%). Les divergences portent notamment sur le service postal pour tous et la naturalisation de la troisième génération d'étrangers que Fribourg accepte (2004). Fribourg refuse le renvoi des criminels étrangers (2010).

Les grands enjeux du début du siècle

Le canton de Fribourg affronte, comme le reste de la Suisse, le vent de la mondialisation. Son économie étant tournée vers l'exportation, il est sensible aux fluctuations de l'activité économique dans le monde. Fribourg affronte donc une série de défis dans le domaine de la démographie, de l'aménagement du territoire, du positionnement en Suisse occidentale, de l'économie, de la formation et de l'énergie. Ces défis vont nécessiter l'entente des principales forces politiques, dans un canton aux finances saines (une fortune de un milliard de francs à moitié attribuée à de futurs investissements).

La population du canton atteint, au début de 2016, 307'276 habitants dont 67'377 étrangers (21%). C'est essentiellement l'immigration de confédérés et d'étrangers qui expliquent la croissance fribourgeoise, l'une des plus fortes de Suisse par canton. Si cette évolution est réjouissante quand on songe aux nombreux Fribourgeois qui ont dû quitter leur canton par le passé, elle n'est pas sans poser des défis. Il faut créer des habitations, des infrastructures, des écoles et des emplois pour les nouveaux venus. La croissance est forte dans les marges du canton : la Veveyse, le sud de la Glâne et la Gruyère deviennent l'hinterland du dynamique arc lémanique. La Broye progresse grâce à l'autoroute A 1. L'agglomération fribourgeoise, la Singine et le Lac profitent du dynamisme de Berne. Bulle, fusionnée avec La Tour-de-Trême est devenue la deuxième agglomération du canton après celle de la capitale. Bulle fait preuve d'un grand dynamisme qui pose des problèmes d'aménagement du territoire.

L'arrivée importante de populations dans les marges du canton pose un problème de maîtrise du sol. Des quartiers de villas surgissent dans les communes, pour le bien futur de leurs finances. Les collectivités locales doivent dans un premier temps multiplier les infrastructures pour accueillir et intégrer leurs nouveaux habitants. Dans un deuxième temps, elles peuvent espérer une manne financière accrue. Des problèmes de transports se posent rapidement car les lignes publiques ne peuvent suivre l'accroissement des nouveaux quartiers. Cela fait exploser le taux de motorisation en transports privés motorisés et crée, plus loin, des bouchons. En 2016, le Grand Conseil a voté une modification de la loi sur l'aménagement du territoire. Il a donné au canton le droit de préemption sur des terrains stratégiques mais a refusé celui-ci aux communes, ce qui les empêche de mener une politique foncière active. Les mêmes problèmes se posent pour l'agglomération de la capitale. Les communes doivent gérer de multiples projets en commun, notamment la mobilité. La réalisation du Pont de la Poya a déplacé le trafic du centre-ville vers d'autres quartiers, mais pas résolu le problème dû à un manque de transports publics et de parkings d'échange. Que penser de la non utilisation des magnifiques terrains situés entre Fribourg et Villars-sur-Glâne, proches de l'autoroute, et qui pourraient abriter de nouvelles entreprises ? Depuis l'échec du projet « Gottéron-Village », fort mal nommé car éloigné du dit cours d'eau, rien ne vient !

Le canton de Fribourg occupe une position intéressante en Suisse occidentale : il est un trait d'union entre le Léman et le Plateau alémanique, entre le monde latin et germanique. Berne a grandement perdu son rôle de canton pont depuis le départ du nord du Jura et l'allègement de plus en plus considérable du poids du Jura bernois dans les affaires politiques. Fribourg essaie de jouer un peu mieux cette partition de l'unité dans la diversité en veillant, sans disposition constitutionnelle, à ce que la minorité alémanique ait deux sièges au Conseil d'Etat et un siège au Conseil des Etats. Plus délicate est la question de l'appartenance linguistiques des communes à la frontière des langues. Les

autorités n'ont pas osé légiférer sur le sujet, car la question est sensible. Les francophones sont attachés à la territorialité des langues qui a amené une stabilité des rapports de force depuis 200 ans : un tiers d'Alémaniques et deux tiers de Romands. Au 21^{ème} siècle, le canton subit une autre pression, celles des pôles lémaniques et bernois. Il risque d'être déchiré entre ces deux fortes régions qui attirent des pendulaires fribourgeois et déversent leurs surplus de population vers Fribourg, créant de nouveaux pendulaires. La seule réponse serait de créer un centre cantonal fort et également une dynamique agglomération bulloise. Pour le centre cantonal fort, alors que Fribourg était pionnier dans le domaine des agglomérations, on en est à un point mort. L'Agglomération fribourgeoise, existante, depuis 2008 est une coquille vide qui ne peut prélever d'impôts et dont les compétences sont réduites. Elle a son utilité pour quérir des subventions fédérales pour des « projets d'agglomération ». L'idée d'une fusion est dans l'air depuis dix ans. Une initiative a même été lancée puis retirée devant les promesses de certains syndicats qui s'empressent ensuite de l'oublier pour essayer de faire fusionner quatre communes riches de l'agglomération. Ce projet échoue à cause du vote négatif de la plus riche d'entre elles. Bref, toute avance est bloquée par une classe politique plus proche des querelles de clocher que de l'intérêt général. Récemment un comité constitué de personnalités de la société civile a relancé le projet. Vu les disparités fiscales entre la commune centre (Fribourg), il faudrait que le canton s'engage à verser davantage que prévu dans la loi, pour une telle fusion, à l'instar de Lucerne et du Tessin. Il manque encore la volonté politique de le faire, alors que beaucoup de magistrats se gargarisent du « *Centre cantonal fort* ». Les fusions de communes ont fait passer le nombre de collectivités locales de 284 en 1923 à 136 en 2014.

L'économie fribourgeoise a continué à se développer et ressemble fort à celle des autres cantons suisses avec une grande majorité d'actifs dans le tertiaire. La proportion de personnes actives dans le tertiaire reste plus élevée qu'ailleurs en Suisse. La situation n'est pas toujours facile pour le secteur secondaire, certains fleurons de l'industrie (Cardinal, Tetra Pak) ayant fermé leurs portes. D'autres nouvelles sont plus réjouissantes : arrivée de Farchim ou de Nespresso. Le franc fort pèse sur les entreprises fribourgeoises dont beaucoup sont exportatrices à l'étranger. Le canton essaie toujours d'attirer de nouvelles entreprises à forte valeur ajoutée, car il doit résoudre un problème majeur : le revenu par tête des Fribourgeois est inférieur à la moyenne suisse. Les efforts entrepris depuis 1950 ont surtout servi à empêcher à ce que se creuse encore l'écart entre Fribourg et ses voisins. Dans cette course à la croissance, la Suisse a notablement amélioré son niveau de vie et Fribourg, qui a suivi en partant de plus bas, l'a fait aussi quoique dans une moindre mesure. Des mesures ont été prises comme la constitution d'un parc technologique nommé « *Blue Factory* », en gestation dans la capitale. Fribourg vend à l'extérieur ses paysages magnifiques et sa technologie sous le terme de « *Hightech in the green* ».

Cette volonté de développement pose la question de la qualité de la formation. Le canton dispose d'une université et participe à plusieurs hautes écoles spécialisées, disposant donc du savoir théorique et des applications pratiques. L'Université de Fribourg a réussi à ouvrir une troisième année de médecine et il a y la volonté de réaliser le cycle complet des études de médecine, chose favorisée par le manque de médecins généralistes. C'est précisément sur ce genre de formation (médecin de famille) que les autorités fribourgeoises veulent mettre l'accent. Une collaboration a été mise en place avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne dans le cadre de la politique de décentralisation de celle-ci. Fribourg a hérité du « *Smart Living Lab* » ou habitat intelligent et économe en énergie. Fribourg a tenté une collaboration avec les universités de Berne et de Neuchâtel (accords BENEFR1) mais l'affaire n'est pas allée très loin, car les autorités du canton horloger ont

décidé de se rapprocher de l'Université de Lausanne, quitte à perdre certains de ses atouts stratégiques.

L'énergie est une question importante pour le canton. Les Entreprises électriques fribourgeoises ont fusionné en 2005 avec Electricité Neuchâtel, donnant naissance au Groupe E. En 2015, celui-ci a créé la filiale Groupe E Celsius qui s'occupe de la distribution du gaz naturel ainsi que du chauffage à distance. Le Groupe E possède plusieurs barrages et il n'a pas intérêt à ce que le marché de l'électricité se libéralise, vu le coût artificiellement bas du courant européen, résultat de subventions massives. Le Groupe E a favorisé l'équipement d'immeubles avec des panneaux solaires, facilement acceptés par les Fribourgeois, beaucoup mieux en tout cas que certains projets d'éoliennes. Le Groupe E a présenté un projet intéressant : dévier l'eau du barrage de Schiffenen vers le lac de Morat, par une conduite souterraine munie de turbines. Il est évident que le canton favorise aussi les économies d'énergie et aussi l'utilisation du bois comme combustible, une source d'énergie indigène et abondante.

Bibliographie

Bulletin des lois du canton de Fribourg, à partir de 1900

Bulletin des séances du Grand Conseil, à partir de 1900

Charrière Michel : *La grève des menuisiers fribourgeois (1952)*, Fribourg 1979, 181 p.

Charrière Michel : *Fribourg. Un canton, une histoire*, Fribourg 1991, 121 p.

Chenau Anne : *Du parti conservateur au parti démocrate chrétien fribourgeois (1951-1976)* Fribourg 2006, 192 p.

Clerc Denis : *Les lacets rouges. Mémoires*, Fribourg 2007, 182 p.

Clerc Valérie : *L'Assemblée de Posieux (1852-1956)*, Fribourg 2002, 318 p.

Dorand Jean-Pierre : *La politique des transports de l'Etat de Fribourg*, Fribourg 1996, 1088 p.

Esseiva François : *À l'ombre de la cathédrale*, Avry-sur-Matran 1993, 895 p.

Encyclopédie du canton de Fribourg, Fribourg 1977, 2 volumes, 551 p.

Fouradoulos Anne Vaïa : *La communauté juive à Fribourg (1895-2000)*, Fribourg 2007, 276 p.

Fribourg et l'Etat fédéral : intégration politique et sociale (1848-1898), Fribourg 1999, 429 p.

Fribourg : une économie en expansion. Lausanne 1965. 179 p.

Fribourg : Une ville aux XIXème et XXème siècles, Fribourg 2007, 479 p.

Grandjean Sylvain : *La nébuleuse verte dans le canton de Fribourg*, Fribourg 2015, 225 p.

Histoire du canton de Fribourg, Fribourg 1981, 2 volumes, 1112 p.

Roulin Stéphanie : *Un credo anticommuniste*, Antipodes 2010, 517 p.

Steinacher Gérald : *Les nazis en fuite*. Croix Rouge, Vatican, CIA. Paris 2015, 462 p.

Torche Paul : *Témoignages*, Fribourg 1987, 174 p.

Van Dongen Luc : *Un purgatoire très discret*. Perrin 2008, 649 p.